

Université de Louvain-la-Neuve

Faculté de Philosophie et Lettres

Département d'Histoire

« *Freddy Terwagne : un régionaliste convaincu et un acteur politique méconnu ?* »

Contribution à l'histoire du régionalisme politique en Wallonie entre 1945 et 1971

Promoteur : Professeur Luc COURTOIS

Lecteur : Professeur DUJARDIN Vincent et Professeur DELCORPS, Vincent

Mémoire présenté par

Florian RORIVE

en vue de l'obtention

du grade de Master en Histoire à finalité didactique

Année académique 2018-2019

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2018-2019

SESSION : Août

NOM : RORIVE

PRÉNOM : Florian

TITRE DU MÉMOIRE : « Freddy Terwagne : un régionaliste convaincu et un acteur politique méconnu ? » Contribution à l'histoire du régionalisme politique en Wallonie entre 1945 et 1971.

PROMOTEUR : Luc COURTOIS

Résumé du mémoire en 12 lignes :

« Fidélité au Socialisme et à la Wallonie ». Cette phrase résume l'engagement d'un homme politique socialiste en faveur d'une région en quête de reconnaissance. Né le 26 mars 1925, Freddy Terwagne évolue dans une famille soudée aux valeurs socialistes. Engagé au sein de la Résistance, le jeune homme est d'emblée conscientisé à la cause wallonne. Devenu député à la Chambre des Représentants en 1958, ce militant wallon fait partie des membres fondateurs du Mouvement populaire wallon. Devenu ministre francophone des Relations communautaires au sein du gouvernement Eyskens IV, la carrière du ministre socialiste et militant wallon s'arrête brutalement en février 1971. La problématique de ce mémoire consiste à brosser le portrait d'un homme politique qui a influencé la société belge d'un point de vue politique et militant. Grâce aux sources multiples et diversifiées consultées, l'étude de cette personnalité est placée dans un contexte socio-politique déterminé. Ce mémoire est l'occasion de prendre connaissance de l'évolution d'un militant wallon socialiste devenu le ministre qui permet d'inscrire La Wallonie dans la Constitution.

Au moment d'imprimer ce mémoire,
je tiens à remercier mon promoteur, le Professeur Luc Courtois
pour sa disponibilité, son soutien et ses encouragements.
Je tiens également à remercier le Professeur Anne Roekens
pour son aide précieuse.
Je tiens aussi à remercier Monsieur Firmin Hercot et Monsieur Olivier Dethine,
pour l'aide apportée tout au long de la rédaction de ce mémoire.
Je tiens également à remercier l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées
au cours de mes recherches et qui m'ont, d'une façon ou d'une autre, précieusement
aidé.
Enfin, je remercierai ma famille, mes parents et ma grand-mère, pour leur présence
attentive et leurs encouragements, tout au long de ces mois de travail.

Tables des matières

Résumé du mémoire.....	3
Remerciements.....	4
Table des matières.....	5
Table des abréviations.....	7
Introduction.....	8
Heuristique.....	14
Chapitre 1 : Qui êtes-vous Monsieur Freddy	
Terwagne ?.....	26
1. La personne avant l'homme politique.....	26
1.1. Ses origines familiales : l'enfance.....	26
1.2. L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale.....	30
1.3. Les études universitaires et ses premiers engagements.....	33
2. Son parcours professionnel : l'avocat et le journaliste.....	35
3. Sa vie privée.....	38
3.1. La famille Terwagne, une famille soudée.....	38
3.2. Un réseau en voie de développement.....	39
Chapitre 2 : Terwagne, de conseiller communal à député : premières armes, premiers réseaux.....	42
1. Son engagement socialiste.....	42
1.1. Une inscription durable dans la polarisation de la société belge.....	45
1.2. Organisation du PSB dans l'arrondissement de Huy-Waremme.....	48
2. Amay : la première expérience politique.....	50
3. Terwagne au Parlement.....	53
3.1. Le député suppléant (1954-1958).....	53
3.2. 1958 : Terwagne le député effectif.....	55
3.3. Un contexte politique clivant.....	56
3.4. Les attributions du député Terwagne.....	59

3.4.1. La Commission Justice (1958-1968)	
3.4.2. La Commission du Congo et du Ruanda-Urundi (1958-1961)	
3.4.3. La Commission de la Révision de la Constitution (1958-1961)	
3.5. Les commissions : le réseau politique de Terwagne.....	64
3.6. André Cools – Freddy Terwagne : les inséparables.....	66
Chapitre 3 : Freddy Terwagne, le militant wallon.....	70
1. Un militantisme précoce.....	72
2. Freddy Terwagne et la Grande Grève de l'hiver 1960-1961.....	77
3. Freddy Terwagne et le Mouvement Populaire wallon.....	84
3.1. Le MPW, un groupe de pression aux préoccupations bien établies.....	87
3.2. Le Mouvement Populaire Wallon et le Mouvement flamand : un lien à établir.....	90
3.3. Terwagne à la fois député et militant du MPW.....	96
3.3.1. MPW-PSB : une relation tumultueuse.....	96
3.3.2. Les Fourons : un véritable combat idéologique.....	99
3.3.3. Le pétitionnement : une première victoire symbolique.....	102
3.3.4. Le député « rebelle ».....	106
Chapitre 4 : Freddy Terwagne, le ministre des Relations communautaires.....	115
1. Le Congrès de Verviers : une tribune inespérée.....	117
2. 1968 : l'heure de la consécration.....	123
2.1. Terwagne : un ministre socialiste et wallon.....	126
2.2. Sa relation avec Léo Tindemans.....	131
3. La fin tragique d'un homme d'état.....	133
Conclusion.....	137
Bibliographie.....	142

Table des abréviations

ALPHAS : Atelier liégeois pour la promotion de l'histoire et des archives sociales

ARH : Athénée royal de Huy

ASBL : Association sans but lucratif

CARHOP : Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire

CNTRL : Centre National e Ressources Textuelles et Lexicales

CRISP : Centre de recherche et d'information socio-politique

CVP : Christen-Democratisch en Vlaams

FGTB : Fédération Générale du Travail de Belgique

FHMW : Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon

IEV : Institut Emile Vandervelde

IHOES : Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale

MPW : Mouvement Populaire Wallon

PCB : Parti Communiste Belge

PFWB : Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

PS : Parti Socialiste

PSB : Parti Socialiste Belge

PSC : Parti Social-Chrétien

RTBF : Radio Télévision belge Francophone

UCL : Université Catholique de Louvain

ULB : Université libre de Bruxelles

ULG : Université de Liège

USC : Union socialiste communale

Introduction

« *Fidélité au Socialisme et à la Wallonie* »¹. C'est par ces quelques mots, qui résument tout un programme et qui montrent la détermination du personnage, que le 1^{er} mai 1968, convaincu, Freddy Terwagne clôture son discours devant les militants socialistes de la Fédération Huy-Waremme à l'occasion de la fête du Travail.

Quelques semaines plus tôt, les Socialistes wallons sont réunis en congrès à Verviers écoutent le discours du député wallon qui avance le schéma constitutionnel à mettre en place. Ce schéma est basé sur la décentralisation et la planification économique par le biais de nouveaux organismes économiques permettant de répondre « aux besoins de l'économie wallonne »². Ce mouvement régionaliste, enclenché depuis plusieurs années, touche le Parti Socialiste Belge dès 1961. Tous les députés et sénateurs ont un avis sur la configuration à instaurer en Belgique. Ce PSB, qui par l'intermédiaire de son président, Léo Collard, a continué à soutenir l'unitarisme de la Belgique, évolue dans ses positions et semble désormais accepter la nécessité d'une réforme constitutionnelle³. Le temps est désormais venu de réfléchir ensemble à la manière dont on va transformer la Belgique.

Plus de cinquante ans après ce discours, il convient de s'interroger sur la manière dont Terwagne a pu influencer les évolutions qu'a connues la Belgique depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. Ces changements sont importants et ne sont pas aussi simples ni aussi rationnels que ce que l'on pourrait croire. En effet, rien n'était joué d'avance. Une vision soit simpliste et réductrice de cet épisode, soit trop politique ne permettrait pas de comprendre le rôle joué par Freddy Terwagne comme Ministre des Relations Communautaires pour arriver à un résultat pareil.

¹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révision institutionnelle et Mouvement populaire wallon » (Fo051/1), Passage du discours de Freddy Terwagne à l'occasion du 1^{er} mai 1968 à Huy, Bruxelles, avril 1968.

² DELFORGE, P., *Freddy Terwagne*, dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., *L'Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, Charleroi, 2001, p. 1521.

³ COLLARD, L., *Moderniser et rajeunir le Parti*, dans *Le Monde du Travail*, le 27 décembre, 1967, p. 1-2.

Son engagement au sein du « monde »⁴ socialiste lors de ses études universitaires jumelé à son adhésion au sein du Parti Socialiste Belge et son intérêt pour le Mouvement wallon auront de nombreuses conséquences sur les théories constitutionnelles développées à partir de 1958 lors de sa première élection en tant que parlementaire PSB pour la région Huy-Waremme⁵. En effet, dès ses premières nominations au sein de commissions parlementaires, Terwagne se dirige vers la Commission relative à la révision de la Constitution, appelée *Commission pour la Coordination des réformes institutionnelles* en 1960, issue du remaniement ministériel de 1960⁶. Les événements socio-politiques sont évidemment déterminants dans la réflexion en matière constitutionnelle. La Belgique est en pleine mutation et les mandataires politiques en sont directement impactés.

Dans ce mémoire, il s'agira d'étudier l'histoire biographique, politique et militante de Freddy Jules Armand Terwagne sur une période allant de 1925 à 1971, à savoir la durée de vie de cette personnalité wallonne. Cette réflexion suivra un multiple questionnement.

Ce mémoire débute par un récit des premières années de vie de Terwagne comprenant notamment son enfance dans la région condruzienne et les premiers temps de vie active. Ayant grandi durant la période de l'entre-deux guerres⁷, Freddy Terwagne est marqué par les épisodes de crises économiques et politiques en Europe⁸. Grandissant dans une famille aux revenus modestes, il est conscient de l'importance de s'engager. Son premier engagement s'effectue alors dans la Résistance. Après la Libération, une nouvelle étape débute pour celui qui fut membre de l'Armée secrète qui termine ses études et entre pleinement dans la vie active. Le premier objet de ce mémoire est de brosser le portrait de Terwagne après la Seconde Guerre mondiale. Il convient

⁴ GERARD, E., *Partijen en zuilorganisaties: een mengeling van oud en nieuw* dans HUYSE, L. et HOFLACK, K., *De democratie heruitgevonden. Oud et nieuw in politiek 1944-1950*, Louvain, 1995, p. 173.

⁵ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. V., Bruxelles, 1985, p. 86.

⁶ CRISP, *Le crise du régime*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 69, n° 23, Bruxelles, 1960, p. 12.

⁷ WITTE, E. et CRAEYBECKX, J., *La Belgique politique de 1830 à nos jours : les tensions d'une démocratie bourgeoise*, Bruxelles, 1987, p. 467.

⁸ SCHOR, R., *Crises et dictatures dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, 1919-1939*, 1993, p. 41.

également de mettre l'accent sur son parcours professionnel, ses premiers engagements militants et de définir les premières personnalités composant son réseau.

Ensuite, il faudra se questionner sur l'engagement de Freddy Terwagne au sein du Parti Socialiste Belge. Ce jeune élu originaire de la région hutoise présente un engagement propre marqué par un intérêt pour de multiples matières : la Justice en rapport avec sa formation d'avocat ; la Révision de la Constitution en lien avec son intérêt pour la question wallonne ou encore les Affaires Étrangères et plus particulièrement les affaires africaines mais aussi le sort réservé aux prisonniers politiques, « les prisons où sont enfermés nos camarades socialistes » pour reprendre les termes de Terwagne⁹. Cette deuxième partie se poursuit par son engagement au sein du Parlement, « ses combats politiques »¹⁰ mis en parallèle avec son rôle de conseiller communal d'Amay. Ce deuxième chapitre permettra également de mettre l'accent sur les liens entretenus par Terwagne et André Cools, future figure du Parti Socialiste Belge¹¹.

La troisième partie consiste à déterminer les liens de Freddy Terwagne avec le Mouvement wallon. Ce mémoire tentera de caractériser son engagement pour la cause wallonne. Il conviendra également de se questionner sur le militantisme¹² de Terwagne au sein d'un mouvement défini. Dans cette partie, sera ensuite abordé l'engagement de Terwagne lors de la Grande Grève de l'hiver 1960-1961 et sa rencontre avec l'orateur liégeois André Renard¹³. Enfin, nous clôturerons ce chapitre par une brève histoire du Mouvement populaire wallon, ses relations avec le PSB et les conséquences de cette relation pour Terwagne.

Par après, il faudra mettre en évidence le travail de Terwagne dans le changement d'idéologie du PSB en matière politique et constitutionnelle. Freddy Terwagne apparaît

⁹ UNIVERSITÉ DE LIÈGE, Carnets de notes d'André Cools pour la période allant de 1950 à 1970. Note prise lors d'un conseil des ministres, Bruxelles, 1970. Ce carnet est détenu par Pierre Verjans, professeur à l'ULG.

¹⁰ *Le ministre des Relations communautaires Terwagne est mort* dans *La Libre Belgique*, Bruxelles, le samedi 20 février 1971.

¹¹ RIMBAUD, G., *André Cools*, dans ALPHAS, <https://alphas.be/andre-cools/> (consulté le 15 avril 2019).

¹² *Militantisme*, dans CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, <http://cnrtl.fr/definition/militantisme> (consulté le 15 avril 2019).

¹³ TILLY, P., *André Renard*, Bruxelles-Liège, 2005, p. 4.

comme l'un des principaux théoriciens de la mise en œuvre du fédéralisme. Cet épisode est important pour Terwagne, notamment par son intervention lors du Congrès de Verviers en 1967. Sa maîtrise du sujet impressionne et lui donne une légitimité au sein des instances du parti. Terwagne apparaît comme un député prêt à prendre ses responsabilités. Cette partie se poursuit par l'expérience de Freddy Terwagne à la tête du Ministère des Affaires communautaires. L'année 1968 est importante pour Terwagne et peut être qualifiée « d'année de consécration » pour Terwagne. Lui, le socialiste wallon, débute une période marquée par d'importantes négociations avec ses partenaires du gouvernement¹⁴, le PSC et notamment son collègue Léo Tindemans. Plusieurs changements importants interviennent au sein de la Constitution belge. La Belgique devient un état doté de trois régions distinctes : la Flandre, Bruxelles et la Wallonie. Freddy Terwagne conserve une idée précise de la manière dont il voit évoluer les institutions. Durant les trois ans passés à la tête de ce ministère, Terwagne n'aura pas ménager ses efforts et aura permis de réelles avancées. Après d'âpres négociations, le gouvernement Eyskens parvient à un accord sur la décentralisation et la planification économique. Terwagne est à l'initiative de ce changement. Ces négociations ne l'empêchent pas de conserver, tout au long de ces discussions, son caractère wallon et sa fidélité à la ligne prônée par le PSB. Enfin, cette partie revient sur la fin tragique de l'avocat amaytois et sur les conséquences de ce décès. Plusieurs éléments laissent à penser que ce décès inopiné a profondément marqué toute une région. Il touche également de nombreuses personnalités politiques, issues de l'ensemble des partis, notamment le Parti Social-Chrétien, parti partenaire au sein du gouvernement Eyskens IV.

Ce mémoire se clôturera avec une conclusion permettant de répondre au questionnement initial. Elle permettra également d'observer que la question wallonne reste un sujet d'actualité¹⁵.

¹⁴ *Gouvernement Eyskens IV*, dans CRISP, http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/Eyskens_68-71.pdf (site consulté le 15 avril 2019).

¹⁵ DESTATTE, P., *Les questions ouvertes de la prospective wallonne ou quand la société civile appelle le changement* dans *Territoire 2020*, n°3, Paris, 2001, p. 139.

Lors du dépouillement des divers fonds d'archives et l'étude des ouvrages de synthèse réalisés, un constat peut ainsi être établi : l'expérience de Freddy Terwagne en tant qu'homme politique est assez peu développée. Sa personnalité est partiellement décrite dans l'ouvrage biographique de Claude Rémy consacré à Freddy Terwagne, *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*¹⁶ mais aussi dans la notice biographique de Paul Delforge qui lui est consacrée dans *L'Encyclopédie du Mouvement wallon*¹⁷. Excepté ces deux productions scientifiques, il n'existe aucune autre production relative à l'expérience politique ou le caractère militant de Terwagne.

Il subsiste, en effet, à ma connaissance, de nombreuses questions sans réponse, qui nécessitent une analyse plus approfondie des sources disponibles. Dès lors, plusieurs interrogations sont traitées à travers ce mémoire de fin d'étude. Il convient notamment de s'intéresser à la question de la conséquence de la Deuxième Guerre mondiale sur la personnalité de Freddy Terwagne : quel est son ressenti à la fin de cet épisode marquant ? Comment son adhésion à la Résistance va-t-elle impacter son engagement politique ? Quels sont les retombées sur son engagement militant wallon ? Quelles sont les personnalités avec lesquelles il va tisser des liens et comment celles-ci vont-elles influencer la carrière politique de Terwagne ?

Terwagne entre au barreau à la fin des études universitaires. Il constitue son propre Cabinet après un stage réussi au sein du bureau d'avocat de Georges Housiaux. Cette entrée dans le monde judiciaire constitue un premier cercle de connaissances. Celui qui est élu depuis 1958 occupe également une place importante au sein de la Fédération Huy-Waremme du Parti Socialiste Belge. Cette position dominante lui permet de nouer des liens personnels avec plusieurs personnalités de son parti telles qu'André Cools, Edmond Leburton ou encore Joseph-Jean Merlot¹⁸, avec les membres du gouvernement et ses collègues parlementaires. En sa qualité de représentant du

¹⁶ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991. (Collection Ecrits politiques wallons, n°5).

¹⁷ DELFORGE, P., *Freddy Terwagne*, dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., *L'Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, Charleroi, 2001, p. 1521.

¹⁸ RIMBAUD, G., *Joseph-Jean Merlot*, dans ALPHAS, <https://alphas.be/joseph-jean-merlot/> (site consulté le 16 avril 2019).

peuple¹⁹, Freddy Terwagne est invité à un grand nombre d'évènements publics mais également privés. Cela passe notamment par des réceptions au Palais Royal²⁰, l'ouverture du festival de Wallonie²¹ ou l'inauguration de l'école des cadres René Delbrouck, le 20 septembre 1969²². Durant toute sa vie, Terwagne se constitue un réseau de connaissances. L'un des objectifs de ce mémoire est d'identifier les personnalités qui ont la plus grande influence sur la vie privée et professionnelle de Freddy Terwagne. Chaque chapitre permet ainsi de mettre l'accent sur l'une de ses personnalités.

Pour faciliter sa compréhension, le mémoire est subdivisé en plusieurs chapitres thématiques. Chaque chapitre constitue un élément constitutif de la personnalité de Freddy Terwagne. Son enfance, son engagement politique, son militantisme wallon et son expérience ministérielle sont autant d'étapes qu'il convient d'analyser. Ces étapes présentent des liens entre elles qui seront observés et précisés au sein de ces chapitres. Une ligne chronologique, permettant au lecteur de découvrir les évolutions de cette personnalité, structure également l'étude. Elles seront, par ailleurs, synthétisées dans la conclusion.

Ce mémoire se présente sous la forme d'une longue chronologie reprenant l'ensemble des dates estimées importantes dans la vie de Freddy Terwagne. Cette chronologie permet d'éviter le piège récurrent constituant à isoler des morceaux d'histoire, sans les situer dans leur contexte et dans les relations d'interdépendances.

Nonobstant le fait que ce mémoire est principalement un travail biographique, il permet également de mettre l'accent sur d'autres thèmes qui méritent également que l'on s'y intéresse. En effet, ce travail est également composé d'une brève histoire du Mouvement populaire wallon, mouvement politique du début des années 60 au sein duquel Terwagne occupe une place non négligeable²³. Il présente également un questionnement sur les particularités du militantisme wallon et sur la définition propre

¹⁹ *Représentant du peuple*, dans SÉNAT DE BELGIQUE, https://www.senate.be/doc/OPENHUIS_2017_FR.pdf (site consulté le 16 avril 2019).

²⁰ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie de Freddy Terwagne accompagné de Merlot, Cools et Simonet au Palais Royal (coll. André Cools), Bruxelles, 1964.

²¹ *Ibidem.*, Photographie de Terwagne à l'ouverture du festival de Wallonie, Liège, 1965.

²² FHMW, Fonds René Godefroid, boîte n°0051/20, Discours prononcé par Freddy Terwagne à l'occasion de l'Ouverture de l'école des cadres René Delbrouck, le 20 septembre 1969, Liège, 1969.

²³ GODTS, P., *Belgique 2002. La Désintégration*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1994, p. 64.

que l'on peut tenter de lui donner. Si ce mémoire est biographique, il est également politique et épistémologique. Il tente de prendre en compte l'ensemble des disciplines touchant l'étude d'une personnalité. S'il s'agit d'un travail historique, ce mémoire tente également d'être pluridisciplinaire²⁴.

Heuristique

Ce mémoire a pour objectif d'atteindre la plus grande exhaustivité en matière de sources concernant Freddy Terwagne. Ce sujet a été abordé partiellement par deux auteurs, Claude Rémy, ancien collaborateur de Terwagne et Directeur Général de la Communauté française²⁵ et Paul Delforge, licencié en histoire à l'Université de Liège²⁶, spécialiste du Mouvement wallon et auteur d'une notice biographique consacrée à Freddy Terwagne dans l'Encyclopédie du Mouvement wallon. Freddy Terwagne n'a cependant jamais fait l'objet d'une étude spécifique et constitue un champ de recherche permettant la réalisation d'un travail universitaire. L'étude de la personnalité de Terwagne sur le plan politique, militant wallon, parlementaire ou encore ministre nécessite la consultation de plusieurs fonds d'archives. En effet, les archives relatives à cette personnalité étaient conservées par son épouse âgée de 100 ans, Madame Terwagne-Lamy, aujourd'hui décédée. Cette dernière, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à deux reprises, n'autorise la consultation que de quelques sources privées. Aucun fonds n'est aujourd'hui créé au nom de Freddy Terwagne. Cela limite donc fortement la possibilité de retrouver des éléments produits par l'homme politique.

La recherche heuristique débute par la reconnaissance des fonds d'archives pouvant être en lien avec la personnalité de Terwagne. Plusieurs fonds d'archives apparaissent dès lors comme intéressants dans cette étude biographique.

La réflexion s'effectue d'abord par la consultation de plusieurs ouvrages conservés au sein de la bibliothèque de l'**Institut d'Histoire Ouvrière Économique et Social (IHOES)**. Ce centre d'archives privées et service d'éducation permanente est

²⁴ ROBERT, F., *La pluralité des disciplines, l'unité du savoir et les connaissances ordinaires*, dans *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n°1, Montréal, 1999, p. 131.

²⁵ *Encyclopédie du Mouvement wallon*, dans INSTITUT DESTREE, <http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-publications/Encyclopedie-Mouvement-wallon-1.htm> (site consulté le 16 avril 2019).

²⁶ *Paul Delforge*, dans INSTITUT DESTREE, http://www.institut-destree.eu/Pilotage/Equipe/Paul_Delforge.htm (site consulté le 16 avril 2019).

reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles²⁷. Situé à Seraing, ce centre d'archives dispose de nombreux types de documents relatifs à la mémoire des travailleurs et à leurs luttes pour l'émancipation. L'IHOES ne dispose pas de sources en lien direct avec Terwagne excepté un dossier Varia (HV8/D2) présentant des coupures de presse sur le décès de Freddy Terwagne. L'intérêt de la consultation d'archives concerne principalement le Mouvement wallon, le Mouvement populaire wallon et la situation politique en Belgique dans les années 60. Ce centre d'archives apparaît essentiel dans la constitution d'une bibliographie relative au Mouvement wallon dans son ensemble. Il permet également de connaître les arcanes du Parti Socialiste Belge et du Mouvement populaire wallon à travers la préparation de Congrès ou de réunions de préparation de grands événements tels que la Grande Grève de l'hiver 1960-1961, la constitution du MPW ou la réforme constitutionnelle de 1970.

Le second lieu visité détenteur d'archives donnant des informations sur l'avancée de la carrière politique de Freddy Terwagne est l'Institut Emile Vandervelde (IEV). Ce centre d'études du Parti Socialiste est consacré à la recherche sur les questions de société²⁸. Ce centre d'archives privées collecte les archives produites par le mouvement socialiste en Wallonie et à Bruxelles. Là non plus, aucun fonds d'archives ne concerne Freddy Terwagne directement. Les archives conservées au sein de cet institut s'appliquent principalement aux combats politiques de personnalités socialistes comme André Cools ou Edmond Leburton dans les années 60. Il permet donc d'observer le rôle de Terwagne dans un contexte politique donné. L'étude des archives permet également d'obtenir des informations sur la relation du Parti Socialiste Belge avec le Mouvement populaire wallon, notamment l'épisode des « rebelles » en 1963 avec l'adhésion de Terwagne aux côtés d'André Renard.

Le fonds d'archives Jacques Yerna à l'Atelier Liégeois pour la promotion de l'histoire et des archives sociales (ALPHAS) est particulièrement éclairant dans la progression de Terwagne à travers l'histoire wallonne. L'ALPHAS est également un

²⁷ *Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale*, dans IHOES, <http://www.ihoes.be/> (site consulté le 16 avril 2019).

²⁸ *Institut Emile Vandervelde*, dans IEV, <https://www.iev.be/#/Presentation> (site consulté le 16 avril 2019).

centre d'archives privées subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenu par la Fédération liégeoise du Parti Socialiste, la Fédération des Mutualités socialistes et syndicales (SOLIDARIS) ou encore Présence et Action culturelles (PAC)²⁹. Ce centre d'archives consacrées à l'Histoire ouvrière et sociale est particulièrement intéressant dans l'étude d'une personnalité comme Freddy Terwagne car il conserve l'ensemble des archives des fédérations du Parti Socialiste telles que la fédération de Liège ou de Huy-Waremme, certaines archives issues d'Union socialiste communale (USC) comme Amay ou Huy, des documents relatifs à des associations et personnalités du mouvement socialiste. Ce centre d'archives contient également une série de sources concernant les réunions de l'Action wallonne³⁰, les congrès du Mouvement populaire wallon, les comptes rendus du Collège exécutif de Wallonie³¹ ou encore de la Table Ronde³². Ce centre d'archives est également intéressant dans les recherches sur Freddy Terwagne car il dispose de dossiers biographiques relativement à des personnalités proches de l'homme politique wallon. En effet, il contient notamment des informations sur André Cools ou Fernand Dehousse.

Ce centre d'archives contient également le **fonds Jacques Yerna**. Ce dernier dispose d'un inventaire riche et exhaustif. Composé de documents relatifs à son implication au sein de la FGTB passant à la fois par l'épisode de la Grève générale de l'hiver 1960-1961 ou les Réformes de structures, le fonds d'archives est particulièrement instructif. Il comprend également des sources en lien avec le mouvement wallon en ce compris le Collège exécutif de Wallonie, le Comité d'action wallonne et surtout le Mouvement populaire wallon dont ses relations avec Wallonie libre, Renovation wallonne et le Mouvement libéral wallon, ses contacts avec les Flamands et ses revendications électorales. Il permet également de faire le point sur l'Action commune socialiste, les rapports entre le PSB et le MPW ou le Conseil économique de la Province

²⁹ *Atelier liégeois pour la promotion de l'histoire et des archives sociales*, dans ALPHAS, <https://alphas.be/a-propos/> (site consulté le 16 avril 2019).

³⁰ JORIS, F., *Les étapes du combat wallon dans Wallonie. Atouts et références d'une région*, Namur, 1995, p. 21.

³¹ DELFORGE, P., *Collège exécutif de Wallonie*, sur CONNAITRE LA WALLONIE, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/6-juillet-1963-creation-du-college-executif-de-wallonie> (site consulté le 16 avril 2019).

³² CRISP, *La coordination entre les mouvements wallons*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°319, 1966, p.5.

de Liège (CEPLI) dont Terwagne devient administrateur à sa nomination au ministère des Affaires Communautaires.

Le fonds d'archives Jacques Yerna est l'un des deux fonds les plus utilisés dans ce mémoire. Ce fonds offre un excellent point de vue pour l'historien étudiant la situation politique en Wallonie dans les années 60. Il permet d'étudier le fonctionnement, l'organisation et la composition d'organismes wallons au sein desquels Freddy Terwagne s'est investi. Ce fonds constitué par des collègues et amis de Jacques Yerna³³, le secrétaire général de la FGTB, est transféré à l'ALPHAS en 1988. Il s'agit d'un fonds fermé mesurant 54,84 mètres. En effet, ce très riche fonds est composé de plusieurs types de documents tels que des correspondances, des procès-verbaux, des rapports d'activités, des discours, des communiqués, des projets de lois, des avis ou des articles de presse³⁴.

L'ALPHAS contient également le **fonds d'archives Alix Terwagne-Pinchard** appelé également **fonds Freddy Terwagne**. Ce fonds ne contient malheureusement qu'un seul type de sources, des archives photographiques personnelles. Il permet cependant d'observer et de confirmer un certain nombre d'hypothèses avancées dans ce mémoire. De plus, il nous permet d'en connaître davantage sur l'une des périodes les plus méconnues du futur ministre francophone des Affaires Communautaires : son enfance et sa période étudiante.

Enfin, l'ALPHAS contient également un fonds d'archives relatifs à **la Fédération Huy-Waremme du Parti Socialiste Belge** devenu Parti Socialiste en 1978³⁵. Ce fonds est intéressant car il contient plusieurs archives manuscrites, photographiques attestant de la présence de Terwagne au sein des instances de cette fédération.

L'institution suivante détermine la deuxième source archivistique importante dans la rédaction de ce mémoire. Le fonds d'archives René Godefroid est conservé au sein du **Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon (FHMW)**. Ce dernier est fondé en

³³ *Constitution du fonds Jacques Yerna*, dans *Le Soir*, Bruxelles, le 24 novembre 1988, p. 1.

³⁴ *Fonds Jacques Yerna*, dans ALPHAS, <https://alphas.be/collections/3/> (site consulté le 16 avril 2019).

³⁵ *1978 : le PS et le SP*, dans PARTI SOCIALISTE, https://www.ps.be/#/maison_du_parti/Histoire/6803 (site consulté le 16 avril 2019).

1949 et constitue « le fonds le plus important pour l'étude du Mouvement wallon »³⁶. Ce fonds d'archives est incontournable pour tout historien effectuant des recherches sur le Mouvement wallon et l'un de ses adhérents. Composé d'un ensemble d'archives provenant de militants wallons, d'organismes économiques, d'associations culturelles et d'institutions publiques, ce centre d'archives est extrêmement riche. Ce fonds constitue une source de prédilection, essentielle si l'on travaille sur la personnalité de Freddy Terwagne.

En effet, la réflexion s'effectue à partir d'un fonds d'archives intitulé : **Fonds René Godefroid**. Ce fonds est constitué par l'avocat lui-même. Sa fille, Corinne Godefroid est l'une des premières responsables du Fonds d'Histoire du Mouvement Wallon³⁷. Cela peut expliquer qu'elle ait désiré intégrer les archives personnelles de son père au sein des collections du Musée de la Vie Wallonne. René Godefroid n'est autre que le principal collaborateur de Freddy Terwagne. Étudiant en droit au même moment que Terwagne, il lui reste fidèle tout au long de sa carrière professionnelle et politique³⁸. Claude Remy parle de René Godefroid comme « celui qui après s'être beaucoup occupé du cabinet d'avocat de Terwagne quand celui-ci est entré à la Chambre, deviendra le collaborateur principal et le plus proche, son confident écouté et, pour tout dire, son chef de Cabinet, lorsque Freddy sera ministre »³⁹. Il constitue donc un acteur privilégié pour nous faire part du vécu de Terwagne. Ce fonds est également constitué par des collègues et amis du collaborateur.

Ce fonds comprend un ensemble de documents d'archives sur la vie professionnelle de Terwagne. Il est composé de plusieurs types de documents et présente une variété de sources. En effet, ce très riche fonds ne dispose pas d'un inventaire mais est constitué de photographies, d'articles de presse mais aussi d'une importante correspondance entre le collaborateur et son ministre de tutelle avec des

³⁶ *Fonds d'Histoire du Mouvement wallon*, dans PROVINCE DE LIÈGE, <https://www.provincedeliege.be/fr/node/825> (site consulté le 16 avril 2019).

³⁷ GODEFROID, C., et JAMINON, F., *Le Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, Source d'une histoire à écrire, Premier guide au lecteur*, Charleroi, 1991, p. 12 (Collection Études et Documents).

³⁸ DELFORGE, P., *Jean-Maurice Dehousse*, dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON., M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV, Namur, 2010, p. 164.

³⁹ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 13 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

membres de l'administration et du gouvernement. Il comprend également divers discours prononcés par Terwagne tout au long de sa carrière, des notes personnelles et de nombreux procès-verbaux issus des différentes commissions auxquelles il appartient.

Le fonds d'archives contient d'importants enseignements qui ont trait notamment aux discussions parlementaires mais aussi aux débats lors du Conseil des ministres. L'analyse de ces documents détermine également l'intensité des échanges avec le Bureau du PSB qui est l'organe exécutif du parti et dont le but est, entre autres, d'arrêter les positions politiques du parti, d'analyser la situation politique générale et également de proposer les options politiques à prendre pour l'avenir du parti⁴⁰. Le fonds René Godefroid contient également des renseignements sur les relations du ministère des Affaires Communautaires et de son ministre de tutelle Freddy Terwagne avec les différents mouvements wallons qui sont le Mouvement populaire wallon, Wallonie Libre⁴¹, Rénovation Wallonne⁴². Plusieurs archives font également référence aux travaux préparatifs de la commission en charge de la décentralisation et de la planification économique. Ces données intéressantes dans le cadre de nos recherches sur l'expérience politique de Terwagne sont reprises à travers plusieurs boîtes :

- *Le Club Freddy Terwagne* (F0051/16-17), une association sans but lucratif de droit privé fondé le 10 décembre 1972⁴³ par René Godefroid et plusieurs connaissances de Freddy Terwagne soucieuses de faire perdurer sa mémoire.
- *La Révision institutionnelle et le Mouvement populaire wallon* (F0051/1),
- *L'Histoire des projets fédéralistes, Planification et décentralisation* (F0051/18)
- *Les révisions institutionnelles* (0051/7-7bis)
- *La Loi Terwagne* (F0051/8-9-10).

L'angle d'étude utilisé consiste en une analyse profonde et détaillée des documents disponibles au sein de ce fonds d'archives afin de déterminer le

⁴⁰ *Le Bureau du PS*, dans PS, https://www.ps.be/#/maison_du_parti/Le_Bureau/6797 (consulté le 16 avril 2019).

⁴¹ CRISP, *Le mouvement "Wallonie libre"*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 413, n° 25, 1968, p. 3.

⁴² KESTELOOT, C., *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français : les origines du FDF*, Bruxelles, 2004, p. 248.

⁴³ *ASBL Club Freddy Terwagne*, dans LE VIF, <https://trendstop.levif.be/fr/detail/412855952/club-freddy-terwagne.aspx> (consulté le 16 avril 2019).

raisonnement constitutionnel mené par Freddy Terwagne et ses collaborateurs. L'étude de ces véritables témoins de l'avancée politique majeure de la Belgique dans les années 60, permet de déterminer les principaux concepts défendus par le ministre. L'analyse de ces archives doit faire l'objet d'un travail critique important. En effet, cette production est réalisée avec un double objectif : celui de convaincre les opposants au projet du loi du Gouvernement Eyskens et défendre les intérêts wallons chers à Freddy Terwagne. L'ensemble des archives contenues au sein du Fonds René Godefroid constitue des témoins privilégiés du passé. Cependant, malgré ces avantages incontestables, il faut veiller à réaliser une analyse critique car les documents peuvent manquer d'objectivité. Ce fonds d'archives ne constitue cependant pas les uniques sources de ce mémoire.

Les archives communales (Amay, Modave, Huy) sont nécessaires pour déterminer les dates importantes dans la vie de Freddy Terwagne : état-civil, évènement ou détermination de la généalogie familiale. Ces informations sont essentielles pour replacer Terwagne dans un réseau de personnes dont font partie plusieurs membres de sa famille. Cela donne également des indications sur le milieu de vie de Freddy Terwagne, son niveau de vie, ses lieux d'habitations et les éventuels témoignages qu'il a pu y laisser. Les dépôts d'archives communaux étant dépourvus d'inventaires, l'étude de sources collectées demande énormément de temps sans réelle assurance de résultats dans la recherche. Cette absence de certitude a nécessité des choix et n'a pu être prolongé davantage dans le temps.

Les journaux nationaux et régionaux déterminent l'un des derniers types de sources utilisées. L'étude des journaux constitue une véritable mine d'or archivistique. En effet, elle permet d'étudier l'évolution de la personnalité de Freddy Terwagne à travers ces quotidiens. Ces archives nous laissent penser que Terwagne est une personnalité accessible pour les journalistes tant le nombre d'interviews personnelles est important. Issues de journaux d'obédience multiple, Terwagne est davantage présent dans les journaux de conviction socialiste. Cependant, peu de journaux, notamment d'obédience catholique ou libérale, ne sont réellement opposés à lui. Cela s'explique notamment par le fait qu'il appartienne à un gouvernement composé par les catholiques et les socialistes entre 1968 et 1971. Même si tous ces journaux n'apparaissent pas dans

les notes de bas de pages, ils ont permis de se faire une idée du contexte politique dans lequel évolue Terwagne. Les articles sont issus des journaux suivants :

- *La Meuse*, est un journal généralement considéré comme étant d'opinion libérale et laïque⁴⁴. Les rédactions, elles, se considèrent davantage comme « apolitiques »⁴⁵. Ce quotidien régional belge francophone est particulièrement intéressant dans l'étude de la personnalité de Freddy Terwagne. C'est en effet, au sein des pages de ce quotidien, notamment de sa version réservée à la région Huy-Waremme⁴⁶, que l'on peut déterminer sa présence lors de différents événements dans la région précédemment citée. Cela permet de définir la richesse des informations détenues par le journal en ce qui concerne Terwagne. Ce journal est encore publié aujourd'hui.
- *La Dernière Heure* est un journal qui voit le jour dans le courant de l'année 1906. Le quotidien généraliste national octroie une place non-négligeable à la photographie et aux sports. Sur le plan idéologique, ce journal est « historiquement anticlérical et a la réputation d'être proche du milieu libéral francophone. Il ne s'agit pas d'un journal d'opinion⁴⁷ ». Ce journal est encore publié aujourd'hui.
- *Le Peuple* est un quotidien syndical socialiste bruxellois. Ce quotidien d'origine bruxelloise, est ouvertement d'opinion. Il constitue l'organe de presse et de combat du mouvement socialiste. Devenu le véritable organe du Parti Socialiste Belge, il change de nom en 1960 pour devenir quotidien d'information. Ce quotidien national est, selon certains adhérents « victime de la régionalisation politique de la Belgique »⁴⁸ et périclité au

⁴⁴ *Sud Presse. La presse quotidienne en Belgique francophone (2010)*, dans CULTURE ET SANTÉ, <https://cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/avant-2011/232-la-presse-quotidienne-en-belgique-francophone.html> (consulté le 16 avril 2019).

⁴⁵ CRISP, *La presse quotidienne Belge vue par elle-même*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 62, n°16, Bruxelles, 1960, p. 6.

⁴⁶ *La Meuse*, dans GROUPE ROSSEL, <http://www.rossel.be/marques/la-meuse.html> (consulté le 16 avril 2019).

⁴⁷ *La Dernière Heure – Les Sports*, dans CULTURE SANTÉ, <https://cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/avant-2011/232-la-presse-quotidienne-en-belgique-francophone.html> (consulté le 16 avril 2019).

⁴⁸ CORDIER, E., *Livre Blanc de la Presse Socialiste*, Bruxelles, 1980, p. 114.

début des années 70. Ce titre est aujourd'hui repris pour le Parti Populaire. Il permet de retracer l'évolution de Freddy Terwagne au sein des instances du PSB.

- *La Libre Belgique* est un quotidien généraliste national qui a pour vocation à traiter l'actualité nationale et internationale. S'il ne s'agit pas d'un journal d'opinion⁴⁹, il possède de fortes tendances catholiques présentant un caractère conservateur. *La Libre Belgique* défend l'unité du pays et est en faveur de la monarchie. Ce journal présente des caractéristiques différentes de celles de Terwagne. En effet, Freddy Terwagne, qui peut être qualifié de régionaliste, plaide rapidement en faveur de compétences économiques wallonnes. C'est l'opposé de ce qui est développé dans la ligne éditoriale de ce quotidien. Il est cependant intéressant car il permet d'avoir un autre point de vue que celui défendu dans les journaux wallons, notamment.
- *La Wallonie* constitue l'une des principales sources journalistiques utilisées dans la rédaction de ce mémoire. Nonobstant le fait que Freddy Terwagne y a effectué plusieurs piges durant ses études universitaires, ce quotidien de gauche et syndical participe au développement des thèses résolument wallonnes. Constitué en 1920, il reflète immédiatement l'opinion syndicaliste de gauche⁵⁰. Le caractère wallon de ce journal est accentué lors de l'arrivée d'André Renard au sein de l'équipe éditoriale. En effet, le journal est essentiellement aux mains des Métallurgistes liégeois de la FGTB. C'est titre est intrinsèquement lié à l'hebdomadaire *Combat*, édité à partir de 1960 et organe de presse du Mouvement populaire wallon⁵¹. En effet, il sera imprimé sur les presses de *La Wallonie*, comme c'est déjà le cas pour *La Gauche*⁵².

⁴⁹ *Journal d'opinion*, dans L'OBS, https://la-conjugaison.nouvelobs.com/definition/journal_d-opinion.php (consulté le 16 avril 2019).

⁵⁰ DINON, L., *Liège : il y a 20 ans disparaissait La Wallonie*, Liège, 2018, https://www.rtb.be/info/regions/liege/detail_liege-il-y-a-20-ans-disparaissait-la-wallonie?id=9873582 (consulté le 16 avril 2019).

⁵¹ JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009, p. 63.

⁵² CRISP *La presse périodique d'opinion en Belgique* dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 85, no. 39, 1960, pp. 21-22.

- *Vers l'Avenir*, appelé *l'Avenir Huy-Waremme* dans la région de Freddy Terwagne est un quotidien généraliste régional proche de la tendance catholique. Résolument régional, ce quotidien se veut accessible et « de proximité ».⁵³ L'une des ambitions de ce quotidien est d'observer les conséquences régionales d'une décision nationale. Ce journal est particulièrement intéressant car il détermine les activités du député et du ministre Terwagne dans la région de Huy-Waremme. Il tente également d'expliquer les conséquences de la régionalisation de certaines compétences et la mise en place de la Loi Terwagne aux habitants de la région. Comme tout journal régional, il fait la part belle aux personnalités issues de la région dont il traite l'information. Si Terwagne en fait partie, c'est au même titre que d'autres hommes politiques tels qu'Edmond Leburton, Fernand Hubin, alors bourgmestre de Huy mais aussi Joseph Fiévez membre du Parti Social-Chrétien issu de la région d'Hamoir.
- *La Gauche* est un journal de gauche créé en 1956 d'un courant interne au Parti Socialiste Belge⁵⁴. Jacques Yerna, dont l'un des fonds d'archives est explicité préalablement dans ce mémoire, fait partie du comité de rédaction. Ce journal est également imprimé au sein des presses de *La Wallonie*, dans le centre de Liège. Journal d'origine liégeoise, il fait essentiellement état d'opinions de gauche entrées en opposition avec André Renard après la Grande Grève de l'hiver 1960-1961. Ce journal présente des intérêts car il permet de confirmer l'adhésion de Terwagne au Mouvement populaire wallon mais aussi sa proximité avec André Renard, lors des grands événements politiques du début des années 60. Il présente également une vue assez négative du projet de loi relatif à la décentralisation et la planification économique.
- *La Cité* est au même titre que le *Drapeau Rouge*, se situe dans la tradition des journaux engagés. Ce journal, dont le titre est le symbole d'une

⁵³ *L'Avenir*, dans CULTURE SANTÉ, <https://cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/avant-2011/232-la-presse-quotidienne-en-belgique-francophone.html> (consulté le 16 avril 2019).

⁵⁴ *La Gauche*, dans CENTRE DES ARCHIVES DU COMMUNISME EN BELGIQUE, <http://www.carcob.eu/Collection-du-journal-La-Gauche> (consulté le 17 avril 2019).

représentation de la communauté⁵⁵, a pour objet la diffusion d'idées sociales chrétiennes au moyen de publications multiples⁵⁶. Fondé par des membres du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), il présente une vision différente de l'engagement ouvrier⁵⁷. Il donne une vue différente des événements par rapport à celle défendue dans les journaux de gauche. Ce journal permet aussi d'observer les réactions catholiques aux changements constitutionnels opérés par le gouvernement Eyskens et son ministre des Affaires Communautaires, Freddy Terwagne. *Le Drapeau Rouge* est fondé en 1920 et devient l'organe de presse du Parti Communiste Belge⁵⁸. Au même titre que les journaux à tendance socialiste, ce quotidien est actif lors d'événements touchant les classes ouvrières. C'est notamment le cas lors de « La Question royale » où la monarchie est définie comme complaisante avec l'occupant allemand. C'est aussi valable pour les Grandes Grèves des années 1960-1961 qui permettent le développement de cette presse engagée et militante. Communiste, ce journal est favorable à l'association des travailleurs, quelle que soit leurs régions d'origine. Les rédacteurs ne sont donc pas favorables à la régionalisation. Ces deux quotidiens permettent une vision divergente de celle qui défendue par le Parti Socialiste Belge et les journaux socialistes. Cela permet une plus grande exhaustivité dans la recherche des sources et donne une vision différente de la personnalité de Freddy Terwagne. Si ce dernier est défendu et apprécié par la presse socialiste, les choses sont différentes au sein de l'obédience catholique et communiste.

Quelques articles consultés sont issus de la partie néerlandophone du pays. Cependant, un développement contextuel ne sera pas effectué comme pour les journaux francophones. Une observation peut cependant être effectuée : le traitement de l'information diffère selon la région dans laquelle on se situe. En effet, le rôle des de la

⁵⁵ VANDEVOORDE, E., *La Cité, l'histoire d'un journal pas comme les autres*, Bruxelles, 2010, p. 3.

⁵⁶ CAMPÉ, R., DUMON, J.-J. et JESPERS, J.-J., *Radioscopie de la presse belge*, Bruxelles, 1975, p. 56.

⁵⁷ CRISP et CARHOP, *La Cité, 45 années de combat*, Bruxelles, 2010, p. 17.

⁵⁸ *Le Drapeau Rouge*, <http://www.ledrapeaurouge.be/archives> (consulté le 17 avril 2019).

presse diffère selon que l'on trouve en Wallonie ou en Flandre. La presse francophone est souvent considérée comme « plus calme »⁵⁹ que la presse néerlandophone⁶⁰.

La presse constitue une source privilégiée dont il faut se méfier. En effet, la critique, positive ou négative, doit être placée dans un contexte idéologique déterminé. Cette critique a un impact réel différent selon les périodes et le contexte étudié. La presse a tendance à interpréter démesurément certains faits, dans le but de toucher un maximum de lecteurs. Comme signifié précédemment, cette presse est représentative de la polarisation⁶¹ de la Belgique. De plus, elle tire rapidement des conclusions engagées, ce qui pose un problème dans l'étude de l'exactitude. Il convient d'utiliser cette source avec prudence et réflexion.

Plusieurs choses m'ont poussées à faire le choix de m'interroger sur cette personnalité. Freddy Terwagne m'intéresse pour plusieurs raisons : originaire de la région de Huy, socialiste, régionaliste. De plus, la possibilité de rencontrer plusieurs personnes l'ayant connu, était pour moi une source d'intérêt.

⁵⁹ ANTOINE, F., *Etats des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Université libre de Bruxelles, 2010-2011, p. 101.

⁶⁰ BRABANT, F., *Flamands, Wallons, Bruxellois, qu'avons-nous encore en commun*, dans LE VIF, <https://www.levif.be/actualite/belgique/flamands-wallons-bruxellois-qu-avons-nous-encore-en-commun/article-normal-149695.html> (site consulté le 17 avril 2019).

⁶¹ CLAEYS, P-H., *Le système des piliers* dans DELWIT, P. et DE WAELE, J-M., *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, 1996, p. 257.

Chapitre I : Qui êtes-vous Monsieur Freddy Terwagne ?

4. La personne avant l'homme politique

4.1. Ses origines familiales : l'enfance

Freddy Jules Armand Terwagne est né à Amay, le 26 mars 1925. Il est le fils d'Armand Terwagne et de Laure Delcominette⁶². Le père, instituteur de formation⁶³ est issu de la campagne condruzienne alors que la mère provient de la commune d'Amay⁶⁴. Leur date de naissance reste à ce jour inconnue. N'étant pas de confession catholique, il n'y a pas de dates de baptême dans les registres paroissiaux. Le couple Terwagne réside à Strée, dans l'actuelle commune de Modave. S'il est difficile de définir une date précise pour l'installation du couple Terwagne, il semble que leur présence soit effective après la Première Guerre mondiale⁶⁵. Les archives ayant aujourd'hui disparues, il est difficile de l'attester avec certitude. En effet, ces éléments étant issus principalement de souvenirs d'habitants de la région.

C'est à Amay que Freddy Terwagne voit le jour, le 26 mars 1925⁶⁶. En effet, il est de coutume de faire naître son enfant dans la maison des parents de la mère. La famille Delcominette étant originaire d'Amay, cela permet d'expliquer ce lieu de naissance. Freddy Terwagne grandit dans un milieu populaire. Il ne peut pas être considéré comme notable et ce malgré le statut social plus aisé de son grand-père maternel. En effet, Julien Delcominette est « un entrepreneur en bâtiment »⁶⁷. Ce dernier est marié à Alix Dewonck et est à la tête d'une famille de cinq enfants⁶⁸. La famille compte quatre

⁶² *Freddy Terwagne*, dans GENEANET, <https://gw.geneanet.org/bdewonck?n=terwagne&oc=&p=freddy> (consulté le 10 avril 2019).

⁶³ Information donnée par Madame Claudyne Vanmarsnil, membre de Histradi (Histoire et traditions de nos villages) qui mène des recherches historiques sur les différents villages de l'entité de Modave sur https://www.modave.be/index.php?option=com_content&view=article&id=420:l-atelier-des-petites-aiguilles-2&catid=214&Itemid=2380 (consulté le 10 avril 2019).

⁶⁴ COMMUNE D'AMAY, Recensement de la famille Delcominette dans le Registre de la population de la ville d'Amay, Archives de la ville d'Amay, Amay, 1905.

⁶⁵ COMMUNE DE MODAVE, Recensement de la famille Terwagne dans Registre de population de la commune de Modave 1905, Archives de la commune de Modave, Strée, le 03 mars 1905.

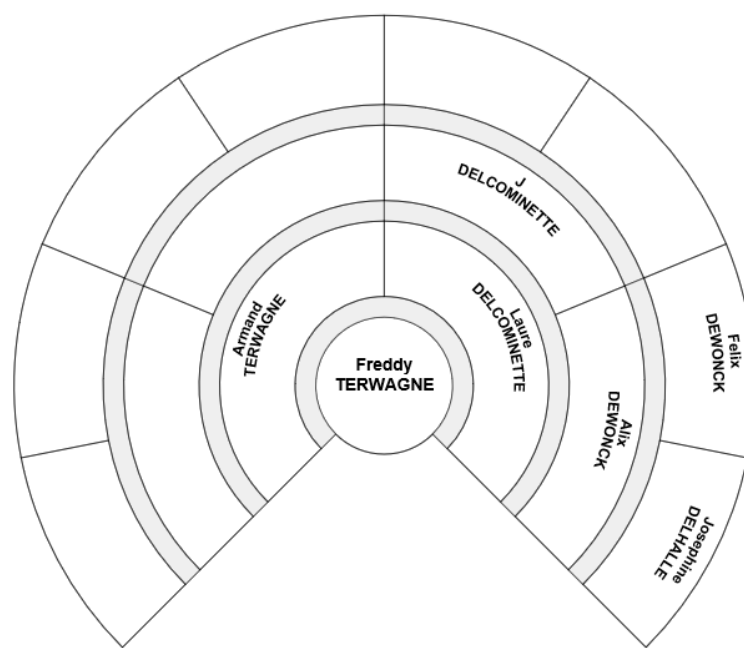
⁶⁶ COMMUNE d'AMAY, Acte de naissance dans Registre d'état civil de la ville d'Amay, Archive de la ville d'Amay, Amay, le 25 mars 1925.

⁶⁷ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 11 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁶⁸ *Delcominette*, dans GENEANET, <https://gw.geneanet.org/bdewonck?lang=fr&pz=benoit&nz=dewonck&p=j&n=delcominette> (consulté le 10 avril 2019).

garçons, Jules, Fernand, Edmond et René mais aussi une fille, Laure, la mère de Freddy Terwagne. Alix Dewonck, quant à elle, est mère au foyer et s'occupe de l'éducation de ses enfants⁶⁹. Le patriarche est reconnu au sein de la société amaytoise si bien qu'il est élu conseiller communal et désigné comme échevin de l'Instruction publique⁷⁰.

La famille est également connue au sein de la commune pour sa participation au développement de briqueteries. Plusieurs sources relatent la présence de briquetiers dans la zone située « entre la route de Huy et Ramet, dite la Grand 'Route et les berges de la Meuse, alors encore naturelles, aux lieux-dits Ry de Mer et Rivage »⁷¹. Une demande est notamment effectuée par Hubert Delcominette, frère de Julien. Ce document atteste également d'une demande introduite par Jules Terwagne, oncle d'Armand. Ces éléments laissent à penser que c'est par l'intermédiaire de leurs familles respectives que les parents de Freddy Terwagne se sont rencontrés.



⁶⁹ Interview de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note, Madame Lamy acceptant de répondre aux questions mais refusant d'être filmée. Anecdote.

⁷⁰ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 11 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁷¹ TORREBORRE, N. et al., « *Les briquetiers, des Amaytois méconnus* ». *Un regard sur le passé local, les briquetiers*, Amay, s. d., p. 14.

Freddy Terwagne grandit à Strée au sein d'un foyer soudé aux côtés de ses parents mais aussi de sa sœur jumelle, Alix Terwagne⁷². Alix reste proche de son frère durant l'ensemble de sa courte vie, en témoigne les nombreuses photographies de famille consultées. En effet, elle débute son témoignage par « mon frère adoré »⁷³ et se tient située devant le cercueil lors de la cérémonie⁷⁴. Aucun élément ne fait part d'une adhésion aux valeurs catholiques. En effet, Freddy Terwagne est un franc-maçon. Il est désigné « frère à la Parfaite Intelligence à l'Orient de Huy »⁷⁵ depuis 1961. Le fait qu'Armand soit instituteur dans le réseau communal tend à prouver le caractère laïc de la famille Terwagne. En effet, l'enseignement est marqué à l'époque par la coexistence pacifique entre les réseaux⁷⁶. Cela fait suite à la première guerre scolaire qui se produit au niveau de l'enseignement primaire et l'établissement de la loi sur l'enseignement primaire du 20 septembre 1884⁷⁷. La « loi Nothomb »⁷⁸ et l'obligation de créer une école primaire par commune doivent permettre un enseignement primaire accessible à tous. L'enseignement est soit assuré par l'Église soit par les communes. C'est le cas également pour la commune de Modave.

C'est dans ce contexte que se déroule l'enfance de Freddy Terwagne jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale. La famille occupe une maison modeste, au numéro 157 Les Gottes à Strée. Cette commune, en l'honneur de Freddy Terwagne a transformé l'ancienne rue du Village en rue Freddy Terwagne en 1977⁷⁹. Ce changement, entrepris dès 1971, a d'abord été refusé par la Commission royale de Toponymie et de Dialectologie⁸⁰. Cette commission qui « accomplit sa mission scientifique sous le haut patronage de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de

⁷² COMMUNE D'AMAY, Acte de naissance dans Registre d'état civil de la ville d'Amay, Archive de la ville d'Amay, Amay, le 25 mars 1925.

⁷³ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Discours d'Alix Pinchard-Terwagne prononcé lors de la cérémonie privée lors des obsèques de mon frère Freddy, Liège, 20 février 1971.

⁷⁴ *Ibid.*, Photographie d'Alix Terwagne aux côtés de Raymonde Lamy, Amay, le 20 février 1971.

⁷⁵ ORIENT DE HUY, *Certificat d'adhésion de Freddy Terwagne à la Parfaite Intelligence de Huy*, Huy, novembre 1961. Cette archive m'a été communiquée par mail. Pas d'autres informations à ce sujet.

⁷⁶ DEPREZ, G., *La guerre scolaire et sa pacification* dans *Recherches Sociologiques*, t. II, Bruxelles, 1970, p. 74.

⁷⁷ GROOTAERS, D., *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, 1998, p. 137.

⁷⁸ VAN SANTBERGEN, R., *Les enseignements gardien, primaire, moyen et normal (XIX^e et XX^e siècles). Survol wallon de figures, d'idées, de faits et de tendances* dans LEJEUNE, R. et STIENNON, J., *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres-arts-culture*, t. IV, Bruxelles, 1981, p. 286.

⁷⁹ <http://archives.wallonie.be/ark:/44119/a011374227542TGi8yY> (consulté le 10 avril 2019).

⁸⁰ <http://archives.wallonie.be/download.cgi?filename=accounts/mnesys> (consulté le 10 avril 2019).

Belgique »⁸¹ a un rôle consultatif. Les pouvoirs publics peuvent avoir recours à cette commission en cas de désaccords.

Cette école communale stratoise présente plusieurs éléments intéressants pour les Terwagne⁸². En effet, elle est située à moins de cinq-cents mètres du domicile familial. C'est l'occasion pour le père, Armand, de voir ses enfants s'épanouir, là où il enseigne. Enfin, le cadre est « propice au développement de l'enfant avec une école de village, proche de la nature et présentant une structure familiale »⁸³.

La suite de son cursus scolaire s'effectue à l'Athénée de Huy. Alix et son frère se « rendent à bicyclette à l'école » puisqu'ils vivent à Strée et s'inscrivent tous les deux, en section gréco-latine⁸⁴. La section des humanités anciennes, condition *sine qua non* pour accéder aux facultés universitaires, comportaient trois sous-sections dont les humanités gréco-latines⁸⁵. Les avantages de ce type d'étude sont multiples pour la carrière politique de Terwagne. Effectivement, Léon Blum écrivait déjà, en 1928, que le latin permettait à l'élève d'acquérir « une connaissance plus précise de notre langue, de ses finesses et de ses ressources ; il s'habitue à conduire son esprit avec ordre et logique, à exprimer clairement des idées claires »⁸⁶, soit autant de compétences utiles pour Freddy Terwagne.

Malgré un milieu de vie assez modeste, Freddy Terwagne accède à un cursus scolaire idéal. Il suit une formation primaire mais aussi secondaire le préparant à l'Université. Ces études sont marquées par l'épisode la Seconde Guerre mondiale. Freddy Terwagne a quinze ans lorsque le conflit éclate dans la région hutoise.

⁸¹ <http://www.toponymie-dialectologie.be/index.php?p=index-fr> (site consulté le 10 avril 2019).

⁸² COMMISSION ROYALE DE TOPONYMIE ET DE DIALECTOLOGIE, *Avis négatif relatif à la dénomination d'une nouvelle voie ou place publique*, Namur, 1971.

⁸³ Commune de Modave. École communale, dans COMMUNE DE MODAVE https://www.modave.be/index.php?option=com_content&view=category&id=238&Itemid=2343 (consulté le 11 avril 2019).

⁸⁴ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 12. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁸⁵ DEFOSSE, P., *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, 2005, p. 206.

⁸⁶ BLUM, L., *Pour une section gréco-latine viable dans l'enseignement secondaire*, dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n°21, 1928, p. 39.

1.2 L'épreuve de la Seconde Guerre mondiale

L'expérience scolaire de Freddy Terwagne se poursuit positivement malgré les conséquences du conflit en Belgique. La région de Huy n'est pas touchée par des destructions massives ou des conflits de grande envergure. Cependant, cette ville a la particularité de présenter un fort, lieu de détention d'opposants politiques mais aussi de membres de la Résistance. Le fort ne constitue en fait qu'une « étape, un centre de triage vers les camps de concentration »⁸⁷. Il est cependant occupé par les Allemands, au même titre que d'autres bâtiments dans le centre-ville, durant l'ensemble de la Seconde Guerre mondiale. La guerre aura donc des conséquences sur les habitudes des étudiants. Le parcours secondaire de Freddy Terwagne se termine en 1943 avec la réussite de sa rhétorique⁸⁸. Cette période est importante pour Freddy Terwagne. Ce dernier, une fois ses études secondaires terminées, entre effectivement dans les conditions pour être recruté par le Service du Travail Obligatoire⁸⁹. Ce service est chargé de trouver de la main d'œuvre en Belgique pour faire fonctionner l'industrie allemande, abandonnée par les jeunes Allemands appelés sur le front⁹⁰. L'Allemagne fait le choix de réquisitionner ces travailleurs dans les pays occupés, en ce compris la Belgique⁹¹. Le *Kriegsverwaltungen*, l'administration de guerre, assure que le travail obligatoire touchera essentiellement les ouvriers et les étudiants puisqu'il promet que cela ne concernera pas les fonctionnaires de l'État et les professions libérales⁹². Freddy Terwagne entre dès lors dans les conditions établies par l'administration allemande.

Grâce au concours d'une complicité au sein de l'athénée de Huy, qui pourrait être celle d'un membre de la Résistance, Terwagne obtient une fausse inscription dans

⁸⁷ *La fort de Huy, bagne et centre de tri nazi*, dans *La Libre Belgique*, le vendredi 31 décembre 2004 <https://www.lalibre.be/lifestyle/voyages/le-fort-de-huy-bagne-et-centre-de-tri-nazi-51b88798e4b0de6db9ab615a> (consulté le 11 avril 2019).

⁸⁸ ATHÉNÉE ROYAL DE HUY (ARH), Archives de l'Athénée royal de Huy. Liste des élèves ayant réussi la rhétorique en 1943 ; Freddy Terwagne se trouve dans la liste, Huy, juin 1943.

⁸⁹ *Service du Travail obligatoire*, dans UNIVERSALIS, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/service-du-travail-obligatoire/> (consulté le 11 avril 2019).

⁹⁰ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 11 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁹¹ VAN DEN WIJNGAERT, M., DE BENS, E. et CULOT, J., *Le travail obligatoire en Belgique*, 1970, p. 4 (Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale).

⁹² *Ibidem.*, p. 13.

les registres de rhétorique de l'école⁹³ et obtient la possibilité « d'échapper à la convocation du STO »⁹⁴. Freddy Terwagne aurait pu faire le choix de suivre une seconde fois sa rhétorique. Ce n'est cependant pas la voie qu'il choisit de prendre. En effet, dès 1942, il entre dans l'Armée secrète⁹⁵, mouvement de la Résistance belge.

Ce Mouvement national belge, représentatif de l'opinion publique, est sans cesse renouvelé, par l'arrivée de nouveaux éléments tels que Freddy Terwagne, « de sang neuf »⁹⁶. Il demeure membre de cette Armée secrète jusqu'en 1944 au sein de la Compagnie 421, refuge Baleine-Condroz, secteur 3 de la zone V⁹⁷.

L'ensemble de ces informations sont notamment confirmées par son attestation du Ministère de la Défense nationale⁹⁸. Cette dernière, relative à l'office de la résistance, porte le numéro II/44260. Cette attestation confirme que l'intéressé est affilié au groupement de l'Armée secrète. Elle détermine également le temps passé dans la Résistance qui est de deux ans et deux mois soit du 3 septembre 1942 au 16 octobre 1944. Le numéro de la carte du groupement, le 513995, atteste de son affiliation à Seny-Ouffet, son lieu d'activité principale étant le Condroz, région d'origine de son père. Ce document détermine les activités réalisées par Terwagne lors de son passage dans la Résistance. Cela passe notamment par le ravitaillement des réfractaires, le placement des réfractaires, l'établissement de fausses cartes d'identité et de faux certificats de travail, la distribution de journaux clandestins, le recrutement de membres, renseignements, aide et hébergement de résistants. Cela passe aussi par l'aide apportée aux prisonniers de guerre au Fort de Huy, le soutien et le contrôle du passage des aviateurs anglo-américains en détresse. Enfin, en collaboration avec des employés de la

⁹³ ARH, Composition des classes de rhétorique (1943) dans Registre de rhétorique de l'Athénée de Huy 1940-1945, Archives de l'Athénée royale de Huy, Huy, le 10 septembre 1943.

⁹⁴ DELFORGE, P., *Freddy Terwagne*, dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *L'Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, Charleroi, 2001, p. 1521.

⁹⁵ BALACE, F., *Aspects de la résistance en province de Liège* dans BALACE, F., BRUSSON, P., BUCHET, E. et al., *La mémoire*, Liège, p. 82.

⁹⁶ MAERTEN, F., *La résistance en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, texte d'un exposé lors de la journée d'étude "Résistance en Europe et en Belgique" organisée le 10 novembre 2015 par « Démocratie ou Barbarie », p. 4.

⁹⁷ DELFORGE, P., *Op. Cit.*

⁹⁸ MUSÉE DE L'ARMÉE, Armée secrète, Attestation reconnaissant la qualité de Résistant à Terwagne Freddy par la Commission de contrôle de Huy en date du 8 février 1949, en application de l'article 1 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945, établissant le Statut de la Résistance Armée, Archives de l'Armée (02/044260), Bruxelles, le 19 juillet 1949.

T.S.V.P. Werbestelle de Huy, il sabote la réquisition de main d'œuvre ennemie et participe aux opérations libératrices du territoire. Mobilisé le 29 août 1944 et effectue le rassemblement des hommes de certaines unités jusqu'au 6 octobre 1944. Sa fonction au sein du groupement peut être qualifiée de caporal puis d'officier, quelques semaines avant la libération⁹⁹, au sein de l'Armée secrète. Ces informations sont notamment confirmées par le Comité de la Zone V de l'Armée Secrète.

Ce document est accompagné d'une fiche d'identité du jeune résistant, portant le numéro d'ordre II/583.995¹⁰⁰. Cette fiche donne diverses informations personnelles permettant de faire le point sur la vie privée de Freddy Terwagne. Ce dernier réside toujours chez ses parents en 1948. L'adresse est identique à celle établie pour son enfance soit le 157 Les Gottes à Strée en Province de Liège. Il est à cette période, toujours célibataire et a débuté des études universitaires puisqu'il est candidat en droit.

Le recommandé de la Commission de contrôle de la Résistance¹⁰¹, située au Palais de Justice à Huy lui reconnaît également la qualité de résistant armé. Le chef de groupement de la Résistance Armée parle de Freddy Terwagne en ces termes : « *Le caporal de l'Armée Secrète, Freddy Terwagne y eut une activité intense. Il fut d'un secours important aux réfractaires en leur procurant des vivres et des faux documents. Il les héberge et s'occupe de leur placement à l'abri des recherches de l'occupant. Il fournit aide et convoya les aviateurs alliés tombés au pays* »¹⁰². Son engagement au sein de la Résistance lui permet de se voir décerner à la fois la Croix de Guerre¹⁰³ qui est décernée à son unité complète, la Médaille de la Résistance¹⁰⁴ et la Médaille commémorative 1940-1945¹⁰⁵.

⁹⁹ DELFORGE, P., *Freddy Terwagne*, dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *L'Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, Charleroi, 2001, p. 1521.

¹⁰⁰ ARCHIVE DE L'ARMÉE, Armée secrète, Fiche d'identité de l'office de la Résistance (II/583.995), Bruxelles, le 21 septembre 1948.

¹⁰¹ *Ibid.*, Recommandé de la Commission de contrôle de la Résistance reconnaissant la qualité de résistant armé, Archives de l'Armée, Huy, le 8 février 1949.

¹⁰² *Ibid.*, Citation du chef du Groupement de la Résistance Armée le commandant de la Zone V Section 3 Many, Archives de l'Armée, Bruxelles, le 23 octobre 1949.

¹⁰³ QUINOT, H., *Recueil illustré des décorations belges et congolaises*, 4^e éd., Bruxelles, 1950, p. 136.

¹⁰⁴ BORNÉ, A.C., *Distinctions honorifiques de la Belgique, 1830-1985*, Bruxelles, 1985, p. 407.

¹⁰⁵ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 12. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

Claude Rémy, collaborateur de Freddy Terwagne parle de cette période comme une période charnière dans l'évolution du jeune condruzien. Claude Rémy explique que « *Freddy Terwagne pourra révéler ses qualités de courage, de sang-froid, de fermeté dans les convictions et de prudence dans l'expression de ses opinions* »¹⁰⁶.

La guerre lui permet également de tisser un certain nombre de relations nouvelles. En effet, son adhésion à la Résistance, à travers la compagnie 421, le met en contact avec l'un de ses futurs collègues au sein du gouvernement Eyskens. Le futur socialiste et Premier ministre belge, Edmond Leburton¹⁰⁷, fait également partie de l'Armée secrète et est à la tête de la compagnie 419. C'est notamment Leburton qui permettra à la section Huy-Waremme du Parti Socialiste Belge de connaître ses lettres de noblesse. Il jouera un rôle non-négligeable dans la carrière de Freddy Terwagne, notamment lors du vote en faveur de la révision constitutionnelle en décembre 1970¹⁰⁸. C'est également lors de son engagement au sein de la Résistance que Freddy Terwagne fait la rencontre de sa première épouse, Madame Irène Bronckart¹⁰⁹. Mariée, elle est victime de la guerre et perd son premier époux. Ce dernier meurt « des suites de la déportation »¹¹⁰. Le mariage a lieu après 1948 puisqu'il est toujours considéré comme célibataire lors de la remise de son attestation de résistant au cours de la même année.

1.3. Les études universitaires et ses premiers engagements

Malgré une origine sociale modeste, Freddy Terwagne s'inscrit à l'Université de Liège¹¹¹ en 1944. L'ULG, est une université publique mais aussi pluraliste. Cela signifie que la diversité des opinions religieuses ou culturelles et les représentants de celles-ci sont reconnus. Cette institution d'État n'a guère de marge de manœuvre et est

¹⁰⁶ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Destrée, Charleroi, 1991, p. 13 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

¹⁰⁷ DELFORGE, P., *Edmond Leburton*, Namur, 2014, http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/leburton-edmond#.XK8oC_ZuLIU (consulté le 11 avril 2019).

¹⁰⁸ DELFORGE, P., *Edmond Leburton* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 371.

¹⁰⁹ Interview de Madame Raymonde LAMY par Florian RORIVE, le 13 février 2019. Dans le cadre de rendez-vous, Madame Lamy m'indique qu'elle conserve une idée assez précise des premières années de sa vie commune avec Freddy Terwagne. Il s'avère que les choses se compliquent par la suite et les souvenirs sont plus vagues.

¹¹⁰ RÉMY, C., *Op. cit.*

¹¹¹ DEMOULIN, R., dir., *Liber memorialis – L'Université de Liège de 1936 à 1966. Notices historiques et bibliographiques*, t.1, Liège, 1967, p. 12.

fortement contrôlée par l'État central notamment en ce qui concerne « la nomination des professeurs »¹¹². Âgé de 19 ans, il débute des études de droit. La Faculté de droit¹¹³ occupe une importante partie du bâtiment principal nouvellement érigé sur la place de l'Université¹¹⁴. Elle partage ses locaux avec la faculté de philosophie et lettres. C'est à ce moment-là que Freddy Terwagne rencontre celui qui deviendra l'un de ses plus fidèles collaborateurs et avec lequel « une amitié profonde va se lier jusqu'à la fin de sa vie »¹¹⁵ : René Godefroid. Ce dernier se définit lui-même dans un discours prononcé lors des obsèques de Freddy Terwagne comme « son principal collaborateur, son ami, son compagnon de route depuis les bancs de l'Université »¹¹⁶.

Alors que sa sœur, Alix Terwagne, effectue des études sociales, Freddy profite de la pluralité politique de mise au sein de l'Université de Liège. En effet, il milite déjà au sein des Jeunes Gardes socialistes¹¹⁷ et préside le Cercle des Étudiants socialistes. À peine a-t-il quitté la Résistance que Freddy Terwagne s'engage dans le combat politique au sein du pilier socialiste. Le terme « pilier » désigne un réseau d'organisation plus ou moins polarisé, fondé sur une idéologie, qui développe des activités dans différents domaines de la vie sociale, en ce compris la politique¹¹⁸. Freddy Terwagne intègre ainsi le « monde socialiste » qui forme un réseau cohérent d'organisations liées entre elles. Ce monde se dote d'une armature associative diversifiée¹¹⁹ comprenant notamment des mouvements de jeunesse ou des associations culturelles. L'idéologie développée par ce « monde » socialiste et à laquelle Terwagne adhère tout de suite, c'est le réformisme¹²⁰.

¹¹² *L'après Seconde Guerre mondiale et le transfert au Sart Tilman*, dans ULG, https://www.uliege.be/cms/c_9269418/fr/historique-l-apres-seconde-guerre-mondiale-et-le-transfert-au-sart-tilman (consulté le 11 avril 2019).

¹¹³ MOUREAU, L., *La Faculté de droit et ses Écoles annexes*, dans DEMOULIN, R., dir., *Liber memorialis. L'Université de Liège de 1936 à 1966. Notices historiques et bibliographiques*, t.1, Liège, 1967, p. 113.

¹¹⁴ RAXHON, Ph. et GRANATA, V., *Mémoire et prospective : « Université de Liège (1817-2017) »*, Liège, 2017, p. 143 (Collection Patrimoine).

¹¹⁵ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte Club Freddy Terwagne (F0051/17) : Discours prononcé à l'occasion des obsèques de Freddy, Amay, 1971.

¹¹⁶ *Ibidem*.

¹¹⁷ ALPHAS, Fonds Jeunes Gardes socialistes, Article au sein de journal *La Wallonie* signé par Freddy Terwagne en mars 1948, Liège.

¹¹⁸ WYNANTS, P., *Cours de Structures politiques et institutions belges à l'époque contemporaine* à l'Université de Namur, Namur, 2016, p. 3.

¹¹⁹ *Ibidem*, p. 10.

¹²⁰ CLAEYS, P-H., *Le système des piliers* dans DELWIT, P. et DE WAELE, J-M., *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, 1996, p. 260.

Si la première raison de cette adhésion semble idéologique, il est possible qu'elle soit également économique. En effet, la situation modeste d'Armand Terwagne ne permet pas à son fils d'effectuer des dépenses trop importantes. C'est une double charge financière pour l'instituteur primaire¹²¹. Le coût élevé de la vie étudiante incite le jeune Terwagne à trouver un emploi. C'est ce qu'il fait en travaillant pour le journal *La Wallonie*¹²². Ce journal d'obédience socialiste, connaît son âge d'or quelques années, à partir de 1951, lors de la prise de fonction d'André Renard. Freddy Terwagne collabore, lors des deux dernières années¹²³ de sa formation universitaire, aux pages politiques du journal¹²⁴.

Cet engagement au sein du monde socialiste sera déterminant dans la carrière de Freddy Terwagne. En effet, il fait plusieurs fois mention de son attachement précoce au sein du « monde » socialiste et met l'accent notamment sur la justice sociale et l'équité.

2. Son parcours professionnel : l'avocat et le journaliste

La durée des études de droit évolue dans le temps. À la période de Freddy Terwagne, un étudiant voulant obtenir son diplôme en droit doit suivre la candidature en philosophie et lettres suivie de trois années de droit avec trois épreuves sur trois ans¹²⁵. C'est le choix que fait Terwagne, qui est reçu docteur en droit à l'Université de Liège en 1949¹²⁶. René Godefroid est également reçu cette année-là. Terwagne, à la recherche d'un stage dans la région hutoise, rencontre Georges Housiaux. Ce dernier est élu depuis le 8 mars 1946¹²⁷, date de sa prestation de serment comme membre de la Chambre des Représentants pour l'arrondissement Huy-Waremme. Étant à la

¹²¹ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 14. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

¹²² CAMPÉ, R., DUMONT, M. et JESPERS, J.-J., *Radioscopie de la presse belge*, Verviers, 1973, p. 483.

¹²³ IHOES, Article de presse dans *La Wallonie*, le 04 avril 1949.

¹²⁴ IHOES, Article de presse dans *La Wallonie*, le 12 octobre 1948.

¹²⁵ WAUTELET, P., *La Faculté de droit à l'Université de Liège. Note historique succinctes*, Liège, 2009, p. 22.

¹²⁶ ULG, Archives de la faculté de droit de l'Université de Liège, Discours du doyen de la faculté avec une liste des docteurs en droit pour l'année 1949, Liège, 1949.

¹²⁷ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Annales parlementaires de Belgique. Session extraordinaire du 8 mars 1946 au 7 novembre 1946. Table alphabétique des orateurs et des auteurs*, Bruxelles, 1946.

recherche d'un stagiaire, il choisit Freddy Terwagne dès 1949. Ce dernier effectue ainsi son stage de deux ans chez le nouveau député¹²⁸.

Plusieurs raisons peuvent expliquer cet engagement. Dans le chef de Georges Housiaux, son élection comme député augmente considérablement sa charge de travail. Il a besoin d'avocats pour assurer le fonctionnement de son bureau d'avocats. De plus, il a fait le choix d'un étudiant politiquement étiqueté et sans doute déjà rencontré lors de manifestations du PSB.

Freddy Terwagne, dont l'engagement socialiste n'est plus à démontrer, est à la recherche d'une première expérience professionnelle auprès d'un avocat reconnu. De plus, le bureau reste à proximité de chez ses parents et dans une ville, Huy, qu'il connaît bien pour y avoir fait ses études. Selon toute vraisemblance, il y a dans le chef de Terwagne, cette volonté d'apprendre au contact d'un homme politique et d'un mandataire régional. La relation entre les deux hommes perdurera puisque certains échanges épistolaires font état d'une relation quelques semaines avant le décès prématuré de Freddy Terwagne¹²⁹.

Terwagne, après la réussite de son stage de préparation au barreau, décide de créer son propre bureau d'avocat. Il installe alors son cabinet dans une localité qu'il connaît, Amay. C'est effectivement sur le territoire de cette commune qu'il est né en 1925. C'est également la commune dont est originaire la famille de sa mère. Il s'installe, seul, Rue du Pont, numéro 15 à Amay. Selon le cadastre des fonctions libérales dressé par la commune d'Amay en 1953¹³⁰, Freddy Terwagne serait « sans doute le premier avocat à s'y être établi »¹³¹. Les premiers mois sont difficiles pour Terwagne, qui n'est pas encore connu et qui a fait le choix de s'établir dans une localité dotée d'une densité de population relativement faible. Il dira également dans l'un de ses discours du 1^{er}

¹²⁸ Georges Housiaux dans DRAIZE, Ph., *L'engagement militant. Huy et le Parti Socialiste. 50 ans de défis*, Huy, 2002, p. 27.

¹²⁹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « La révision constitutionnelle » (F0051/7), Courrier du sénateur Housiaux relatif aux discussions sur la décentralisation économique et la planification, Huy, 1970.

¹³⁰ COMMUNE D'AMAY, Aménagement du territoire. Cadastre des fonctions libérales sur le territoire de la commune en 1953, Amay, 1953.

¹³¹ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 14. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

mai « toute la difficulté qu'il a eue de s'intégrer dans une population le considérant comme un gars de la campagne »¹³². Au barreau, « il a laissé le souvenir d'un remarquable plaideur, défendant parfois des causes étonnantes »¹³³.

Malgré son engagement politique, le cabinet de Terwagne continuera son activité, notamment par le biais de René Godefroid, son proche collaborateur ou encore Robert Collignon. C'est d'ailleurs dans l'étude de Freddy Terwagne que « Robert Collignon mène sa carrière d'avocat »¹³⁴, avant de reprendre le Cabinet à la mort de Freddy Terwagne en 1971. Certains considèrent d'ailleurs Terwagne comme « le mentor » de Robert Collignon¹³⁵.

Comme expliqué préalablement, Freddy Terwagne rédige un certain nombre d'articles au sein du journal *La Wallonie*. Les locaux du journal étaient situés à Liège, à l'angle des rues de la Régence et de Florimont. La façade est caractérisée par la présence d'un grand coq en bronze. Ce dernier a depuis lors été déplacé sur le nouvel immeuble des Métallos FGTB à Namur¹³⁶. Après la Seconde Guerre mondiale, le journal devient l'organe de presse de la Fédération des Métallurgistes liégeois FGTB¹³⁷. Si ce journal peut être caractérisé de quotidien engagé politiquement, les journalistes ou auteurs d'articles le sont tout autant. En effet, Freddy Terwagne écrit plusieurs articles que l'on peut aisément qualifier de partisans. À plusieurs reprises, il indique sa préférence pour l'idéologie socialiste. Il laisse également paraître sa sensibilité pour la question wallonne, notamment lors des premières discussions relatives au sort réservé à la Wallonie. S'il ne travaille plus au sein du journal à partir de 1949, il n'hésite pas à rendre visite aux

¹³² FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Dossier biographique de Freddy Terwagne » (F0051/20), Discours du 1^{er} mai 1964 à la Fédération PSB Huy-Waremme, Huy, le 1^{er} 1964.

¹³³ COLLIN, S., *Freddy Terwagne, wallon. Inscire la Wallonie dans la Constitution* dans *Le Soir*, Bruxelles, le 02 février 1991, <https://www.lesoir.be/art/%252Ffreddy-terwagne-wallon-inscire-la-wallonie-dans-la-con-t-19910202-Z03KXY.html> (consulté le 11 juillet 2019).

¹³⁴ DELFORGE, P., *Robert Collignon*, Namur, 2014, sur http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/collignon-robert#.XVL17_ZuLMw (consulté le 11 août 2019).

¹³⁵ *Ibidem*.

¹³⁶ CHARLIER, S., *L'architecture et l'urbanisme à Liège depuis l'indépendance de la Belgique* dans RENARDY, C., dir., *Liège et l'exposition universelle de 1905*, Bruxelles, 2005, p. 97.

¹³⁷ Journées du Patrimoine : 24^e édition : 8 et 9 septembre 2012 : grandes figures en Wallonie, p. 63.

journalistes ou à donner son avis sur le traitement de l'actualité. Il rédige notamment un courrier en 1950¹³⁸, où il fait part de son avis sur la Question Royale¹³⁹.

3. Sa vie privée

3.1 La famille Terwagne, une famille soudée

Une fois son diplôme d'avocat obtenu et son inscription au barreau de Huy effective, Freddy Terwagne connaît un premier changement important au niveau familial. En effet, sa première épouse Irène Bronckart décède au début des années cinquante. À cette période, Terwagne s'installe, rue Gaston Grégoire n°30 à Amay. Il s'agit d'une petite artère commerciale située dans le centre d'Amay, à quelques centaines de mètres du Cabinet de Freddy Terwagne. Il s'installe en 1953 et ne déménagera plus jusqu'en 1971, année de son décès. Il s'agit d'une maison modeste qui possède des vis-à-vis de part et d'autre. C'est au sein de cette demeure que plusieurs photographies du fonds Alix Terwagne-Pinchard font état de fêtes et de réunions de famille. Les photographies consultées permettent de voir une famille soudée. Freddy Terwagne n'aura ni d'enfants avec sa première ni avec la seconde, Raymonde Lamy, qu'il épouse en 1967¹⁴⁰. Si rien ne permet de déterminer s'il s'agit d'un choix personnel, la fonction de Terwagne et son emploi du temps nous permettent de penser qu'ils ont choisi de ne pas avoir d'enfants. Lors notre entretien, Raymonde Lamy a préférée ne pas déborder cette question.

Ce type de documents fait également le point sur les relations qu'entretient Freddy Terwagne avec sa sœur jumelle. Cette dernière est présente lors de l'ensemble des événements importants sur le plan familial et politique. Elle conserve de nombreux souvenirs de son frère qu'elle qualifie du petit sobriquet « petit Freddy »¹⁴¹. Elle semble jouer un rôle important au sein de la vie de son frère.

¹³⁸ FHMW, Fonds René Godefroid, F0051/20, Dossier biographique sur Freddy Terwagne, Courrier adressé au rédacteur en chef du journal *La Wallonie*, Liège, 1950.

¹³⁹ La Question royale, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/atlas/la-question-royale-et-la-consultation-populaire-du-4-mars-1950#.XK9xivZuLIU> (consulté le 11 avril 2019).

¹⁴⁰ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 49 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

¹⁴¹ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie de Freddy Terwagne et Alix Terwagne à une table de café. Alix signe alors la photographie avec l'annotation « petit Freddy », Liège, 1960.

Alix Terwagne évolue aux côtés de son frère jusqu'à la fin de leurs études universitaires. Elle fait le choix de s'installer à Liège où elle trouve un emploi dans le domaine des affaires sociales. Cette dernière se marie avec Monsieur Guy Pinchard. Elle est décédée, veuve, à l'âge de 90 ans, le 14 janvier 2016¹⁴². Alix Terwagne-Pinchard avait un fils, Vincent Pinchard. Cette donnée est à prendre en compte et limite le nombre de témoins directs de la vie de Freddy Terwagne.

3.2 Un réseau en voie de développement

L'un des éléments à mettre en évidence dans la mise en place d'un réseau est le rôle joué par la famille Delcominette. Fort proche de sa fille, l'amaytois est présent aux côtés de ses enfants et petits-enfants. Aucune source ne permet d'établir les qualités des rapports du beau-père avec son gendre. En effet, les Delcominette appartiennent à la classe moyenne supérieure. Julien, entrepreneur en bâtiment, est bien implanté au sein de la commune d'Amay. Il y est notamment élu comme échevin de l'Instruction publique. Il a peut-être aidé Freddy Terwagne à s'intégrer au sein de la population amaytoise mais aucune source ne le mentionne explicitement. Les différentes photographies consultées et les témoignages oraux recueillis permettent de définir Freddy Terwagne comme un homme apprécié. Il apparaît comme sympathique, cordial, affable et laisse l'image d'un homme charmant¹⁴³.

La famille et la sœur de Freddy Terwagne ne constituent pas son seul relais. Comme déjà exprimé, il a durant ses études intégré les Jeunes Gardes socialistes et a présidé le Cercle des Étudiants socialistes où il fait la rencontre d'étudiants venant de Liège et des alentours. Ces groupes lui permettent, dès lors, d'établir des contacts avec le milieu politique ou d'autres domaines du monde socialiste tels que le syndicat ou les mouvements de jeunesse. Freddy Terwagne, à travers ses études universitaires, son engagement politique et son passage au journal *La Wallonie* fait plusieurs rencontres que l'on peut qualifier de déterminantes pour la suite de sa carrière politique.

¹⁴² Avis nécrologique d'Alix Terwagne-Pinchard, décédée le jeudi 14 janvier 2016 à Liège, Liège, 2016, <https://www.dansnospensees.be/fr/avis-de-deces/overlijden-detail/14-01-2016/alix-terwagne> (consulté le 12 avril 2019).

¹⁴³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte Cabinet 1970/dossier biographique (F0051/20), Notice biographique rédigée par René Godefroid et Fernand Dehousse lors de la constitution du club Freddy Terwagne, Bruxelles, février 1971.

Ce sous-chapitre a pour objectif de faire le point sur le premier cercle d'intimes formé par Freddy Terwagne. Chacune de ces personnalités conservera un lien avec lui jusqu'à la fin de sa vie.

La première personne qui joue un rôle dans la progression de Terwagne n'est autre que son père Armand Terwagne. Claude Rémy, dans l'ouvrage biographique consacrée à Terwagne intitulé *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, met l'accent sur le rôle joué par son père.

La seconde personnalité mentionnée dans ce premier chapitre qui jouera un rôle dans la carrière politique de Terwagne n'est autre qu'Edmond Leburton. Au-delà de son rôle dans la Résistance armée, Leburton est l'une des personnalités socialistes les plus importantes de la région Huy-Waremme¹⁴⁴. Il occupera de nombreux postes ministériels, le poste de Premier ministre en 1973-1974 ainsi que celui de bourgmestre de Waremme pendant plus de 40 ans¹⁴⁵. Edmond Leburton a permis l'émergence de nombreux jeunes hommes politiques dans la région Huy-Waremme : Freddy Terwagne est l'un d'eux. C'est à cette période qu'émerge également Eugène Lecoq¹⁴⁶ à Huy. En effet, dès les premières années de son engagement au sein des instances de la Fédération PSB de Huy-Waremme, Terwagne est soutenu par Leburton qu'il a connu durant la Seconde Guerre mondiale¹⁴⁷.

Georges Housiaux constitue la troisième personnalité importante au sein du réseau de Terwagne. En effet, Georges Housiaux est avant tout l'avocat qui lui permet d'intégrer le barreau en lui proposant un stage au sein de son Cabinet à la sortie de ses études. Si l'avocat hutois est son maître de stage, il est également une source d'inspiration pour de nombreux jeunes de la région hutoise¹⁴⁸. Terwagne fait partie de ceux-ci. Le chapitre suivant permettra de confirmer le lien qui unit les deux hommes sur le plan politique.

¹⁴⁴ LEJEUNE, F., *Le PS à Huy-Waremme de 1894 à nos jours*, Huy, 2005, p. 10.

¹⁴⁵ DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV., Namur, 2010, p. 369.

¹⁴⁶ IHOES, *Une Vie 1/2 : Eugène Lecoq. Un homme de bon conseil*, dans *La Wallonie*, Liège, 24-26 décembre 1990.

¹⁴⁷ Edmond Leburton dans DRAIZE, Ph., *L'engagement militant. Huy et le Parti Socialiste. 50 ans de défis*, Huy, 2002, p. 33.

¹⁴⁸ LECOQ, E., *Le socialisme à Huy-Waremme : Récits*, Huy, 2001, p. 40.

La dernière personne devant être pointée comme essentielle dans la carrière de Freddy Terwagne est René Godefroid. En effet, ce dernier avant d'être commissaire du gouvernement auprès de l'Université de Liège, était le chef de cabinet de Freddy Terwagne¹⁴⁹. Ces derniers se sont rencontrés sur les bancs de l'Université et ne se sont plus jamais quittés. Godefroid a toujours été un fidèle de Terwagne. Il s'est occupé du Cabinet lorsque ce dernier est élu comme député, le rejoint comme chef de cabinet lorsque Freddy est nommé Ministre. C'est également lui qui prolongera l'action de Terwagne puisqu'il restera membre du staff de Fernand Dehousse, successeur de Terwagne à sa mort. Les traces du travail et des relations de René Godefroid avec Freddy Terwagne représentent un thème important traité par les sources consultées. C'est donc une personnalité qui compte dans l'évolution de Terwagne et dont nous aurons à reparler. Sa place et son rôle évolueront parallèlement aux victoires électorales que connaîtra Freddy Terwagne.

¹⁴⁹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte n° 51/00020, Curriculum-vitae de René Godefroid nommé en qualité de collaborateur de Freddy Terwagne en 1968, Liège, 1968.

Chapitre 2 : Terwagne, de conseiller communal à député : premières armes, premiers réseaux.

1. Son engagement socialiste

« Fidélité au socialisme » constitue la première composante de l'engagement de Freddy Terwagne. Dès lors, l'implication dont il a fait preuve durant sa période dans la Résistance ne peut s'arrêter à la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, la Belgique reste profondément marquée par les événements dramatiques qui viennent de se produire. C'est le cas également de Freddy Terwagne.

Cela ne l'empêche cependant pas de débiter des études en droit à l'Université de Liège à la fin de l'année 1945¹⁵⁰. En effet, cette période d'après-guerre est synonyme de changement pour le jeune Freddy. Ce dernier est amené à quitter le domicile familial situé à Strée au profit d'une chambre d'étudiant à Liège¹⁵¹. Toujours assez proche de sa sœur et afin de réduire les dépenses de leur père, ils décident de s'installer ensemble, dans le centre de Liège¹⁵². Le commentaire au dos de l'une des photographies contenues au sein du fonds Alix Terwagne-Pinchard nous fait part de cette expérience. Les deux étudiants vivent dans la rue de l'Étuve à Liège, située à quelques centaines de mètres de l'Université.

La réussite de ses études secondaires en latin accomplie, Freddy Terwagne décide de débiter des études en droit. Selon René Godefroid, Terwagne dispose de toutes les qualités nécessaires pour réussir ces études. Il signifie notamment à propos de Terwagne « qu'il s'exprime aisément en public, est curieux du monde dans lequel il vit et veut jouer un rôle dans une société à reconstruire »¹⁵³.

¹⁵⁰ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 69 (Collections Écrits politiques wallons, n°5).

¹⁵¹ VILLE DE LIÈGE, Domiciliation de Freddy Terwagne et Alix Terwagne dans Registre de la population de Liège, Archives de la Ville de Liège, Liège, août 1946.

¹⁵² Interview de Madame Raymonde LAMY par Florian RORIVE, le 13 février 2019. Ces informations ont été expliquées à Madame Raymonde Terwagne-Lamy lors des nombreuses visites d'Alix au domicile des époux Terwagne. Madame Terwagne-Lamy qualifie la relation de « chaleureuse et franche ».

¹⁵³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (n°F0051/16), Discours prononcé devant les membres du Club Freddy Terwagne lors de sa réunion constitutive. Rappel des souvenirs communs, Amay, 1972.

Au-delà de cet aspect scolaire, Freddy Terwagne ne reste pas insensible à la société qui l'entoure. Dès sa première année en droit, il s'investit au sein de deux groupes étudiants : le Cercle des étudiants socialistes et les Jeunes Gardes socialistes.

Le Cercle des étudiants socialistes¹⁵⁴ est « une association qui rassemble des étudiants d'une même faculté, d'une même catégorie ou ayant un domaine d'étude commun »¹⁵⁵. Il permet aux membres qui le composent de lier de nouvelles amitiés. Le cercle des étudiants socialistes est un cercle politique rassemblant les étudiants qui « partagent des idéaux de gauche, et socialistes en particulier. Ce cercle se veut ouvert, accueillant, tolérant, actif et indépendant »¹⁵⁶. Pour Terwagne, comme pour René Godefroid, s'investir dans un cercle est « le fruit d'une volonté personnelle de s'impliquer dans la vie étudiante »¹⁵⁷. Les membres de ce cercle politique proposent des activités, des conférences. Lors de ces rassemblements, les élèves sont amenés à faire la connaissance de personnalités politiques, essentiellement issues du Parti socialiste belge.

Le Cercle des étudiants socialistes publie également un mensuel, *L'Étudiant Socialiste*¹⁵⁸, au sein duquel il développe une série de positions idéologiques sur les événements qui traversent la société belge. L'un des principaux sujets traités par ce journal étudiant, à la fin des années 40, concerne la répression de la collaboration¹⁵⁹. Ce sujet suscite, aujourd'hui encore, un débat au sein de la population belge. En effet, une partie de la population flamande considère l'épuration comme excessive et antiflamande¹⁶⁰ alors que de nombreux francophones la jugent légitimement sévère. La répression de la collaboration ne détermine cependant pas le seul thème abordé par les

¹⁵⁴ ULG, Archives du service étudiant de l'Université, Liste des étudiants qui intègrent le Cercle des étudiants socialistes en 1946, Liège, octobre 1946.

¹⁵⁵ *Les cercles étudiants*, dans STUDYRAMA, <https://www.studyrama.be/spip.php?article1424> (consulté le 19 avril 2019).

¹⁵⁶ *Cercle des étudiants socialistes*, dans ISSUU, <https://issuu.com/es-ulb> (consulté le 19 avril 2019).

¹⁵⁷ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (n°F0051/16), Discours prononcé devant les membres du Club Freddy Terwagne lors de sa réunion constitutive. Rappel des souvenirs communs, Amay, 1972.

¹⁵⁸ FÉDÉRATION LIÉGEOIS DES ÉTUDIANTS SOCIALISTES, *L'Étudiant Socialiste*, dans DÉPÔT D'OBJET NUMÉRISÉS, <https://donum.uliege.be/handle/2268.1/3652> (consulté le 19 avril 2019).

¹⁵⁹ PROVOOST, G. et VAN DEN STEENE, *Vijfentwintig jaar Vlaamse beweging. Bibliografie 1945-1970*, Gand, 1972, p. 65.

¹⁶⁰ DE WEVER, B., *Het Vlaams-nationalisme na de Tweede Wereldoorlog. Verrijzenis of herrijzenis ?* dans *Les Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°3, Bruxelles, 1997, p. 278.

étudiants socialistes. Ils s'intéressent également à « La Question royale » qui fait l'objet de tensions sociales, politiques et linguistiques¹⁶¹ ou encore au financement et à l'organisation de l'enseignement officiel en Belgique qui se rapporte notamment à la question « de l'éducation populaire et de réflexions sociologiques initiées après 1945 sur le temps de loisirs et sur l'adaptation de plus en plus difficile de l'homme à l'évolution de la société »¹⁶². Par le biais de ce premier engagement, Freddy Terwagne est confronté à une série de thèmes qui deviendront essentiels à ses yeux. René Godefroid traduit ce sentiment en expliquant notamment que « Freddy n'hésite jamais à défendre l'intérêt des Wallons les plus défavorisés »¹⁶³.

Freddy Terwagne s'investit également au sein des Jeunes Gardes socialistes¹⁶⁴. Les membres de cette association sont strictement séparés des éléments flamands, perçus comme « moins radicaux »¹⁶⁵. Les francophones continuent à côtoyer d'autres organisations de gauche telles que les Faucons Rouges ou les Étudiants socialistes¹⁶⁶. Ces associations restent « dans la ligne du Parti et dans les limites du réalisable »¹⁶⁷. N'hésitant pas à comparer les adhérents « aux guides de la Résistance »¹⁶⁸, Lucien Harmegnies, à l'époque, président de la Jeune Garde socialiste, a sans aucun doute touché Terwagne. L'adhésion du jeune condruzien au sein d'organismes de gauche permet d'identifier une obédience en particulier, l'obédience socialiste. Terwagne participe également à la rédaction des pages politiques du journal *La Wallonie* entre

¹⁶¹ POEDTS, C., *Prins Karel (1903-1983)*, Leuven, 1986, p. 49.

¹⁶² *Éducation permanente en Belgique* sur <https://150ans.ligue-enseignement.be/education-pergine-dune-idee/> (consulté le 07 juillet 2019).

¹⁶³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/16), Discours prononcé devant les membres du Club Freddy Terwagne lors de sa réunion constitutive. Rappel des souvenirs communs, Amay, 1972.

¹⁶⁴ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 14 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

¹⁶⁵ COLIGNON, A., *L'après-guerre des Jeunes Gardes socialistes. L'impossible réinsertion des anciens combattants de la Révolution*, dans *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, n°15, 2005, p. 9.

¹⁶⁶ MOUVEMENT JEUNE SOCIALISTE, *Des Jeunes Gardes Socialistes au Mouvement des Jeunes Socialistes*, Bruxelles, s.d., p. 12.

¹⁶⁷ PARTI SOCIALISTE BELGE, *La ligne politique du Parti précédée par la Déclaration de principes. Textes adoptés par le Congrès de la Victoire des 9, 10 et 11 juin 1945*, Bruxelles, 1945, p. 34.

¹⁶⁸ PSB, *Jeunesse nouvelle. Organe du Mouvement des Jeunesses socialistes [PSB]*, n° 1, Bruxelles, 1944, p. 1.

1948-1949 et du journal étudiant *La Penne*¹⁶⁹. Ces journaux publient des articles politiques que l'on peut définir comme étant favorables aux thèses wallonnes.

Durant la période d'après-guerre, le fait d'appartenir à un « monde », en l'occurrence le monde socialiste, le place, *de facto*, en opposition avec les obédiences catholique et libérale. Cette période est alors considérée comme l'âge d'or de la polarisation¹⁷⁰.

1.1 Une inscription durable dans la polarisation de la société belge

Le pilier socialiste, qui est « l'ensemble d'organisations qui ont une idéologie commune et qui veillent à son influence dans l'organisation de la société »¹⁷¹, est extrêmement développé, couvrant ainsi un nombre impressionnant de secteurs d'activités. Ils accompagnent leurs adhérents « de la naissance à la mort »¹⁷². Le réseau d'organisations socialistes, est assez éclairant¹⁷³. Une adhésion initiale entraîne des affiliations en cascade¹⁷⁴. Cette logique peut être développée comme suit¹⁷⁵ :

1. Scolarité dans des établissements communaux et officiels. C'est le cas de Freddy Terwagne qui est scolarisé à l'école communale de Modave, à l'Athénée de Huy et à l'Université de Liège.
2. Adhésion à un ou des mouvement(s) de jeunesse socialiste. Comme expliqué préalablement, Terwagne est membre des Jeunes Gardes Socialistes et président des Étudiants socialistes de Liège.

¹⁶⁹ DELFORGE, P., *Freddy Terwagne*, Namur, 2014, dans CONNAITRE LA WALLONIE, http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/terwagne-freddy#.XThRK_ZuKYM (consulté le 13 juillet 2019).

¹⁷⁰ FROGNIER, A-P., *Partis et clivages en Belgique : l'héritage de S-M. Lipset et S. Rokkan*, dans *La Revue Nouvelle*, t. CIX, n°3, Bruxelles, 1999, p. 254.

¹⁷¹ *Pilier*, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/pilier/> (consulté le 19 avril 2019).

¹⁷² GERARD, E., *Partijen en zuilorganisaties: een mengeling van oud en nieuw* dans HUYSE, L. et HOFLACK, K., *De democratie heruitgevonden. Oud en nieuw in politiek 1944-1950*, Louvain, 1995, p. 181.

¹⁷³ *Les militants du PS sont encore très fidèles aux "piliers" socialistes*, dans RADIO TÉLÉVISION BELGE FRANCOPHONE, https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_les-militants-du-ps-sont-encore-tres-fideles-aux-piliers-socialistes?id=7866084 (consulté le 19 avril 2019).

¹⁷⁴ DUMONT, H., *La polarisation dans la société multiculturelle belge*, dans *La Revue Nouvelle*, t. IC, n°3, 1999, p. 56.

¹⁷⁵ WYNANTS, P., *Structures politiques et institutions belges à l'époque contemporaine*, Namur, 2015-2016, p. 4.

3. Affiliation à des sociétés sportives, culturelles, musicales, récréatives de la mouvance socialiste. Aucune source ne permet de déterminer une adhésion quelconque de Terwagne dans ce type d'association même si l'on sait qu'il participe aux événements organisés par le Parti Socialiste Belge.
4. Intégration aux organisations socio-professionnelles (syndicats, mutuelles, coopératives) et/ou caritatives d'obédience socialiste. Terwagne est proche de plusieurs personnalités issues du monde syndical comme André Renard ou Jacques Yerna. Cela fera l'objet d'un chapitre dans ce mémoire. Freddy Terwagne se considère comme mutuelliste¹⁷⁶, c'est-à-dire comme une personne inscrite depuis au moins cinq ans à la Mutualité Socialiste, lors de son élection à Amay en 1952¹⁷⁷.
5. Vote pour les listes et des candidats socialistes. C'est l'objet de ce chapitre puisqu'il sera lui-même candidat socialiste aux élections communales de 1952.
6. Soins de santé dans des cliniques et polycliniques du réseau socialiste. La meilleure preuve est sa dernière admission en milieu hospitalier. En effet, Freddy Terwagne est hospitalisé, quelques jours avant son décès, à l'hôpital de Bavière à Liège¹⁷⁸. Cet hôpital appartenait alors à l'Université de Liège et la Commission d'assistance publique. Il s'agissait donc d'une infrastructure publique¹⁷⁹.
7. Participation aux activités d'une association de pensionnés socialistes.

Le piler socialiste assure ainsi plusieurs fonctions à ses adhérents. En effet, ces derniers sont intégrés au sein d'un collectif qui leur fournit une identité, des relations sociales et des appuis¹⁸⁰. Freddy Terwagne a sans doute profité de ces appuis pour

¹⁷⁶ Mutuelliste, dans CNTRL, <http://www.cnrtl.fr/definition/mutuelliste> (consulté le 19 avril 2019).

¹⁷⁷ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Dossier biographique de Freddy Terwagne » (F0051/20), Affiche de campagne, Amay, 1952. Cette affiche fait également partie des archives conservées par Madame Raymonde Terwagne-Lamy.

¹⁷⁸ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, farde « Biographie Freddy Terwagne », Article relatant son hospitalisation dans *la Wallonie*, le 16 février 1971.

¹⁷⁹ DEMEYER, W., *Historique du site de Bavière*, Liège, 20 janvier 2018, <https://www.willydemeyer.be/billet/liege/2018-01-20/historique-du-site-de-baviere> (consulté le 19 avril 2019).

¹⁸⁰ WYNANTS, P., *Structures politiques et institutions belges à l'époque contemporaine*, Namur, 2015-2016, p. 5.

monter au sein des instances de la Fédération PSB de la région Huy-Waremme. Il fait rapidement le choix d'intégrer l'un des deux canaux mis en place par le pilier socialiste pour renforcer son influence au sein de l'État : le canal électoral¹⁸¹. Formé d'un parti, le Parti Socialiste Belge, il permet la mobilisation des membres. Il est intrinsèquement lié au canal corporatif¹⁸² formé d'organisations interprofessionnelles telles que la FGTB, les Mutualités Socialistes qui défendent l'intérêt des adhérents. L'adhésion à l'un ou l'autre canal n'empêche pas le dialogue. Lors du chapitre relatif à l'engagement wallon de Terwagne, nous développerons davantage ce concept d'Action commune¹⁸³.

Avant de développer l'investissement politique de Freddy Terwagne, il convient de développer l'organisation du « monde socialiste ». Celui-ci forme un réseau qui est représenté comme une nébuleuse polarisée¹⁸⁴. Cela signifie que certaines composantes tiennent à préserver une autonomie relative, comme la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique notamment. Dans ce système « plus la mission d'une organisation affiliée est liée à la diffusion de principes et de valeurs, plus elle occupe une position centrale ; plus le rôle est lointain, plus elle se situe en périphérie ».¹⁸⁵ Le Parti Socialiste Belge se place au centre de « monde », il est « le pôle intégrateur du réseau »¹⁸⁶.

Terwagne au même titre qu'André Cools, n'a pas tout à fait ce point de vue, puisqu'il estime que la FGTB et dans une moindre mesure le Mouvement populaire wallon peuvent également jouer ce rôle¹⁸⁷. Le pilier socialiste se dote également d'une force associative diversifiée composée des syndicats, des mutuelles, des coopératives, des organisations féminines, des mouvements de jeunesse, des associations culturelles et de loisirs couvrant ainsi de nombreux terrains¹⁸⁸. Ce pilier est assez homogène et s'appuie à la fois sur une idéologie réformiste mais aussi sur un ancrage solide dans le

¹⁸¹ HUYSE, L., *Conflict en conflictbeheersing in de Belgische politiek*, Bruxelles, 1983, p. 87.

¹⁸² HUYSE, L., *De gewapende vrede. Politiek in België na 1945*, Leuven, 1986, p. 36.

¹⁸³ CRISP, *Aspects du développement et du fonctionnement de l'Action Commune socialiste*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 248, n° 23, Bruxelles, 1964, p. 1.

¹⁸⁴ WYNANTS, P., *Cours de Structures politiques et institutions belges à l'époque contemporaine*, Namur, 2015-2016, p. 10.

¹⁸⁵ HUYSE, L., *De verzuiling voorbij*, Leuven, 1987, p. 63.

¹⁸⁶ WYNANTS, P., *Op. cit.*

¹⁸⁷ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Cabinet 1970 » (F0051/20), Note manuscrite de Freddy Terwagne relative à la position de la FGTB au sein de la Région wallonne, Bruxelles, avril 1968.

¹⁸⁸ CRISP, *Les structures du « monde socialiste » en Belgique et leur évolution (II)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 572, n° 26, Bruxelles, 1972, p. 4.

monde du travail¹⁸⁹. L'histoire du parti est traversée par des tensions avec l'un des membres de l'Action Commune¹⁹⁰, la FGTB. Il s'agit notamment des problèmes politiques quant à la ligne à adopter face aux adversaires politiques que sont les catholiques du PSC et les libéraux du PLP. L'une des forces de cette Action commune se trouve dans l'homogénéité du combat. Si l'un des membres subit une attaque, politique notamment, les diverses tendances parviennent souvent à faire bloc contre l'adversaire. Freddy Terwagne s'affilie à un parti politique, le PSB, avec lequel il décide de mener le combat.

1.2 Organisation du PSB dans l'arrondissement de Huy-Waremme

L'organisation de ce parti est complexe. Cependant, dans un souci de précision et afin de comprendre l'évolution de l'homme politique au sein des instances, il convient de définir les différents niveaux de pouvoir. Le Parti Socialiste présente une organisation pyramidale¹⁹¹ au sein de laquelle Freddy Terwagne va s'investir durablement.

Afin d'être au plus proche des militants et des affiliés, la structure part de la section locale avec des limites territoriales et des conditions d'existence déterminées. Dans le cas d'Amay, commune où s'installe Freddy Terwagne, on peut définir trois sections locales : Ombret, Amay et Ampsin¹⁹². Celles-ci sont réunies au sein d'une Union Socialiste Communale, l'USC d'Amay. Il s'agit de l'entité du PSB où les militants peuvent discuter de l'ensemble des questions relatives à la politique communale¹⁹³. Elle est seule compétente en matière de politique et de gestions communales. L'ensemble des USC de la région Huy-Waremme constitue une Fédération¹⁹⁴, la Fédération Huy-Waremme.

¹⁸⁹ CRISP, *Les structures du « monde socialiste » en Belgique et leur évolution (I)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 570, n°24, Bruxelles, 1972, p. 29.

¹⁹⁰ *Action Commune*, dans ALPHAS, <https://alphas.be/action-commune/> (consulté le 20 avril 2019).

¹⁹¹ DELWIT, P., *Le parti socialiste (PS)* dans DELWIT, P., *Où va la social-démocratie européenne ? Débats, enjeux, perspectives*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004, p. 114.

¹⁹² FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0015/15), Lettre envoyée aux sections locales de l'USC d'Amay en prévision d'un rassemblement en la mémoire de Freddy Terwagne, Liège, janvier 1972.

¹⁹³ DRAIZE, P., *Le PS à Huy-Waremme de 1894 à nos jours*, Huy, 2005, p. 14.

¹⁹⁴ *Fédération Huy-Waremme du Parti Socialiste ASBL*, dans LE VIF, <https://trendstop.levif.be/fr/detail/455365213/federation-de-huy-waremme-du-parti-socialiste.aspx> (consulté le 19 avril 2019).

Celle-ci couvre un arrondissement électoral déterminé qui présente des spécificités. En effet, l'arrondissement est à l'image des économies qui le composent. D'une part, nous y retrouvons l'agriculture qui allie tradition céréalière et betteravière de la Hesbaye¹⁹⁵, l'élevage, les pâturages et la forêt du Condroz¹⁹⁶, d'autre part, un tissu de PME performantes liées à l'agriculture et à l'agro-alimentaire mais aussi aux techniques de pointe qui se développent dans cette région. Cette évolution est stimulée, entre autres, par une politique dynamique en matière d'infrastructure et d'accueil développée par les municipalistes socialistes¹⁹⁷. Lors d'une interpellation à la Chambre des Représentants le 15 février 1972, Fernand Hubin¹⁹⁸, député socialiste, parle du travail de ces municipalistes avec ces mots : « L'amélioration de la structure routière permettant une exploitation touristique plus rationnelle de la région, notamment dans le domaine du tourisme social, leur procurerait une clientèle accrue pour le produit de leurs exploitations. (...) Monsieur le Président, lorsque vous avez bien voulu fixer la date de cette interpellation, nous n'avions imaginé, ni vous ni moi, qu'elle coïnciderait avec celle de l'anniversaire de la mort de notre toujours regretté grand ami Freddy Terwagne. Je me permets, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, mes chers collègues, de compter sur vous tous pour collaborer au sauvetage d'une région que nous aimons bien mais que lui, spécialement, aimait tant, et je vous en remercie vivement. »¹⁹⁹. Cet hommage permet d'observer l'attachement de l'homme politique pour sa région natale. Nous le verrons plus loin, ce ne fut pas son seul combat.

Composé à la période de Freddy Terwagne, de 57 communes, l'arrondissement de Huy-Waremme se situe dans la Province de Liège²⁰⁰. Il compte 151.406 habitants en 1970 pour une superficie de 1.049 km² soit une densité de population de 144 habitants

¹⁹⁵ CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BATIMENT DE L'UCL, *Hesbaye liégeoise*, Liège, 1984, p. 30.

¹⁹⁶ *Histoire en Condroz*, dans GÉNÉALOGIE INFORMATIQUE WALLONIE, http://www.geniwal.eu/pg.php?id_menu=204&PHPSESSID=ugoantmh (consulté le 19 avril 2019).

¹⁹⁷ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, Séance du 15 février 1972, Interpellation du député Hubin sur l'investissement routier dans la région de Huy et hommage au travail effectué par le député Terwagne pour la région Huy-Waremme, Bruxelles, 1972, p. 16.

¹⁹⁸ *Fernand Hubin* dans DELFORGE, P., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV, Namur, 2010, p. 323.

¹⁹⁹ *Ibidem*.

²⁰⁰ BREUER, C. et DUQUESNE, M., *Plan stratégique de développement pour les arrondissements de Huy et de Waremme*, Université de Liège, Liège, 2008, p. 6.

par km². La population active est composée d'une forte proportion de navetteurs vers Bruxelles et Namur, mais aussi vers les emplois industriels et tertiaires dans le bassin industriel liégeois²⁰¹.

2. Amay : une première expérience politique

C'est dans ce contexte géographique et politique qu'évolue Freddy Terwagne au début des années 50. Après quelques années à la tête de son Cabinet d'avocat à Amay, il décide de se lancer en politique et débute par l'élection communale d'octobre 1952. Nous disposons de très peu d'informations sur cette période, si ce n'est une affiche de campagne où Freddy Terwagne occupe la septième place sur la liste PSB pour la commune d'Amay²⁰². Pour être candidat conseiller communal, il faut remplir des conditions d'éligibilité précises. Cela passe notamment par une affiliation au sein des différentes composantes de l'Action commune et de respecter la limite d'âge prévue dans les statuts du Parti. Freddy Terwagne semble remplir les conditions préalables. En effet, en 1952, il est âgé de 27 ans. Membre du PSB depuis 1949²⁰³, il est affilié depuis au moins deux ans. Proche du milieu syndical, il est vraisemblablement affilié aux organisations composant l'Action commune. Cependant, aucune source ne permet de l'affirmer avec certitude.

Le profil politique de Freddy Terwagne est intéressant pour deux raisons. D'une part, il a participé activement au mouvement de Résistance à travers son implication dans l'Armée Secrète. Les élections du 12 octobre 1952²⁰⁴ n'étant pas si éloignées de la fin de la Seconde Guerre mondiale, Freddy Terwagne en profite pour « recueillir des voix parmi les résistants et leurs sympathisants »²⁰⁵. D'autre part, ayant été stagiaire chez Georges Housiaux et étant une connaissance du résistant Edmond Leburton, il dispose

²⁰¹ DRAIZE, P., *Histoire de l'arrondissement PSB à Huy-Waremme*, Huy, 2001, p. 12.

²⁰² ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Affiche de campagne de Freddy Terwagne lors de l'élection communale d'octobre 1952, Amay, 1952. Cette archive est également conservée par Madame Terwagne-Lamy.

²⁰³ ALPHAS, Fonds Fédération PS Huy-Waremme. Liste des affiliés en ordre de cotisation de la section locale d'Amay en 1949, Amay, 1950. Terwagne figure dans cette liste, ce qui prouve son affiliation au PSB local d'Amay.

²⁰⁴ DUJARDIN, V. et DUMOULIN, M., *L'Union fait-elle toujours la force ? : 1950-1970*, Bruxelles, Le Cri, 2008, p. 256.

²⁰⁵ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 15. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

de solides soutiens politiques au sein du PSB lui permettant de se présenter plus aisément.

Cependant, ce qui devait constituer l'une de ses forces, va lui être préjudiciable. En effet, Terwagne qui est citoyen d'Amay et qui est sans doute le premier avocat à y installer son Cabinet, aurait pu espérer un soutien plus important de la population. Freddy Terwagne signifie d'ailleurs dans un discours à la Fédération Huy-Waremme lors des résultats des élections communales du 11 octobre 1970 « qu'il se met à la place des candidats qui n'ont pas été élus aujourd'hui. La première élection n'est jamais évidente. Ce que l'on pense être une force devient une faiblesse et ce que l'on pense être une faiblesse peut devenir une force »²⁰⁶. Claude Remy nous explique que Terwagne n'est « pas considéré comme natif de l'endroit par ses concitoyens : c'est à Strée, dans le Condroz, qu'il a vécu toute son enfance et son adolescence. Il lui faudra tout son tact, sa patience, son sens du contact humain pour se faire accepter par les Amaytois »²⁰⁷. Freddy Terwagne surmonte cependant cette difficulté et est élu conseiller communal à Amay le 12 octobre 1952²⁰⁸. Ce rôle de conseiller communal consiste essentiellement en deux missions : participer au travail législatif tel que la gestion du budget communal et contrôler l'exécutif par l'intermédiaire d'interpellation publique. Titulaire de ces fonctions jusqu'en 1960, la situation politique de Freddy Terwagne va fortement évoluer dès 1958 et son élection comme parlementaire²⁰⁹.

En effet, après que sa première expérience parlementaire lui ait donné de la visibilité, il est élu échevin le 22 juin 1960²¹⁰. L'échevin est un élu communal mandaté pour gérer et développer de manière courante un domaine précis de la vie de la commune²¹¹, en

²⁰⁶ ALPHAS, Archives de la Fédération PS Huy-Waremme, Discours de clôture à l'occasion des résultats des élections communales de 1970, Amay, octobre 1970.

²⁰⁷ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 15. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

²⁰⁸ ALPHAS, Archives de la Fédération PS Huy-Waremme, Liste des élus PSB à la commune d'Amay, Amay, 1952.

²⁰⁹ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, Archives parlementaires. Séance du 18 juin 1958. Validation des pouvoirs des représentants effectifs proclamés élus par le bureau central provincial pour l'arrondissement de Huy-Waremme, Bruxelles, 1958, p. 11.

²¹⁰ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie de Freddy Terwagne le jour de son élection au poste d'échevin de l'Instruction publique, Amay, le 22 juin 1960. La qualité des photographies ne permet pas de les reproduire au sein de ce mémoire.

²¹¹ Échevin, dans SERVICE D'INFORMATION SUR LES ÉTUDES ET LES PROFESSIONS, <http://metiers.siep.be/metier/echevin-echevine/> (consulté le 20 avril 2019).

l'occurrence l'Instruction Publique. Freddy Terwagne a notamment dans ces attributions la gestion de l'enseignement maternel et primaire communal ou la gestion du personnel enseignant. Cela représente trois implantations pour l'unique commune d'Amay à savoir l'école communale des Thiers, l'école communale Les Tilleuls et l'école communale du Rivage²¹². Terwagne conserve son poste, malgré ses élections successives à la Chambre des Représentants. Il devra cependant attendre 18 ans avant d'être placé tête de liste PSB pour les élections communales d'octobre 1970²¹³. Il est alors élu bourgmestre de la commune d'Amay. C'est un poste avec de grandes responsabilités malgré le fait qu'il dispose de moyens limités au regard de la taille de sa commune, Amay²¹⁴.

Ce passage à la tête de la commune sera de courte durée puisque quelques semaines après son élection, Freddy Terwagne connaît d'importants problèmes de santé. Celui qui initialement n'était pas considéré comme un « véritable Amaytois » finit par se faire accepter et remporte les élections communales de 1970²¹⁵. Le nombre de personnes présentes et les réactions recueillies le jour de ses obsèques montrent à quel point il était apprécié par la population d'Amay²¹⁶. Malheureusement, nous n'avons aucune source qui relate le sentiment de Freddy Terwagne lors de son ascension au mayorat. On peut cependant aisément imaginer la joie d'une telle victoire.

²¹² VILLE D'AMAY, Implantations des écoles communales, Amay, 2017, https://www.amay.be/ma-commune/enseignement/copy_of_enseignement-communal/les-ecoles/ecoles-amay-2017-vf.pdf (consulté le 20 avril 2019).

²¹³ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 72 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

²¹⁴ VANDENDORPE, P., *Fusion des communes. La Wallonie à la croisée des chemins*, Université de Liège, 2017-2018 [Master en droit, à finalité spécialisée en droit public et administratif (aspects belges, européens et internationaux)].

²¹⁵ CRISP, *Les élections communales du 11 octobre 1970 (I)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 496, n°31, 1970, p. 2.

²¹⁶ *Obsèques de Freddy Terwagne*, dans *Le Nouvel Illustré*, Bruxelles, mars 1971 ; p. 1.

3. Terwagne au Parlement

3.1. Le député suppléant (1954-1958)

Son élection comme conseiller communal à Amay permet à Freddy Terwagne d'apparaître comme un jeune d'avenir au sein de la Fédération Huy-Waremme du Parti Socialiste Belge. Lors d'une réunion du Bureau de la Fédération du PSB de Huy-Waremme, une liste composée des potentiels candidats est établie. Le nom de Terwagne est en haut de cette liste²¹⁷. Cette confiance est dès lors matérialisée dès 1954. En effet, Terwagne apparaît en qualité de premier suppléant sur la liste du Parti Socialiste Belge pour l'arrondissement Huy-Waremme lors des élections législatives du 11 avril 1954²¹⁸. Ces élections sont organisées dans le but de renouveler les élus au sein de la Chambre des Représentants et du Sénat.

Pour Terwagne, le fait d'être candidat signifie qu'il se présente à un scrutin électoral en vue d'être élu à un mandat de représentant du peuple²¹⁹. Il apparaît en qualité de suppléant. Les candidats suppléants ne seront amenés à siéger que si un des élus effectifs ne peut exercer ses fonctions ou démissionne. Ce travail consiste donc à remplacer le député effectif, en l'occurrence Georges Housiaux, en cas de départ. Ce départ peut être de plusieurs types : soit le décès du député effectif soit sa démission pour raison politique ou personnelle ou encore si ce dernier intègre le gouvernement²²⁰. Durant quatre ans, Freddy Terwagne se tient prêt mais n'est pas amené à remplacer son ancien maître de stage.

En effet, les liens créés au niveau professionnel perdurent entre Georges Housiaux et son stagiaire. Le député Hutois estime énormément Freddy Terwagne²²¹. Lors de l'annonce du décès de ce dernier, Georges Housiaux écrira à René Godefroid pour lui signifier qu'il est « choqué d'apprendre le décès d'un homme que je connais depuis de plus vingt ans. J'ai rapidement pris conscience des capacités de Freddy et ne regrette

²¹⁷ ALPHAS, Fonds Fédération du PS Huy-Waremme, Procès-verbal d'une réunion du Bureau de la Fédération Huy-Waremme du PSB en vue de désigner les candidats sur les listes à la Chambre et au Sénat, Villers-le-Bouillet, octobre 1953.

²¹⁸ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 14 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

²¹⁹ *Candidat*, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/candidat-3/> (consulté le 20 avril 2019).

²²⁰ *Ibidem*.

²²¹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/17). Liste des membres de l'ASBL Club Freddy Terwagne. Housiaux Georges est identifié comme l'un d'eux, Amay, 1972.

nullement l'aide que j'ai pu lui apporter»²²². Ces quelques mots démontrent le rôle d'Housiaux dans la progression politique de Terwagne. À plusieurs reprises, Housiaux soutient le jeune Terwagne au sein des instances du Parti. C'est le cas en 1961, lorsqu'Housiaux se présente au Sénat et non plus à la Chambre des Représentants afin d'assurer à Freddy Terwagne la conservation de son poste²²³. Le député hutois n'étant pas amené à démissionner, Freddy Terwagne ne peut devenir député. Ce n'est cependant que partie remise.

Durant ces quatre années, Freddy Terwagne continue à faire prospérer son Cabinet avec l'aide de son fidèle collaborateur, René Godefroid. Ce dernier estime que ces quatre années ont permis à Freddy Terwagne de « s'interroger sur les combats primordiaux à mener en cas d'élection au poste de député »²²⁴ mais aussi de « rendre le Cabinet viable sur le long terme ».²²⁵ Cette place de député suppléant lui donne également la possibilité d'intégrer les instances de la Fédération Huy-Waremme du PSB²²⁶. Terwagne, en tant que député suppléant, fait partie des membres effectifs du comité de la Fédération. Cette position lui donne la possibilité d'intervenir sur les désignations de candidats ou encore de définir la place qu'ils occuperont lors de la confection de la liste. Durant les mois qui précèdent l'élection législative suivante, en 1958, Freddy Terwagne parcourt l'arrondissement²²⁷ avec l'objectif de se faire connaître plus largement. Il intègre notamment plusieurs associations sportives et culturelles. C'est le cas notamment du club de football de sa ville, le Royal Club Amay Sportif

²²² FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/17). Lettre envoyée par le sénateur Housiaux à René Godefroid afin de lui présenter ses condoléances pour le décès de son ministre de tutelle, Freddy Terwagne, Bruxelles, 1971.

²²³ ALPHAS, Fonds Fédération Huy-Waremme du PSB, Procès-verbal de la réunion du Comité du PSB qui fixe les candidats pour les élections législatives de 1961, Villers-le-Bouillet, octobre 1960.

²²⁴ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Parcours politique et dossier biographique sur Freddy Terwagne » (F0051/20). Discours de René Godefroid prononcé devant un parterre d'amis proches de Freddy Terwagne à l'occasion de son deuxième anniversaire de décès, Amay, 1973.

²²⁵ *Ibidem*.

²²⁶ ALPHAS, Fonds Fédération du PS Huy-Waremme. Procès-verbal de l'Assemblée générale des affiliées. Composition du comité exécutif de la Fédération. Freddy Terwagne est indiqué comme membre exécutif, Villers-le-Bouillet, janvier 1958.

²²⁷ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie portant une inscription indiquant la présence de Terwagne lors de l'inauguration d'un nouveau bâtiment de l'usine Thiry à Huy, Huy, 12 février 1958.

(matricule 179)²²⁸. Pour Freddy Terwagne, la campagne commence rapidement et se prolonge au début de l'année 1958.

3.2. 1958 : Terwagne, le député effectif

L'élection législative de 1958 est une victoire pour le Parti Socialiste Belge à Huy-Waremme. En effet, l'arrondissement n'est plus représenté par deux mais trois députés à la Chambre des Représentants²²⁹. Aux deux élus sortants que sont Edmond Leburton de Waremme et Georges Housiaux de Huy, s'ajoute le jeune avocat amaytois Freddy Terwagne. Ces élections législatives sont marquées par un double constat : d'une part, à l'échelle du Royaume, une baisse du pourcentage des socialistes au profit de leurs adversaires idéologiques, le PSC-CVP qui gagne près de 5%²³⁰. D'autre part, à Huy-Waremme, le PSB gagne un siège qui profite à Terwagne au détriment du PSC. Comme expliqué par Claude Rémy dans son ouvrage consacré à Freddy Terwagne, « ce siège est obtenu grâce à l'apparentement (...). En 1958, l'apparentement favorise Huy-Waremme. (...) »²³¹. L'apparentement, profitable à Freddy Terwagne est un « système de répartition des sièges lors d'une élection selon lequel les listes de candidats peuvent additionner les voix qu'elles ont recueillies dans les diverses circonscriptions d'une même province ou d'un même arrondissement électoral »²³². Claude Rémy utilise l'expression de « siège à roulettes »²³³ pour parler de ce siège qui passe d'un arrondissement électoral à un autre. Malgré la fragilité de cette première élection, cela reste une victoire pour ce jeune homme d'origine modeste. En effet, Freddy Terwagne déclara lors d'une réunion à la Fédération Huy-Waremme « qu'il ne s'attendait pas à un score aussi important²³⁴ ». Durant cette réunion, Freddy Terwagne fait part de ses priorités pour la région Huy-

²²⁸ UNION ROYALE BELGE DES SOCIÉTÉS DE FOOTBALL ASSOCIATION, Affiliation de Freddy Terwagne au titre de membre du comité du Royal Club Amay Sportif portant le matricule 179, Bruxelles, 1957.

²²⁹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 14 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

²³⁰ DELWIT, P., *Elections et gouvernements en Belgique depuis 1945*, Bruxelles, 1996, p. 323.

²³¹ RÉMY, C., *op. cit.*, p. 19.

²³² *Apparentement*, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/apparentement/> (consulté le 10 juillet 2019).

²³³ RÉMY, C., *op. cit.*

²³⁴ ALPHAS, Archives de la Fédération Huy-Waremme du PSB. Compte-rendu de la réunion relative aux résultats des élections législatives de 1958. Réactions des membres du Comité de la Fédération Huy-Waremme, Villers-le-Bouillet, 1958.

Waremmes. Il met en avant le soutien aux entreprises régionales comme l'usine Thiry à Huy²³⁵ et la nécessité d'aider la région à faire face aux fermetures d'entreprises.

3.3. Un contexte politique clivant

Freddy Terwagne est élu dans un contexte politique particulièrement « houleux »²³⁶. Effectivement, l'élection du 1^{er} juin 1958 permet de mettre en évidence deux clivages qui traversent la société belge à la fin des années 50 et auxquels le jeune député devra faire face. Il devra surtout prendre position par rapport à ces clivages. Ceux-ci sont « la combinaison d'orientations selon des intérêts ancrés dans la structure sociale, d'orientations culturelles et idéologiques enracinées dans le système normatif et de modèles de comportements exprimés dans l'appartenance à une organisation et repérable dans l'action »²³⁷. Cela signifie qu'ils peuvent donner lieu à des situations opposées : soit ils se superposent et les conflits se durcissent, soit ils s'affaiblissent mutuellement et se neutralisent²³⁸. Terwagne, en tant que député socialiste, se trouve dans une position claire : celle de se placer dans la continuité des décisions de son parti, le PSB. Dès les premières semaines de son mandat, il va se montrer particulièrement opiniâtre dans la promotion et la défense de la ligne du parti.

Le premier conflit auquel doit faire face le jeune député est de nature idéologique et concerne la relation entre l'Église et l'État au sujet de l'enseignement en Belgique. Cette confrontation qui oppose les principaux partis politiques belges entre 1950 et 1958 est appelée la Deuxième Guerre scolaire²³⁹. Un conflit fait rage entre les cléricaux représentés par le PSC-CVP qui revendique « une législation et une pratique gouvernementale d'inspiration confessionnelle »²⁴⁰ et les non-cléricaux. Ces laïques, composés essentiellement de socialistes et de libéraux, désirent « déconfessionnaliser la sphère publique »²⁴¹ et limiter le pouvoir de l'Église. Ce débat, occulté par la question

²³⁵ *Ibidem*.

²³⁶ COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 49.

²³⁷ BARTOLINI, S., *La formation des clivages*, dans *Revue Internationale de politique comparée*, vol. 12, n°1, Louvain-la-Neuve, 2005, p. 11.

²³⁸ LIPSET, S. et ROKKAN S., dir., *Party Systems and Voter Alignments*, New York, 1967, p. 333.

²³⁹ TYSENS, J., *Guerre et Paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1997, p. 4 (Collection POL-HIS, 21).

²⁴⁰ WYNANTS, P., *École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles*, dans *La foi et le temps*, t. XVI, 1986, p. 308.

²⁴¹ LEFEBVRE, S., *Les religions, entre la sécularité et la participation à la sphère publique*, dans LEFEBVRE, S., *La religion dans la sphère publique*, Montréal, 2005, p. 382.

royale jusqu'en 1950, est relancé à la suite de la large victoire des catholiques lors des élections législatives. Le PSC obtient la majorité absolue dans les deux Chambres, ce qui lui permet de gouverner seul. Durant près de quatre ans, les lois promulguées par Pierre Harmel, le ministre de l'Instruction, renforcent considérablement le pouvoir de l'enseignement libre alors dépendant de l'Église²⁴².

L'élection de 1954 est marquée par une défaite importante du PSC-CVP²⁴³. Un gouvernement de coalition est mis en place par les socialistes et les libéraux, le gouvernement Van Acker IV²⁴⁴. Le ministre socialiste de l'Instruction, Léo Collard, réduit immédiatement les subventions accordées par le gouvernement précédent. Cela ne manquera pas d'augmenter l'intensité de la guerre scolaire et de générer de virulentes manifestations dans les rues de Bruxelles²⁴⁵. À cette période, Terwagne est alors député suppléant. Ce statut ne l'empêche pas d'avoir un avis sur la question. En effet lors d'un comité de la Fédération Huy-Waremme du PSB, à la fin de l'année 1953, il souligne « l'importance de développer l'enseignement public par l'État. Il convient également de réserver les emplois dans l'enseignement officiel aux candidats qui ont été préparés à donner un enseignement respectueux de toutes les convictions »²⁴⁶. Cette prise de parole permet d'identifier les éléments éveillant l'intérêt du jeune avocat amaytois. Il souligne l'importance de l'État mais aussi du caractère laïque de l'enseignement en Belgique.

En 1958, après plusieurs années de conflit, les trois principaux partis politique, sous la houlette de Gaston Eyskens, entament des discussions. Le Parti Social-Chrétien, le Parti libéral et le Parti socialiste belge aboutissent à un compromis donnant lieu au

²⁴² DEPREZ, G., *La guerre scolaire et sa pacification*, dans *Recherches Sociologiques*, t. I, Louvain-la-Neuve, 1970, p. 196.

²⁴³ DELWIT, P., *Elections et gouvernements en Belgique depuis 1945*, Bruxelles, 1996, p. 323.

²⁴⁴ *Gouvernement Achille Van Acker IV*, dans CRISP, http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/VanAcker_54-58.pdf (consulté le 10 juillet 2019).

²⁴⁵ DELCORPS, V., *Le 1^{er} février 1955, le jour où Léo Collard lance la guerre scolaire*, dans *le Vif/L'Express*, n°1, 2019, <https://www.levif.be/actualite/belgique/le-1er-fevrier-1955-le-jour-ou-leo-collard-lance-la-guerre-scolaire/article-normal-1086005.html> (consulté le 10 juillet 2019).

²⁴⁶ ALPHAS, Fonds de la Fédération PS Huy-Waremme, Compte-rendu d'une réunion du comité de la Fédération du PSB. Questions d'actualité : intervention de Freddy Terwagne, Villers-le-Bouillet, le 21 novembre 1953.

Pacte Scolaire²⁴⁷. Cet accord politique capital dans l'histoire de la Belgique constitue l'une des premières grandes décisions auxquelles Terwagne est confronté comme député. La loi du Pacte scolaire est votée à l'unanimité par les membres des trois partis traditionnels, à la Chambre des Représentants le 6 mai 1959 et au Sénat le 21 mai 1959²⁴⁸. Malgré un vote favorable à la Chambre des Représentants, Freddy Terwagne n'est pas totalement convaincu par cette nouvelle loi. Durant sa première année au Parlement, il se rapproche du point de vue défendu par le Parti socialiste belge de Liège où seule une minorité des membres soutient le projet²⁴⁹. Cette tendance est notamment défendue par Joseph-Jean Merlot²⁵⁰, bourgmestre de Seraing et futur compagnon de Terwagne lors de la Grande Grève de l'hiver 1960-1961.

Le deuxième clivage est davantage de nature socio-économique. Le clivage possédants-travailleurs met au prise les propriétaires des moyens de production à la classe ouvrière²⁵¹. L'objectif est de contrôler le pouvoir économique et de répartir les fruits de la croissance²⁵². Freddy Terwagne s'intéresse davantage à la répartition des fruits de la croissance. Comme exprimé par René Godefroid lors de son éloge funéraire en l'honneur de Terwagne : « Freddy est depuis le premier jour, un ardent défenseur d'une répartition équitable des richesses. Il a d'ailleurs toujours préféré le terme « équité » à celui d'égalité »²⁵³. Cette vision de la société fait de lui un progressiste, c'est-à-dire « un partisan du progrès, d'une modification de la société par des réformes »²⁵⁴. Ce clivage est particulièrement ressenti lors de la mise en place de la « nouvelle géographie économique »²⁵⁵. La fin des années 50 et le début des années 60 est caractérisés par une inversion de la domination économique en Belgique. Les bassins

²⁴⁷ MEYNAUD, J., LADRIÈRE, J. et PERIN, F., dir., *La décision politique en Belgique*, dans *Cahiers de la Fondation nationales des sciences politiques*, Paris, 1965, p. 150.

²⁴⁸ DE GROOF, J. et TYSENS, J., dir., *Het schoolpact van 1958. Ontstaan grondlijnen en toepassing van een Belgisch compromis*, Bruxelles, 1999, p. 680.

²⁴⁹ ALPHAS, Fonds USC de Liège, Résultat du vote en faveur du Pacte scolaire, Liège, 12 novembre 1959.

²⁵⁰ DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. II, Charleroi, 2001, p. 1095.

²⁵¹ LIPSET, S. et ROKKAN, S., *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 33.

²⁵² DE COOREBYTER, V., *Clivages et partis en Belgique*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. XV, n° 2000, Bruxelles, 2008, p. 37.

²⁵³ FHMW, Fonds René Godefroid, Dossier biographique sur Freddy Terwagne (F0051/20). Passage de l'éloge funéraire de René Godefroid lors de la constitution du Club Freddy Terwagne, Amay, 1971.

²⁵⁴ *Progressiste*, dans CNTRL, <https://www.cnrtl.fr/definition/progressiste> (consulté le 11 juillet 2019).

²⁵⁵ MABILLE, X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 2011, p. 277.

industriels wallons sont progressivement mis à l'arrêt alors que le dynamisme économique en Flandre bat son plein²⁵⁶. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, ce clivage socio-économique influence Freddy Terwagne lors de l'épisode de la Grande Grève, durant l'hiver 1960-1961.

3.4. Les attributions du député Terwagne

Cette première législature (1958-1961) permet au jeune député Terwagne d'apprendre les rouages de la vie parlementaire. Le député, en sa qualité de représentant du peuple²⁵⁷, se voit confier plusieurs compétences : le contrôle de la politique gouvernementale, le contrôle des finances publiques avec le vote annuel des impôts, l'interpellation afin « d'attirer l'attention de l'exécutif sur un problème ou obliger un ministre à justifier sa politique »²⁵⁸, le pouvoir de s'informer sur la gestion de l'État à l'aide de questions orales ou écrites et de commissions d'enquête étudiant des problèmes de société²⁵⁹. Une fois élu, le député se voit également attribuer des commissions parlementaires.

En 1958, Terwagne est désigné au sein de trois commissions : la Justice, la Révision de la Constitution ainsi que celle du Congo Belge et du Ruanda-Urundi²⁶⁰.

3.4.1. La Commission Justice (1958-1968)

La commission Justice, au sein de laquelle il siège « sans discontinuité jusqu'à son entrée dans le gouvernement, dix ans plus tard, en 1968 »²⁶¹, apparaît comme une évidence pour le juriste de formation. Durant près de dix ans, le député de l'arrondissement Huy-Waremme interpelle les gouvernements successifs sur des sujets divers et variés. Son expérience au barreau, sur le terrain, est ici déterminante. Si sa

²⁵⁶ HERREMANS, M-P., *La Wallonie, ses griefs, ses aspirations* dans *Population*, n° 2, 1952, p. 351.

²⁵⁷ LES CAHIERS DE L'ULB ET DU PFWB, « *Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ?* » *Réflexions et débats sur l'évaluation du travail parlementaire. Actes du colloque du 24 octobre 2014*, Bruxelles, 2014 (Les Cahiers de l'ULB et du PFWB, n° 2).

²⁵⁸ WYNANTS, P., *Troisième chapitre. Structures politiques et institutions belges à l'époque contemporaine*, Namur, 2014-2015, p. 3.

²⁵⁹ *Compétence de la Chambre*, dans LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, https://www.lachambre.be/accessible/laChambre_competences.htm (consulté le 11 juillet 2019).

²⁶⁰ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Annales parlementaires. Séance du 13 janvier 1958*, Bruxelles, 1958, p. 3-4.

²⁶¹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 21 (Collection Écrits politiques wallons n° 5).

première intervention concerne le budget du ministère de la Justice en février 1959²⁶², elle est empreinte d'une prise en considération d'un questionnement qu'il définit comme étant « éminemment sociaux »²⁶³. Ces problèmes concernent notamment la surpopulation carcérale, la délinquance juvénile ou encore les problèmes de la protection de la jeunesse. Comme stipulé par Claude Rémy dans son ouvrage consacré à Freddy Terwagne, « le contact avec des réalités sociales difficiles (...) nourrissent sa réflexion de parlementaire »²⁶⁴.

Freddy Terwagne, à travers cette première intervention à la tribune du Parlement, détermine l'attitude qu'il adoptera tout au long de sa carrière parlementaire. Il prononce un discours de gauche qui place l'individu au centre de ses préoccupations. Ardent défenseur de la notion d'équité, le député wallon fait état des difficultés vécues par les populations les plus précarisées dont il conserve une vision résolument optimiste. En atteste d'ailleurs l'une des dernières phrases de son intervention : « la dernière chose que je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, c'est d'aller jusqu'à la prison de Louvain, d'y voir ces mineurs et vous verriez, dans leur regard un peu désespéré qu'il y a quelque chose à faire »²⁶⁵. Ne limitant pas son intervention à sa région d'origine, le député de Huy-Waremme expose en détail les améliorations à apporter à la situation décrite. Perfectionniste, il se déplace personnellement jusqu'à l'institution qu'il décrit à travers les observations réalisées. Assidu et professionnel, le jeune député apparaît comme totalement investi dans sa nouvelle tâche et cela dès les premières semaines de son élection. N'hésitant pas à manier l'humour et l'antiphrase, Terwagne dispose d'une qualité oratoire reconnue par ses collègues du Parlement. Lors du décès de Terwagne le parlementaire Jos Van Eynde écrivait « *C'est le travail qui l'a tué ; il a mené un combat courageux ne craignant jamais de prendre ses responsabilités. Grand orateur, Freddy disposait des qualités nécessaires pour devenir un véritable homme d'État* »²⁶⁶.

²⁶² *Ibidem.*, p. 23.

²⁶³ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Annales parlementaires. Séance du 18 février 1959*, Bruxelles, 1959, p. 10.

²⁶⁴ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 23 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

²⁶⁵ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Annales parlementaires. Session du 18 février 1959*, Bruxelles, 1959, p. 12.

²⁶⁶ BOTS, M., « *Pas de ministre heureux* » *Pourquoi ?* dans *Pourquoi pas*, n° 308, 1971, p. 4-7.

Cette intervention ne constitue pas la seule contribution de Freddy Terwagne au sein de cette commission de la Justice. En effet, dès le mois de juin 1960, Terwagne dépose un projet de loi relatif à la protection de la jeunesse²⁶⁷. Les événements politiques de la fin de l'année 1960, auxquels il sera fait allusion dans le chapitre suivant, ne permettent pas à cette proposition d'être adoptée. Obstiné et constant, Terwagne dépose à nouveau cette proposition de loi le 19 juillet 1962. Dans un courrier à destination de son ami René Godefroid, Freddy Terwagne fait part de son « enthousiasme de voir cette proposition de loi être débattue et prise en considération par le ministre de la Justice, Vermeulen »²⁶⁸. Cette proposition de loi permet d'observer que les relations avec le gouvernement sont apaisées en 1962. En effet, les premières années de Terwagne au Parlement sont marquées par une forte opposition du groupe socialiste au gouvernement Eyskens III, composé des sociaux-chrétiens et Eyskens III remanié, composé du PSC-CVP et du PL-LP. Cela évolue favorablement en 1961 avec la mise en place du gouvernement Lefèvre²⁶⁹ à l'initiative d'une réforme de la structure du gouvernement²⁷⁰. La proposition de Terwagne apparaît comme l'une des principales sources d'inspiration de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse²⁷¹.

Enfin, comme indiqué par Claude Rémy dans son ouvrage, Terwagne « prendra l'initiative d'autres propositions de loi : l'une sur l'usage et l'exploitation des jeux d'amusement [en 1961] et l'autre, révisant le statut des greffiers de l'ordre judiciaire et du personnel des greffes des cours et tribunaux »²⁷². Ces exemples permettent de confirmer l'idée selon laquelle il utilise son expérience professionnelle mais aussi privée

²⁶⁷ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Annales parlementaires. Session du 22 juin 1960*, Bruxelles, 1960, p. 2.

²⁶⁸ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions constitutionnelles » (F0051/7), Courrier de Freddy Terwagne à destination de René Godefroid sur les avancées de sa proposition de loi relative à la protection de la jeunesse, Bruxelles, 23 juillet 1962.

²⁶⁹ *Gouvernement Théo Lefèvre (25 avril 1961 – 24 mai 1965)*, dans CRISP, http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/Lefevre_61-65.pdf (consulté le 12 juillet 2019).

²⁷⁰ CRISP, *Structures et composition du gouvernement PSC-PSB présidé par M. Lefèvre*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 20, n° 110, Bruxelles, 1961, p. 3.

²⁷¹ *Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse – dispositions applicables en communauté française de Belgique* dans *Journal du droit des jeunes*, vol. 249, n° 9, 2005, pp. 35-37.

²⁷² RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 24. (Collection Écrits politiques wallons n° 5)

pour permettre une amélioration de la situation initiale. René Godefroid parle de « l'expérience du cœur »²⁷³ pour caractériser ce travail.

3.4.2. La Commission du Congo et du Ruanda-Urundi (1958-1961)

Freddy Terwagne est désigné membre de la Commission « le Congo belge et le Ruanda-Urundi » dès son installation à la Chambre des Représentants en 1958²⁷⁴. Le gouvernement homogène social-chrétien Eyskens II ambitionne de « fixer de façon claire l'avenir politique du Congo : il associera à ses efforts toutes les bonnes volontés »²⁷⁵. Par l'intermédiaire de l'union nationale, Eyskens tente ainsi de trouver une solution à ce qu'il qualifie de « problème national »²⁷⁶.

Terwagne ne peut rester insensible à cet appel. Dès lors, il participe dans le courant de l'été 1959 à une mission d'information au Congo. Freddy Terwagne est accompagné d'André Cools, nouveau député liégeois. Lors de cette aventure, les deux hommes tiennent un carnet de voyage retraçant leurs principales observations²⁷⁷. Il s'agit d'une source essentielle car elle permet d'appréhender les réflexions personnelles des hommes politiques.

Au cours de ce voyage, Terwagne sera confronté aux réalités en vigueur au Congo à cette période. Le contexte politique est loin d'être évident et la crise gronde²⁷⁸. Les enseignements de ce voyage sont multiples. D'une part, il permet d'établir un bilan de l'état de l'économie et de l'éducation du Congo. Un élément les marque profondément : la critique faite à l'encontre des Européens qui seraient responsables du renvoi des élèves ayant un problème de comportement à l'égard de leurs éducateurs²⁷⁹. Ce carnet de voyage fait également part du problème du désœuvrement de la jeunesse, de la présence

²⁷³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Cabinet 1970 + Dossier biographique de Freddy Terwagne » (F0051/20). Lettre à destination des membres du cabinet du ministre Tindemans, Liège, mars 1971.

²⁷⁴ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Annales parlementaires. Séance du 13 janvier 1958*, Bruxelles, 1958, p. 2.

²⁷⁵ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Déclaration gouvernementale du 1^{er} juillet 1958*, Bruxelles, 1958, p. 8.

²⁷⁶ *Ibidem*.

²⁷⁷ COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 51.

²⁷⁸ BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE, J. et DUMONT, G-H., *Les autorités belges et la décolonisation du Congo dans Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 18-19, n° 2063-2064, Bruxelles, 2010, p. 26.

²⁷⁹ Archives personnelles détenues par le fils d'André Cools. Carnet de voyage d'André Cools, voyage au Congo en 1959, Liège, 1959. Cité par COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *Op. cit.*, p. 49

d'un racisme local à l'égard des colons. La conclusion de ce périple est sans appel : « il est difficile d'envisager une politique de décolonisation trop brutale. La démocratie est en péril si l'on ne constitue pas d'abord une économie de subsistance »²⁸⁰. La Belgique colonisatrice organise l'enseignement pour « plusieurs dizaines de milliers d'enfants (...) en même temps qu'un million d'autres continuaient à suivre les cours dispensés dans les établissements catholiques du réseau subsidié »²⁸¹. Ce constat d'Hicter ne concerne donc que les premiers établissements.

Ce carnet de voyage constitue également une source privilégiée lorsque l'on étudie la personnalité de Terwagne. Effectivement, il contient une lettre rédigée par Marcel Hicter, directeur de l'administration du ministère de l'Instruction publique. Celle-ci est datée du 25 août 1959 et est destinée au député amaytois. L'auteur, qui a une vision assez pessimiste de la situation au Congo, écrit : « j'ai peur de voir décapiter les services de la jeunesse au Congo, sciemment. Mon cher Freddy, ceci est très urgent et très important. Je suis personnellement pris de très grandes inquiétudes concernant les suites qui peuvent résulter de l'envoi de 450 « éducateurs » militaires relevant uniquement de la Défense nationale. Ces moniteurs de jeunesse risquent de former une jeunesse d'État d'un type bien déterminé qui n'a rien pour nous faire sourire. Bien au contraire... [...] »²⁸². Ce passage démontre que la situation au Congo est loin d'être évidente. Lors de son retour en Belgique, Freddy Terwagne rédige un courrier à destination de son futur collaborateur politique, René Godefroid. Cette missive fait allusion « aux risques importants de la puissance prise par les compagnies belges installées au Congo »²⁸³.

Quelques semaines après ce voyage, la dénomination de la commission évolue pour devenir Commission des affaires africaines. C'est également Terwagne qui

²⁸⁰ *Ibidem*.

²⁸¹ BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE, J. et DUMONT, G-H., *Op. cit.*, p. 11.

²⁸² Archives personnelles détenues par le fils d'André Cools. Carnet de voyage d'André Cools, voyage au Congo en 1959, Liège, 1959. Cité par COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 49.

²⁸³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Cabinet 1970 » (F0051/20), Documents officiels. Exemple d'un courrier envoyé par Terwagne afin de faire part de ses observations quant à la situation au Congo à René Godefroid, Bruxelles, août 1959.

« présentera le rapport sur le projet de loi relatif au statut des sociétés soumises à la législation du Ruanda-Urundi »²⁸⁴.

Montrant un intérêt pour les relations de la Belgique avec l'extérieur, Terwagne intègre la commission des Affaires étrangères durant son second mandat au Parlement (1961-1965)²⁸⁵.

3.4.3. La commission de la Révision de la Constitution (1958-1961)

L'activité de Terwagne au sein de cette commission n'est pas aussi importante que dans les deux précédentes. Il est cependant important d'indiquer cette participation car Terwagne jouera un rôle prépondérant dans les réformes institutionnelles de 1970²⁸⁶. La dénomination évolue lors de la session parlementaire de 1960-1961 pour devenir commission pour la Coordination des réformes institutionnelles²⁸⁷. Les chapitres suivants permettront d'identifier cette désignation au sein de cette commission comme l'un des éléments ayant permis à Freddy Terwagne d'apparaître, au sein de son parti politique, comme un « spécialiste » des questions institutionnelles. Madame Lamy, veuve du député Terwagne, confirmait d'ailleurs lors de l'un de nos entretiens : « Freddy était réellement intéressé par l'évolution des institutions en Belgique. Cet intérêt évolue au début des années soixante avec les thèses wallonnes et le Mouvement populaire wallon »²⁸⁸.

3.5. Les commissions : le réseau politique de Terwagne

Si ces commissions ont un rôle éminemment politique, elles sont également un lieu permettant aux membres qui les composent de se connaître sur le plan personnel. Dans le cas de Freddy Terwagne, ces commissions lui permettent de se constituer un premier

²⁸⁴ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 22 (Collection Écrits politiques wallons n°5)

²⁸⁵ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE, *Déclaration gouvernementale du 7 février 1961*, Bruxelles, 1958, p. 17.

²⁸⁶ DELFORGE, P., *Politique économique wallonne (1971-2011) : de Freddy Terwagne à Marshall 2. Vert, où comment retrouver la prospérité d'antan*, Namur, 2011, p. 1.

²⁸⁷ CRISP, *Les structures internes des gouvernements en Belgique*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 31, n° 457, Bruxelles, 1969, p. 8.

²⁸⁸ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note, Madame Lamy acceptant de répondre aux questions mais refusant d'être filmée. Madame Terwagne-Lamy connaît Freddy Terwagne depuis la fin des années 50. Ils ne sont pas encore mariés à cette période.

réseau sur le plan politique. En effet la commission des Affaires Étrangères, par exemple, est composée de personnalités politiques influentes au sein de leur parti. Terwagne fait alors la rencontre d'une personnalité qui jouera un rôle important dans sa carrière politique. C'est au sein de cette commission que Terwagne fait la connaissance de Léo Tindemans, alors cadre du CVP²⁸⁹. Celui-ci apparaît rapidement comme « l'alter-égo flamand »²⁹⁰ de Freddy Terwagne. Cette relation, qui fera l'objet d'un chapitre de ce mémoire, est née au sein de cette commission.

Léo Tindemans n'est pas l'unique personnalité dont s'est rapproché Freddy Terwagne durant ces premières années comme député. Effectivement, les premiers mois sur les bancs de la Chambre des Représentants permettent au député de découvrir les élus de son propre groupe parlementaire. Le groupe PSB-BSP, en 1958, est composé de 84 sièges. La proximité géographique mais aussi idéologique permet la constitution d'un trio : Freddy Terwagne, Jean-Joseph Merlot et André Cools.

Jean-Joseph Merlot est un élu socialiste de l'arrondissement de Liège²⁹¹. Plus âgé que Freddy Terwagne, Merlot l'accueille et le conseille lors de son entrée au Parlement en 1958. Dans un discours à l'occasion de la Fête du Travail du 1^{er} mai 1970, Terwagne fait allusion à ce soutien de Merlot : « Je ne peux clôturer ce discours sans avoir une pensée pour Jean-Joseph Merlot, décédé l'année dernière. Jean-Joseph fût l'un des premiers à m'aider et me conseiller lors de mon arrivée au Parlement. (...) Je reste profondément marqué par le décès de cette personnalité hors du commun »²⁹². Au-delà du lien qui les lie sur le plan personnel, les destinées de ces deux personnalités se rejoignent à plusieurs reprises : une participation active au sein de la Résistance²⁹³, des études en droit²⁹⁴, une

²⁸⁹ DELWIT, P., *La Vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 2010, p. 200.

²⁹⁰ LAPORTE, Ch., *Mémoire d'un Belge et Européen de conviction* dans *Le Soir*, Bruxelles, 2002, https://www.lesoir.be/art/%252Fmemoires-d-un-belge-et-europeen-de-conviction-l-autre-l_t-20021019-ZoME3W.html (consulté le 13 juillet 2019).

²⁹¹ DELFORGE, P., *Jean-Joseph Merlot* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. II, Charleroi, 2000, p. 1095.

²⁹² FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Cabinet 1970é (F0051/20). Discours du 1^{er} mai 1970 à la Maison du Peuple de Villers-le-Bouillet. Hommage funéraire en la mémoire de Jean-Joseph Merlot décédé en 1969, Villers-le-Bouillet, le 1^{er} mai 1970.

²⁹³ GEORIS, M., *Merlot Jean-Joseph* dans ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale*, t. IX, Bruxelles, 2007, p. 269.

²⁹⁴ DEFORGE, P., *Joseph-Jean Merlot*, Namur, 2014, http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/merite/merlot-joseph-jean#.XTcEi_ZuKYM (consulté le 13 juillet 2019).

assise locale importante, une implication dans le Mouvement wallon²⁹⁵, un rôle de leader lors de l'épisode de la Grande Grève²⁹⁶, une opposition radicale au rattachement des Fourons à la Province du Limbourg en 1962²⁹⁷ ou encore un rôle essentiel au Congrès des Socialistes wallons à Verviers en 1967²⁹⁸. Si les similitudes idéologiques sont évidentes, leur décès brutal en pleine ascension politique permet également de les associer.

3.6. André Cools – Freddy Terwagne : les inséparables

Le dernier membre de ce trio dont il a déjà été fait mention n'est autre qu'André Cools. Personnalité qui reste la plus connue à l'heure actuelle, André Cools noue très rapidement une amitié profonde et sincère avec Freddy Terwagne. Alors qu'il avait également débuté des études en droit, André Cools décide de s'investir en politique directement²⁹⁹. Successivement Secrétaire-receveur à la Commission d'Assistance publique de Flémalle, secrétaire des Jeunes Gardes Socialistes et étudiant en sciences administratives³⁰⁰, Cools connaît une évolution politique assez semblable à celle de Terwagne. Issus d'un milieu modeste³⁰¹, ils sont tous deux députés suppléants lors de l'élection législative de 1954. Élus députés à la Chambre en 1958, Freddy Terwagne et André Cools se rapprochent considérablement et deviennent de véritables amis. Cette amitié est renforcée à travers le temps.

Tout d'abord, les deux complices sont membres du groupe politique et connaissent donc le contexte politique et social. Étant séparés de seulement deux ans, les deux camarades ont les mêmes centres d'intérêt. Ils participent notamment à un voyage en Allemagne de l'Est en 1959 au cours duquel ils vont « comparer les deux faces de

²⁹⁵ BRABANT, F., *Histoire secrète du PS liégeois : Cools, Mathot, Onkelinx, Daerden et les autres*, Benoîtville, 2015, p. 42.

²⁹⁶ LAPORTE, Ch., *Les cinq semaines qui ébranlèrent la Belgique*, dans *La Libre Belgique*, Bruxelles, décembre 2010, <https://www.lalibre.be/belgique/les-cinq-semaines-qui-ebanlerent-la-belgique-51b8ca50e4b0de6db9bef5c7> (site consulté le 13 juillet 2019).

²⁹⁷ IHOES, Fonds Jean-Joseph Merlot, H58, boîte IHOES VI-3-A, Discours prononcé à la Chambre des Représentants contre l'annexion des Fourons par le Limbourg, Bruxelles, 1962.

²⁹⁸ CRISP, *Les Congrès wallons*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. XXII, n° 22, Bruxelles, 1959, p. 5.

²⁹⁹ RIMBAUD, G., *André Cools (1927-1991)*, dans ALPHAS, <https://alphas.be/andre-cools/> (consulté le 14 juillet 2019).

³⁰⁰ *Ibidem*.

³⁰¹ DELFORGE, P., *André Cools* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., *Encyclopédie du Mouvement wallon. Parlementaires et Ministres de la Wallonie*, t. IV, Namur, 2009, p. 119.

l'ancienne capitale du Reich »³⁰² ou encore selon les termes de Freddy Terwagne « visiter les prisons où sont enfermés nos camarades socialistes »³⁰³. Ce voyage en RDA ne constitue pas leur seul déplacement en commun. Effectivement comme mentionné précédemment, ils participent également à un voyage au Congo mais organisent également des voyages privés, en France notamment³⁰⁴. Marcel Cools explique notamment : « Freddy et papa étaient effectivement très amis. Nous avons plusieurs fois passé des vacances à proximité. Ils ont défendu plusieurs fois des idées communes »³⁰⁵. Une autre anecdote du docteur Freyson fait état de ces voyages passés en famille : « Pour terminer, je vais vous raconter notre aventure à Cancale, en Bretagne. Nous étions partis à trois couples : Terwagne, Cools et moi-même et nos épouses. La femme de Terwagne était de méchante humeur. Il n'en fallait pas plus à Freddy pour nous emmener au restaurant où nous avons fait la fête jusqu'aux petites heures. Vers 3 heures, André et moi sommes rentrés. Freddy n'est réapparu qu'après le petit déjeuner »³⁰⁶.

Les ouvrages consacrés à ces deux personnalités font état de ce lien d'amitié fort qui les relie. L'un des points communs avancés concerne le rôle joué par les travailleurs italiens dans leurs évolutions politiques³⁰⁷. Joseph Sevrin³⁰⁸ parle de la relation entre les deux hommes avec ces mots « Freddy Terwagne, son compagnon, son complice, son frère, avec lequel il manœuvrait sans vergogne pour décrocher l'un ou l'autre voyage à l'étranger »³⁰⁹. Malgré les critiques et sanctions, les deux hommes restent des socialistes, fussent-ils considérés comme « des gauchistes » à l'époque.

³⁰² RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 22 (Collection Écrits politiques wallons n°5)

³⁰³ Témoignage d'André Cools recueilli par Claude RÉMY, le 23 novembre 1990. Cité dans RÉMY, C., Op. cit., p. 24. Cette anecdote m'a été confirmée par le fils d'André Cools, Marcel Cools lors de notre entretien du 07 octobre 2018 à Liège.

³⁰⁴ Entretien de Marcel COOLS par Florian RORIVE, Liège, le 07 octobre 2018. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note. Plusieurs questions avaient été posées préalablement par mail.

³⁰⁵ *Ibidem*.

³⁰⁶ Entretien du docteur FREYSON par Philippe HALLEUX, le 10 avril 1996. On ne dispose cependant pas des informations relatives à l'organisation de cet entretien. Cité par HALLEUX, Ph., *Député. 1958-1968* dans COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 79.

³⁰⁷ LEPERE, Ch., *André Cools de la contestation à la gestion progressiste*, Bruxelles, 1972, p.30.

³⁰⁸ DELFORGE, P., *André Cools* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. I, Charleroi, 2000, p. 367.

³⁰⁹ *Ibidem*, p. 35-36.

Adoptant un esprit frondeur, les deux hommes aux nombreux points communs sont également connus pour leurs amours de la vie. Philippe Halleux explique que « Ils aiment autant le travail que la fête, ils sont beaux, parlent haut et fort. (...) Durant les années 60, la presse a souvent associé les deux hommes. (...) Terwagne se voit attribuer le surnom de « Freddy Walker » tandis que le bel André reçoit les sobriquets de « Valentino de Flémalle-Haute et « d'Alcools »³¹⁰. Ces surnoms laissent à penser que les deux hommes avaient une forte propension à faire la fête. De plus, de telles personnalités ne pouvaient laisser les femmes indifférentes. Nous n'avons cependant aucun élément qui permet de confirmer cette réputation.

Cette amitié connaît cependant une période difficile lors de la succession de Jean-Joseph Merlot en 1969. Terwagne, qui brigue le ministère des Affaires économiques, est aigri de voir André Cools obtenir le mandat convoité³¹¹. Christiane Lepère explique que Freddy Terwagne « rendit son compagnon moralement et politiquement responsable. Il en voulait féroce à André Cools pendant des semaines »³¹². Cette tension atteindra son paroxysme lorsque Terwagne écrira des lettres à André Cools en débutant par « Monsieur le Vice-Premier ministre »³¹³, la façon la plus officielle possible.

Cette amitié ne peut se terminer ainsi. Terwagne et Cools se reverront « pour arranger ça »³¹⁴. Ils conserveront jusqu'au décès du premier, un respect profond et mutuel. On peut parler d'une véritable amitié au-delà des aspects politiques.

Cette amitié clôt le chapitre consacré à la vie parlementaire de Freddy Terwagne. Cependant, Freddy Terwagne n'est pas uniquement un militant socialiste élu au Parlement. Il est aussi un militant wallon de la première heure, convaincu de la nécessité de faire évoluer le système institutionnel belge. Ce chapitre permet de définir les maillons politiques du réseau de Terwagne. Cools et Merlot occupent une place essentielle au sein de ce dernier mais pas unique. Comme nous le verrons dans le

³¹⁰ COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *Op. cit.*, p. 50.

³¹¹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 55 (Collection Écrits politiques wallons n°5)

³¹² LEPÈRE, Ch., *André Cools de la contestation à la gestion progressiste*, Bruxelles, 1972, p.36.

³¹³ FHMW, Fonds René Godefroid, Boîte « Révisions constitutionnelles » (F0051/7). Lettre de Freddy Terwagne à destination du Vice-Premier ministre, André Cools, Bruxelles, avril 1969.

³¹⁴ Entretien de Marcel COOLS par Florian RORIVE, Liège, le 07 octobre 2018. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note. Plusieurs questions avaient été posées préalablement par mail.

chapitre suivant, le Mouvement populaire wallon et la défense des thèses wallonnes détermineront d'autres membres importants.

La vie parlementaire de Terwagne est à l'image de sa vie privée : riche, multiple et pleine de surprises. Cet aspect de sa vie évolue sans cesse. Ce touche-à-tout semble cependant se spécialiser dans un domaine en particulier : la révision de la Constitution. Nous verrons comment son expérience politique lui permettra de prendre position pour un renforcement du caractère wallon dans une Belgique de plus en plus décentralisée.

Chapitre 3 : Freddy Terwagne, le militant wallon

« Fidélité à la Wallonie » constitue la seconde priorité de Terwagne lors de son discours du 1^{er} mai 1968³¹⁵. Cet état d'esprit militant, Freddy Terwagne l'adopte dès son entrée à l'Université. Il le conservera jusqu'à sa mort en 1971³¹⁶. La vie du Condruzien est effectivement jalonnée de plusieurs combats en faveur de la défense et de la reconnaissance d'une région, la Wallonie³¹⁷.

L'objectif de ce chapitre est d'identifier les principales luttes de Freddy Terwagne pour la cause wallonne et l'influence qu'elles ont pu avoir sur son engagement politique. Ce chapitre tente également de cerner de manière plus pointue le réseau dont il a été fait mention dans le chapitre précédent.

Pour ce faire, ce troisième chapitre s'articule, sur base d'une réflexion chronologique, autour de quatre sous-chapitres. Ces derniers examinent des moments-clés dans l'engagement wallon de Terwagne. Le premier sous-chapitre concerne ses premières contributions à l'émergence d'une existence propre de la Wallonie. Cela concerne notamment ses piges comme collaborateur politique au sein des rédactions de *La Wallonie*³¹⁸ et de *La Penne*³¹⁹.

Ce lien entre Freddy Terwagne et la presse d'opinion demeura puisqu'il sera également à l'initiative³²⁰, avec André Renard et Jacques Yerna notamment, du journal *La Gauche*³²¹.

³¹⁵ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révision institutionnelle et Mouvement populaire wallon » (F0051/1) Discours de 1^{er} mai prononcé par Freddy Terwagne en 1968 à Huy, Huy, 1968.

³¹⁶ IHOES, [Varia], Dossier HV8//D2, 1 chemise contenant des coupures de presse et de informations relatives au décès de Freddy Terwagne. Faire-part de décès de Freddy Terwagne, Amay, 15 février 1971.

³¹⁷ DESTATTE, Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX - XXèmes siècles)*, Charleroi, 1997, p. 20.

³¹⁸ FONDATION ANDRÉ RENARD, *La Wallonie*: coupures de presse (1945-1950). Article rédigé par Freddy Terwagne le 22 septembre 1949, Liège, septembre 1949.

³¹⁹ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note. Elle confirme cette information et m'indique être en possession d'un exemplaire d'un article rédigé par son mari au sein de ce journal étudiant. Malheureusement, son décès inopiné m'empêche de le consulter.

³²⁰ ABRAMOWIZC, M., *Qui était Jacques Yerna?*, dans *Le Combat*, Bruxelles, le 13 août 2003, <http://www.resistances.be/yemao3.html> (consulté le 13 juillet 2019).

³²¹ *La Gauche*, dans CARHOP, <http://www.carcob.eu/Collection-du-journal-La-Gauche> (consulté le 13 juillet 2019).

La seconde partie de ce chapitre s'intéresse à la participation active de Terwagne lors de la Grande Grève de l'hiver 1960-1961³²². Elle permet d'observer son engagement sur le terrain et les relations qu'il noue avec André Renard, leader du mouvement³²³. Ce sous-chapitre permet également d'établir quelles sont les premières réflexions institutionnelles de Terwagne à cette période, notamment au sujet du fédéralisme³²⁴.

La troisième partie débute avec une brève histoire du Mouvement populaire wallon³²⁵. Il convient de replacer le mouvement dans son contexte d'apparition et définir ses particularités idéologiques. Le MPW développe plusieurs revendications en matière politique, institutionnelle et sociale. Il convient d'observer où se situe Terwagne par rapport à ces idées mais aussi les réponses apportées par la sphère politique belge. Cela permet également d'analyser la position d'influence qu'occupe Terwagne au sein de ce mouvement et les difficultés nouvelles que cela occasionne.

Ce sous-chapitre permet également d'étudier les relations entre le MPW et le Parti socialiste belge. Celles-ci aboutiront à l'épisode « des rebelles »³²⁶, l'un des faits marquants de la vie politique de Freddy Terwagne. En effet, pour la première fois, il se voit contraint de faire un choix entre ses revendications wallonnes et son adhésion au PSB. Ce sous-chapitre se clôture par les répercussions de l'engagement de Terwagne pour le rétablissement de l'appartenance des Fourons à la province de Liège³²⁷, sa participation active au Collège exécutif de Wallonie mais aussi sa montée en puissance progressive au sein du PSB.

En effet, les deux sphères idéologiques, la défense de la Wallonie et le socialisme, sont interdépendantes. Freddy Terwagne fait partie intégrante de ces deux engagements. Comme nous le verrons à travers ce chapitre, son militantisme wallon aura des conséquences sur son investissement au sein du PSB. Mais celles-ci sont-elles propices à une avancée politique ou, au contraire, plutôt néfastes pour sa carrière ?

³²² NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 12 (Collection POL-HIS).

³²³ TILLY, P., *André Renard*, Bruxelles, 2005, p. 680.

³²⁴ NOVA, W. et VANDERSMISSEN, G., *Dossier pour un gouvernement wallon : Fédéralismes et perspectives économiques*, Liège, 1970, p. 43.

³²⁵ LATTEUR, N., *La gauche en mal de la gauche*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 46 (Collection POL-HIS.)

³²⁶ COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 62.

³²⁷ SPITAEELS, G., *L'Année sociale 1962*, Bruxelles, 1963, p. 278.

Enfin, ce chapitre relatif au militantisme de Terwagne définit les nouveaux membres de sa sphère d'influence : André Renard³²⁸ ou encore Jacques Yerna³²⁹. Ces personnalités issues du monde syndical wallon tiennent une place importante dans l'évolution du raisonnement de Terwagne en matière institutionnelle.

1. Un militantisme précoce

Une fois inscrit en droit à l'Université de Liège, Freddy Terwagne manifeste rapidement un intérêt pour la cause wallonne³³⁰. C'est à la fin des années quarante que Freddy Terwagne est « sensibilisé à la question wallonne »³³¹. Cet étudiant investi au sein de différents groupes de jeunes socialistes est amené à réaliser quelques piges au sein de la rédaction du journal *La Wallonie*. Ce quotidien liégeois dont le titre est définitivement fixé le 17 décembre 1923³³², reflète une opinion idéologique de gauche. Ce journal politique est « un journal de gauche et syndical qui se heurtait à l'époque, à la Meuse qui était un journal hyper populiste et très à droite »³³³. Freddy Terwagne débute cette collaboration en 1945 à l'occasion du premier Congrès national wallon organisé à Liège les 20 et 21 octobre 1945³³⁴. Il est de suite concerné par l'objectif de ce Congrès³³⁵ d'après-guerre qui est de « fixer la nouvelle doctrine sur le statut de la Wallonie »³³⁶.

Terwagne est d'emblée conscient des enjeux de la question wallonne. Pour reprendre les termes de son épouse, Freddy Terwagne est « subjugué par la ferveur populaire de ce

³²⁸ DELFORGE, P. *Renard André* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, Charleroi, 2001, p. 1380.

³²⁹ PORTUGAELS, L., *Jacques Yerna, un rebelle wallon*, dans *La Libre*, le 12 août 2003, <https://www.lalibre.be/belgique/jacques-yerna-un-rebelle-wallon-51b87f59e4b0de6db9a90555> (consulté le 15 juillet 2019).

³³⁰ ALPHAS, Fonds René Godefroid, boîte « Dossier biographique de Freddy Terwagne » (F0051/20). Discours prononcé par René Godefroid lors de la réunion relatif à la création du Club Freddy Terwagne, Liège, mars 1972

³³¹ DELFORGE, P., *Terwagne Freddy* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., *Op. cit.*, p. 1521.

³³² DELFORGE, P., *23 mars 1998: Dernier numéro du journal « La Wallonie »*, Namur, 2014, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/23-mars-1998-dernier-numero-du-journal-la-wallonie#.XTmpnvZuKYM> (consulté le 18 juillet 2019).

³³³ DINON, L., *Liège: il y a 20 ans disparaissait La Wallonie*, dans RTBF, Liège, 22 mars 2018, https://www.rtbf.be/info/regions/liege/detail_liege-il-y-a-20-ans-disparaissait-la-wallonie?id=9873582 (consulté le 18 juillet 2019).

³³⁴ JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009, p. 56.

³³⁵ RAXHON, P., *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945. Un avenir politique pour la Wallonie ?*, Charleroi, 1995, p. 54.

³³⁶ CRISP, *Les Congrès wallons*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 22, n°22, Bruxelles, 1959, p. 3.

grand évènement »³³⁷. Cette collaboration avec le journal se prolonge jusqu'en 1949 et devient de plus en plus régulière³³⁸.

Désormais adhérent, Terwagne participe également au Congrès de 1946 à Charleroi³³⁹. Ce Congrès qui a lieu au théâtre de l'Éden³⁴⁰, alors appelé « théâtre provincial de Charleroi » définit plusieurs types de griefs envers l'état belge unitaire (administratifs, culturels, économiques et agricole). Un second débat concerne le fédéralisme et la forme que l'on souhaite donner à la Belgique. Dans les réponses préparées par Freddy Terwagne pour une interview en juillet 1970, il précise sa position d'alors en ces termes : « mes premières réflexions fédéralistes remontent à la période d'après-guerre, lors des premiers Congrès wallons. Je n'étais pas aussi convaincu de la nécessité de cette évolution. J'étais cependant tout à fait conscient que la Belgique devait prendre une voie différente de celle de l'unitarisme »³⁴¹. Ces premiers congrès qu'il fréquente en tant que pigiste semblent avoir influencé Terwagne durablement.

Durant ses études, Freddy Terwagne participe également à la rédaction du journal étudiantin *La Penne*, de 1945 à 1948³⁴². Ce journal, que l'on peut qualifier de gauche, adopte des positions wallonnes dès 1946. L'exemplaire consulté ne contient pas d'article rédigé par Terwagne. Cependant, il est intéressant d'observer que ce journal est réservé essentiellement aux étudiants comme l'indique d'ailleurs son titre *La Penne* et son sous-titre « Organe de la vie universitaire liégeoise »³⁴³. Disponible à un prix raisonnable, ce quotidien mensuel est composé d'articles dont « la responsabilité incombe à leurs auteurs »³⁴⁴. Cela donne dès lors lieu à une multitude de sujets et d'auteurs. Les articles

³³⁷ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Réponse apportée à la question : Quel a été selon vous, le ressenti de Freddy Terwagne lors de sa participation au Congrès d'octobre 1945 ?

³³⁸ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 69. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

³³⁹ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie personnelle représentant Freddy Terwagne accompagnée de plusieurs camarades au Congrès de Charleroi, Charleroi, 11 mai 1946.

³⁴⁰ *Théâtre de l'Éden*, dans VILLE DE CHARLEROI, <https://www.eden-charleroi.be/eden/lieu/> (consulté le 19 juillet 2019).

³⁴¹ ALPHAS, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions constitutionnelles » (F0051/7bis). Préparation des réponses à une interview prévue le 10 octobre 1970. Texte amendé par Freddy Terwagne lui-même.

³⁴² Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Réponse apportée à la question : Freddy Terwagne a-t-il été membre du comité de rédaction du journal *la Penne* ? Si oui, connaissez les dates ?

³⁴³ Journal *La Penne, Organe de la vie universitaire liégeoise*, février 1947, p. 1.

³⁴⁴ *Ibidem*.

touchent à la fois le folklore étudiant liégeois, comme la Saint-Toré par exemple, mais aussi des sujets plus sérieux tels que la Question royale ou encore le sort à réserver aux collaborateurs de la Seconde Guerre mondiale.

Cette participation au comité de rédaction de ces deux journaux aux aspirations wallonnes ne constitue pas la seule preuve de militantisme précoce de Freddy Terwagne. En effet, il est autorisé, dès 1953, à devenir membre du Comité permanent du Congrès national wallon³⁴⁵. Cette année-là, les fédérations de Liège, Huy et Waremme du PSB « adhèrent au Congrès national wallon »³⁴⁶. Cette adhésion permet aux membres de ces fédérations d'adhérer également au Congrès national wallon. C'est le cas de Freddy Terwagne qui devient membre du Comité permanent du Congrès national wallon en 1955³⁴⁷. Cette adhésion se fait dans un contexte politique favorable à la fois aux revendications wallonnes mais aussi aux socialistes. En effet, plusieurs membres du Comité permanent sont membres du gouvernement Van Acker. Cela donne une impulsion au mouvement qui crée un climat optimiste. On pense « pouvoir compter sur lui pour des réformes sérieuses »³⁴⁸ mais les résultats se font attendre et la désillusion est grande au sein des adhérents. Dès cet instant, plusieurs d'entre eux « réfléchissent à fonder un parti politique en adéquation avec leurs attentes »³⁴⁹.

Terwagne poursuit malgré tout son investissement au sein de cette commission. Il participe notamment aux réunions du Comité Central d'Action Wallonne³⁵⁰ qui « se veut être que l'expression coordonnée des groupements existants en vue de l'action convergente et cohérente ».³⁵¹ Ce groupe est formé « de délégués mandatés de tous les organismes militants de Wallonie et de Bruxelles, auxquels se sont joints des délégués

³⁴⁵ ALPHAS, Fonds Fédération du PS Huy-Waremme. Compte-rendu de la réunion du comité de la Fédération Huy-Waremme. Ce document stipule que Freddy Terwagne participe à la réunion au cours de laquelle les membres votent en faveur de l'autorisation à rejoindre les rangs du Congrès National Wallon, Villers-le-Bouillet, mars 1953.

³⁴⁶ SCHREURS, A., *Le Congrès National Wallon*, Liège, 1954, p. 47.

³⁴⁷ DELFORGE, P., *Terwagne Freddy* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, 2001, t. III, p. 1521.

³⁴⁸ JORIS, F., *Les étapes du combat wallon*, Namur, 1995, p. 14, http://www.wallonie-en-ligne.net/1995_Wallonie_Atouts-References/1995_cho2-2_Joris_Freddy.htm (consulté le 18 juillet 2019).

³⁴⁹ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Nouveau Parti » (XIV 8-51), Courrier adressé par Marc Hennuy, un adhérent du PSB déçu de l'action du gouvernement en matière économique et culturelle, Liège, octobre 1955.

³⁵⁰ MOREAU, R., *Combat syndical et conscience wallonne*, Charleroi, 1984, p. 53.

³⁵¹ PIROTTE, J., *Le Mouvement wallon*, Liège, 1997, p. 18.

mandatés de certaines associations politiques, syndicales, culturelles telles que les représentants qualifiés du Mouvement populaire wallon, de la fédération socialiste de Huy-Waremme »³⁵². Ce groupe, constitué durant l'été 1952, représente toutes les tendances du fédéralisme wallon³⁵³. C'est au sein de ces groupes de discussion que Freddy Terwagne développe une opinion favorable au fédéralisme. Comme l'atteste une photographie du fonds Alix Terwagne-Pinchard, Freddy Terwagne, aux côtés de Théo Pirard³⁵⁴, participe également au Congrès culturel wallon en octobre 1955³⁵⁵. Il fait également partie, aux côtés des principales figures du Mouvement wallon, des invités au dîner organisé le 23 octobre dont le but est de « célébrer un double anniversaire : les cinquante ans du Congrès wallon de 1905 et les dix ans du Congrès national wallon de 1945 »³⁵⁶.

Le jeune conseiller communal et député suppléant s'investit au sein de ces différents comités. Cela ne l'empêche cependant pas de conserver un lien très fort avec la presse. Il poursuit sa collaboration au sein du journal *La Wallonie* et intègre, dès 1956, le comité de soutien du journal nouvellement créé : *La Gauche*³⁵⁷. Ce bimensuel apparaît avec « la bénédiction de Renard mais aussi sous le patronage de Camille Huysmans et de plusieurs députés du PSB »³⁵⁸. L'organe de combat socialiste dispose de quatre comités différents : un comité de patronage composé de Camille Huysmans³⁵⁹ et d'André Renard, un comité de direction composé notamment de Jacques Yerna, Ernest Mandel³⁶⁰ ou Robert

³⁵² PIROTTE, J., *Le Mouvement wallon*, Liège, 1997, p. 18.

³⁵³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révision institutionnelle + Mouvement populaire wallon » (FOO51/1). *La création d'un Comité central d'Action wallonne* dans *Le Soir*, Bruxelles, le 12 juillet 1957.

³⁵⁴ LANNNEAU, C., *L'inconnue française : la France et les Belges francophones, 1944-1945*, Liège, 2008, p. 473.

³⁵⁵ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Freddy Terwagne photographié dans la salle académique de l'Université de Liège, place du XX août, Liège, octobre 1955.

³⁵⁶ JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009, p. 60.

³⁵⁷ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, Boîte « MPW II » (XVII 59/705), Composition du comité de soutien de *La Gauche*, Liège, le 15 décembre 1956.

³⁵⁸ LAPORTE, C., « *La Gauche* », *mémoire socialiste et trotskiste* dans *La Libre*, le 17 novembre 2006, <https://www.lalibre.be/belgique/la-gauche-memoire-socialiste-et-trotskyiste-51b89occe4bode6db9aec68a> (consulté le 19 juillet 2019).

³⁵⁹ DREYFUS, M., *Georges Haupt, pionnier de l'histoire du socialisme*, dans *Cahiers Jaurès*, vol. 203., n°1, Paris, 2012, p. 15.

³⁶⁰ LÖWY, M., C. r. de MANDEL, E., *Le Troisième âge du capitalisme*, dans *L'Homme et la société*, vol. 1, n° 43-44, 1976, p. 234-236.

Lambion, un comité de rédaction et un comité de soutien dont fait partie Freddy Terwagne.

Ce journal a permis à Terwagne de se familiariser à un milieu de gauche « radical » aux aspirations wallonnes. En effet, Freddy Terwagne fréquente trois groupes distincts à l'initiative de cette production : « la classe ouvrière », des militants communistes et des intellectuels de gauche, dont quelques trotskystes, comme Mandel, qui finiront par reprendre le journal. Il y a également des militants du PSB³⁶¹.

La Gauche apparaît car « il est temps qu'à côté des organes officiels du Parti, forcément liés par les impératifs de la politique quotidienne, apparaisse un organe qui défende des positions doctrinales fermes. (...) Son information serait objective et indépendante des agences de presse bourgeoise (...) et permettrait en même temps de dégager les grandes lignes de la lutte du socialisme pour le pouvoir et pour la transformation de la société »³⁶². Résolument syndicaliste, les objectifs de ce journal sont « la planification économique et financière et la démocratie économique, qui sont la suite logique de la démocratie politique »³⁶³. À la lecture de ces objectifs, il est intéressant d'observer qu'ils sont sensiblement identiques à ceux prônées par les communistes.

L'ensemble de cet engagement se déroule dans un contexte politique particulier. Le gouvernement Van Acker ne peut répondre aux aspirations wallonnes puisqu'il est confronté à l'épisode de la Guerre scolaire³⁶⁴. La situation économique de la Wallonie est de plus en plus précaire. L'entrée dans la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1951³⁶⁵ impacte l'industrie charbonnière et, dans une moindre mesure, la sidérurgie dans une région où la croissance du PIB par habitant est moindre qu'à l'échelle de la Belgique³⁶⁶.

³⁶¹ FALONY, R., *Le Parti socialiste, Un demi-siècle de bouleversements. De Max Buset à Elio Di Rupo*, Bruxelles, 2006, p. 36.

³⁶² Article fondateur de *La Gauche, organe de combat socialiste* dans *La Gauche*, Liège, 1956, p. 1.

³⁶³ *Ibidem.*, p. 2.

³⁶⁴ TYSENS, J., *Guerre et paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1997, p. 147 (Collection POL-HIS).

³⁶⁵ ACKERMANN, R., *L'Essor de l'idée de constitution européenne de 1945-1953*, Bruxelles, 2001, p. 274

³⁶⁶ QUEVIT, M., *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, 1978, p. 106.

Les conditions politiques et sociales ne sont dès lors pas propices au développement de l'Action commune. De ce fait, les premiers désaccords entre le PSB et la FGTB apparaissent en 1957 lors de la grève des Métallurgistes³⁶⁷. Cela n'empêche pas Terwagne de demeurer proche du monde syndical. Le 1^{er} mai 1958, il marche aux côtés de Renard, Merlot ou encore Paque. À cette période, Renard tente de « relancer l'Action commune au sein du mouvement socialiste pour réaliser le programme de réforme de structure de la FGTB »³⁶⁸.

Tout au long de ses premières années au sein du Mouvement wallon, Freddy Terwagne reste fidèle au PSB mais conserve également une part de liberté. La suite de ce chapitre permettra de voir que cette situation n'évolue pas dans le temps. Son élection comme député en 1958 le contraint à stopper ses contributions au sein des quotidiens précédemment cités. Cela ne fait pas évoluer ses aspirations politiques puisque les relations nouées entre Terwagne et les différents leaders régionalistes perdurent.

2. Freddy Terwagne et la Grande Grève de l'hiver 1960-1961

La défaite aux élections législatives de 1958 consommée, le Pacte Scolaire négocié et le gouvernement Eyskens III installé, Freddy Terwagne se prépare, comme l'ensemble de son groupe parlementaire, à débiter une mandature dans l'opposition c'est-à-dire « l'ensemble des partis politiques ou des mouvements qui n'appartiennent pas à la majorité parlementaire ou à la coalition au pouvoir, qui expriment leurs divergences et leurs points de vue critiques par rapport à l'action du gouvernement, et sont en compétition pour l'accession légale au pouvoir et son exercice pacifique »³⁶⁹. La déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Gaston Eyskens à la Chambre donne le ton de cette nouvelle mandature sur le plan socio-économique : « La structure économique du pays témoigne, elle aussi, d'incontestables faiblesses et de certains

³⁶⁷ MANDEL, E., *Les grèves belges : essai d'explication socio-économique*, dans *Les Temps Modernes*, n°180, Paris 1961, p. 7.

³⁶⁸ TILLY, P., *André Renard*, Bruxelles, 2005, p. 324.

³⁶⁹ CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT, *Website-pace.net*, <http://website-pace.net/documents/10643/1166760/ECPP+2014+-+Background+paper+Thème+3+FR.pdf/5b756b9c-f665-4213-b9b5-639b5c48b267> (consulté le 18 juillet 2019).

déséquilibres profonds. Nous songeons plus particulièrement au problème crucial de l'industrie charbonnière. (...) Il faut assainir les budgets de l'Etat, des pouvoirs subordonnés et des organismes parastataux (...) »³⁷⁰. À cette période, rien ne laisse présager les difficultés profondes auxquelles la Belgique et la Wallonie seront confrontées dans les prochains mois.

En effet, dès 1959, la Wallonie entre dans une période de grandes difficultés économiques³⁷¹. La crise européenne du charbon qui conduit à la fermeture des charbonnages³⁷², le lent déclin de la sidérurgie en Wallonie³⁷³ qui donne lieu à une augmentation sensible du nombre de chômeurs, la loi générale d'expansion économique qui subsidie des investissements qui profiteront « plus à la Flandre qu'à la Wallonie »³⁷⁴ ou encore une situation géographique flamande favorable aux investissements étrangers³⁷⁵ sont autant d'éléments de frustration au sein des groupes de réflexion régionalistes. Ce sentiment est accentué par « l'inaction d'un pouvoir central de plus en plus marqué par le poids flamand et peu enclin à la solidarité nationale »³⁷⁶. Ce point de vue, partagé par les membres du comité de rédaction du journal *La Gauche*, l'est également par Freddy Terwagne. Dans un courrier échangé avec son ami René Hamaite, il indique « qu'il est anormal de faire perdurer une telle situation. Elle doit évoluer ! »³⁷⁷.

La situation socio-économique, marquée par un approfondissement de la dette publique, contraint le gouvernement Eyskens III à réagir. La coalition entre sociaux-

³⁷⁰ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Gaston Eyskens*, Bruxelles, 1^{er} juillet 1958, p. 2.

³⁷¹ LENTACKER, F., *L'expansion économique régionale en Belgique*, dans *Hommes et Terres du Nord*, t.I., Bruxelles, 1963, p. 70.

³⁷² BYÉ, M., *Les problèmes posés par la Communauté européenne du charbon et de l'acier*, dans *Revue économique*, vol. 11, n°6, Paris, 1960, p. 846.

³⁷³ CRISP, *La structure de la sidérurgie belge. 1^{ère} partie: structure actuelles (I)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 36, n°304, Bruxelles, 1965, p. 29.

³⁷⁴ LEBOUTTE, R., PUISSANT, J. et SCUTO, D., *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973): Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et sociétés, 1873-1973*, Paris, 1998, p. 186 (Collection « Regards sur l'Histoire »).

³⁷⁵ LUYTEN, D., *L'économie et le mouvement flamand*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 31., n°2076, Bruxelles, 2010, p. 36.

³⁷⁶ MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970: le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989, p. 59. (Collection POL-HIS).

³⁷⁷ Archives personnelles, Copie de la lettre de Freddy Terwagne adressée à René Hamaite où il fait part de son agacement quant à la situation économique de la Wallonie, Bruxelles, 21 avril 1960.

chrétiens et libéraux³⁷⁸ entend prendre une série de mesures d'austérité qui désigne « une politique gouvernementale consistant à prendre des mesures visant à diminuer les déficits et la dette globale de l'Etat. La politique d'austérité va généralement de pair avec une politique budgétaire agressive destinée à faire augmenter les recettes fiscales tout en tentant de diminuer au maximum les dépenses publiques »³⁷⁹.

Ce projet de « Loi unique »³⁸⁰ est un ensemble de dispositions extrêmement diverses « allant de l'instauration du précompte mobilier à certaines fusions de communes en passant par des mesures relatives à un contrôle renforcé du chômage et aux régimes de pension dans les services publics »³⁸¹. Au total, c'est près de « 6,6 milliards de francs d'impôts supplémentaires et 4 milliards d'économie »³⁸². Cette décision va dans le sens des mesures annoncées au sein de la déclaration gouvernementale de 1958. L'opposition socialiste ne peut le tolérer.

La grève des mineurs en 1959 constitue la première riposte du monde du travail. Ce mouvement de contestation apparaît comme « le porte-parole »³⁸³ d'ouvriers faisant face à des difficultés de plus en plus aigües. Freddy Terwagne, par l'intermédiaire de l'hebdomadaire *La Gauche*, soutient le mouvement dès 1959. Il se rend sur place à plusieurs reprises afin d'apporter son appui aux travailleurs³⁸⁴. Dans un échange épistolaire avec Jacques Yerna, Terwagne fait part de sa déception quant au fait « que les métallurgistes n'ont pas rejoint les camarades mineurs du Borinage »³⁸⁵. Jacques Yerna rédigera un article dans *La Gauche* faisant part également de son irritation

³⁷⁸ CRISP, *La stabilité gouvernementale en Belgique 1946-1971*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 32., n° 578, Bruxelles, 1972, p. 9.

³⁷⁹ *Austérité*, dans DROIT-FINANCES, <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/23589-austerite-definition> (consulté le 18 juillet 2019).

³⁸⁰ LADRIÈRE, J. et PERIN, F., C. r. de MEYNAUD, J., dir., *Décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, dans *Revue française de sciences politiques*, vol. 17., n° 1, Paris, 1967, p. 140-146.

³⁸¹ MABILLE, X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 2011, p. 278.

³⁸² NARINX, A., *La « Loi unique » lance la « grève du siècle »* dans *L'Écho*, Bruxelles, 16 septembre 2011, <https://www.lecho.be/dossier/130ans/la-loi-unique-lance-la-greve-du-siecle/9104986.html> (site consulté le 18 juillet 2019).

³⁸³ BRUWIER, M., *Que sont devenus les mineurs des charbonnages belges ? Une première approche : problématique et méthodologie* dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. XIX, n° 1-2, p. 179.

³⁸⁴ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Farde biographique. Photographies représentant Freddy Terwagne aux côtés des grévistes dans le Borinage, 21 janvier 1959.

³⁸⁵ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « MPW I » (XVII 58-299), Échange entre Jacques Yerna et Freddy Terwagne au sujet des grèves dans le Borinage, Liège, 29 janvier 1959.

relative à la non-participation des métallurgistes³⁸⁶. Ce point de vue similaire confirme l'influence du monde syndical sur les thèses défendues par Terwagne. Les deux hommes, proches sur le plan idéologique, conserveront des contacts jusqu'au décès de Terwagne en 1971. La Fédération Huy-Waremme du PSB, sous l'impulsion de Terwagne, précise le 17 février 1959 « avoir apporté son appui aux grévistes du Borinage et du Centre et estime que la crise ne peut être résolue que par la nationalisation de l'énergie, le contrôle des holdings et la planification de l'économie »³⁸⁷.

Durant l'été 1960, une campagne « de vulgarisation sur les thèses adoptées par le PSB auprès de l'opinion publique (...) est lancée en recourant aux services d'une firme publicitaire »³⁸⁸. Le 20 octobre 1960, le PSB organise, en lien avec ses partenaires de l'Action commune, une campagne appelée « Opération vérité »³⁸⁹. Cette action est un véritable succès, avec plus de trois mille personnes rassemblées dans les rues de Namur et venues écouter le discours du président du PSB Léo Collard qui propose « une analyse de la situation économique et sociale »³⁹⁰. Le jeune élu à la Chambre des Représentants, au même titre que plusieurs députés wallons du groupe PSB-BSP à la Chambre³⁹¹, participe à ce rassemblement. Dès les premières semaines de contestation, les travailleurs wallons luttent énergiquement contre « la loi de malheur »³⁹². Les membres du comité de rédaction de *La Gauche*, dont fait partie le jeune député Terwagne, font également part de leurs réticences à l'égard du projet de loi de ce « gouvernement de malheur »³⁹³. La mobilisation du bassin liégeois – et donc celle de Freddy Terwagne – ne fait que commencer.

³⁸⁶ ABRAMOWICZ, M., *Qui était Jacques Yerna ?*, <http://www.resistances.be/yerna03.html> (consulté le 21 juillet 2019).

³⁸⁷ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. V., Bruxelles, 1985, p. 97.

³⁸⁸ TILLY, P., *André Renard*, Bruxelles, 2005, p. 601-602.

³⁸⁹ CRISP, *La grève générale en Belgique. (Décembre 1960- Janvier 1961) – I*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 23, n° 113, Bruxelles, 1961, p. 9.

³⁹⁰ MEURANT-PAILHE, F., *Le projet de la « Loi unique »*, dans PROVINCE DE LIÈGE, <https://www.provincedeliege.be/fr/focus?nid=7657> (consulté le 18 juillet 2019).

³⁹¹ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Dossier biographique. Photographie de Freddy Terwagne aux côtés d'André Cools et d'Ernest Glinne, Namur, 20 octobre 1960.

³⁹² MAJOR, L., *Contre la loi de malheur* dans *Syndicats. Hebdomadaire de la Fédération générale du travail de Belgique*, n° 46, 12 novembre 1960, p. 1.

³⁹³ « *Le gouvernement de malheur* » dans *La Gauche*, Liège, le 10 septembre 1960.

Terwagne fait partie du cortège et lutte énergiquement contre ce projet de loi. Le jeune homme, proche du milieu syndical, est très souvent confronté aux populations touchées de plein fouet par ces mesures. C'est le cas notamment des travailleurs immigrés³⁹⁴, essentiellement des travailleurs italiens³⁹⁵ pour la région de Huy et Marchin³⁹⁶. Terwagne écrira dans un courrier à destination de son ami René Godefroid qu'il ne peut « accepter ces attaques contre les travailleurs, contre les pensionnés de la fonction publique ou les chômeurs »³⁹⁷.

Mandataire communal, Terwagne est également confronté à la grogne des agents communaux amaytois. Effectivement « dès le 20 décembre, le personnel communal d'Amay n'assure plus que les services de sécurité »³⁹⁸. Son épouse, Raymonde Lamy, se souvient d'une anecdote selon laquelle « un ouvrier communal, Francis, était venu à la maison pour faire part de son incompréhension quant aux mesures prises par le gouvernement. Freddy, après lui avoir expliqué les conséquences de la mise en œuvre de ce type de mesures, et alors qu'il était censé le calmer, le motivait à poursuivre les démarches entreprises par la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique. Freddy était vraiment incorrigible »³⁹⁹.

Le Parti Socialiste Belge se prépare également à la contestation. Freddy Terwagne, en tant que député, participe au Congrès fédéral du PSB de Huy-Waremme. Le compte-rendu de cette réunion fait part d'une intervention de Terwagne⁴⁰⁰. Malheureusement, les affres du temps nous empêchent d'établir ce qu'a pu dire l'Amaytois. On peut cependant établir un vote en défaveur de la Loi unique, au même titre que les autres

³⁹⁴ MARTINIELLO, M. et REA, A., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, 2012, p. 45.

³⁹⁵ LEPERE, Ch., *André Cools de la contestation à la gestion progressiste*, Bruxelles, 1972, p.30.

³⁹⁶ RENSON, F., *Viva Italia, la « festa » en vert, blanc et rouge*, Huy, le 06 septembre 2016, https://www.lavenir.net/cnt/dmf20160905_00875328/viva-italia-la-festa-en-vert-blanc-rouge (consulté le 18 juillet 2019).

³⁹⁷ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions constitutionnelles + Mouvement wallon » (F0051/1), Courrier de Terwagne à destination de René Godefroid, Bruxelles, octobre 1960.

³⁹⁸ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. V., Bruxelles, 1985, p. 98.

³⁹⁹ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note. Elle m'indique toute la détermination de son mari lors des événements menant à la Grande Grève. C'est pour reprendre ces mots, « une période importante pour Freddy ».

⁴⁰⁰ ALPHAS, Fonds PS Huy-Waremme, Compte-rendu du Congrès fédéral du PSB, Villers-le-Bouillet, le 10 décembre 1960.

membres du Congrès, puisque le vote négatif est unanime. Il est également demandé aux députés Housiaux, Leburton et Terwagne de participer activement aux discussions qui auront lieu dix jours plus tard à la Chambre des Représentants⁴⁰¹ mais aussi de tenir un maximum « d'assemblées dans les Maisons du Peuple du Condroz et de Hesbaye »⁴⁰² afin d'expliquer les conséquences d'une telle loi.

Le 14 décembre, Freddy Terwagne assiste au discours d'André Renard à Liège⁴⁰³. Cette manifestation « réunit plus de 50.000 personnes sur la place Saint-Lambert »⁴⁰⁴. Pierre Tilly, dans son ouvrage biographique consacré à André Renard, explique que « les 138 708 grévistes recensés par Gubbels constituent la preuve incontestable du succès du mouvement »⁴⁰⁵. Au même moment, Terwagne et le comité de rédaction de *La Gauche* appellent « à la grève générale et à un référendum national dans les entreprises pour sonder la véritable volonté de la base »⁴⁰⁶. Après une telle démonstration de force de l'Action commune socialiste, les socialistes se présentent confiants lorsque le projet de loi débarque à la Chambre des Représentants. Freddy Terwagne assiste « surmotivé »⁴⁰⁷ aux premières discussions relatives à la Loi unique en séance publique le 20 décembre 1960⁴⁰⁸. Le 28 décembre de la même année, Freddy Terwagne harangue les foules lors d'un meeting à Huy⁴⁰⁹. La manifestation se termine par plusieurs arrestations et est marquée par des cris tels que « Loi unique, non ! » ou encore « Eyskens au poteau ! »⁴¹⁰.

⁴⁰¹ *Ibidem*.

⁴⁰² MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, *Op. cit.*, p. 99.

⁴⁰³ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Dossier biographique, Photographie de Terwagne lors des manifestations du 14 décembre 1960, Place Saint-Lambert à Liège, Liège, 14 décembre 1960.

⁴⁰⁴ DELFORGE, P., *14 décembre 1960 : manifestations d'avertissement contre la Loi unique à Liège et à La Louvière*, Namur, 2014, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/14-decembre-1960-manifestations-davertissement-contre-la-loi-unique-liege-et-la#.XUF05fZuKYM> (consulté le 22 juillet 2019).

⁴⁰⁵ TILLY, P., *André Renard*, Bruxelles, 2005, p. 606.

⁴⁰⁶ *Ibidem*.

⁴⁰⁷ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note. Elle m'indique toute la détermination de son mari lors des événements menant à la Grande Grève.

⁴⁰⁸ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Séance du 21 décembre 1960*, Bruxelles, 1960, p. 11.

⁴⁰⁹ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. 5, Bruxelles, 1985, p. 99.

⁴¹⁰ *Manifestation à Huy* dans *La Wallonie*, 29 décembre 1960 (Un exemplaire de ce journal est détenu par la Fondation André Renard. C'est l'un des employés qui m'a fait part de la présence de Terwagne lors de ce meeting).

Ce jour-là, parfois considéré comme le point culminant de la contestation, c'est près de « 320.000 grévistes » qui se répartissent à travers l'ensemble de la Belgique.

Alors que le mouvement décline progressivement, la région de Huy-Waremme fait face à des manifestations d'envergure. C'est durant les premiers jours de l'année 1961 qu'a lieu le meeting d'Yvoz-Ramet. Ce dernier est marqué par un discours d'André Renard présentant les avantages du fédéralisme⁴¹¹. À Amay, le 7 janvier 1961, Freddy Terwagne prend la parole et réalise un véritable plaidoyer en faveur du retrait immédiat de la Loi unique, « seule solution pour mettre fin à ces scènes de violence inouïe »⁴¹². Il plébiscite, comme Renard quelques jours plus tôt, le fédéralisme qu'il définit comme « un sujet d'actualité mais aussi un sujet de science politique »⁴¹³. Le 9 janvier à Huy, les mandataires socialistes de la région sont toujours décidés « à ne pas céder avant d'avoir atteint les buts poursuivis »⁴¹⁴.

Cette période animée sur le plan social permet à certaines personnalités d'émerger publiquement. C'est notamment le cas de Freddy Terwagne qui « dans cette lutte sera au premier rang »⁴¹⁵. Au même titre que d'autres leaders du mouvement de contestation, comme André Renard ou Jacques Yerna⁴¹⁶, Terwagne multiplie les meetings et les prises de paroles. « Dormant certains soirs sur une table de café, à la Maison du Peuple d'Amay »⁴¹⁷ et « ne rentrant plus à la maison durant plusieurs jours »⁴¹⁸, Freddy Terwagne continue à mobiliser les travailleurs d'usines contre cette Loi unique⁴¹⁹. N'hésitant pas

⁴¹¹ TILLY, P., *Op. cit.*, p. 618.

⁴¹² FHMW, Histoire des projets fédéralistes, boîte F0051/18, Discours prononcé par Freddy Terwagne lors du meeting d'Amay en 1961. Définition de priorités à mettre en place. Première partie : retrait de la Loi unique

⁴¹³ FHMW, *Ibid.*, Seconde partie : définition fédéralisme + intérêts wallons.

⁴¹⁴ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. V, Bruxelles, 1985, p. 99.

⁴¹⁵ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 26. (Collection Ecrits politiques wallons n°5).

⁴¹⁶ DOHET, J. et JAMIN, J., *La Belgique de Jacques Yerna*, Bruxelles, 2003, p. 49.

⁴¹⁷ RÉMY, C., *Op. cit.*

⁴¹⁸ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note. Elle m'indique toute la détermination de son mari lors des événements menant à la Grande Grève. C'est pour reprendre ces mots, « une période importante pour Freddy ».

⁴¹⁹ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie représentant l'orateur Freddy Terwagne à la Maison du Peuple d'Amay, Amay, novembre 1960.

« à verser ses indemnités au Comité d'Aide et Soutien aux grévistes »⁴²⁰, au même titre que les élus de la Fédération liégeoise du PSB⁴²¹, l'homme politique amaytois s'investit dans le mouvement en faveur de la reconnaissance du fédéralisme en Belgique. Durant près de cinq semaines, la Grande Grève est au centre de ses priorités. Cet événement aura un impact sur la société wallonne. Cette Grande Grève paralyse toute la vie économique et sociale du pays. Elle aura également des conséquences sur les relations communautaires puisque « même la traditionnelle solidarité ouvrière entre le Nord et le Sud ne résistait plus au réflexe flamand »⁴²².

Au-delà de la lutte en faveur du retrait pur et simple de la Loi unique, Terwagne développe, davantage encore, son intérêt pour la défense de la cause wallonne. C'est notamment lui qui dans une lettre adressée à son ami hutois René Hamaite, demande « la position des autorités communales hutoises quant au placement du drapeau wallon à la façade de la maison communale »⁴²³. Comme indiqué préalablement, l'émergence d'une identité wallonne et la défense des travailleurs sont intrinsèquement et viscéralement attachés aux valeurs de Freddy Terwagne. L'épisode la Grande Grève lui octroie un nouveau statut : celui de représentant du Mouvement wallon. Ce statut sera confirmé, voire même intensifié, par son adhésion à une structure nouvellement créée, le Mouvement populaire wallon⁴²⁴.

3. Freddy Terwagne et le Mouvement populaire wallon

La Grève de l'hiver 1960-1961 est importante car elle permet de « relancer la revendication du fédéralisme (...) chez les socialistes wallons »⁴²⁵. En effet, dès le 13

⁴²⁰ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note. Elle m'indique toute la détermination de son mari lors des événements menant à la Grande Grève. C'est pour reprendre ces mots, « une période importante pour Freddy ».

⁴²¹ HALLEUX, Ph., *Député. 1958-1968* dans COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 55.

⁴²² MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970, le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989, p. 61 (Collection POL-HIS).

⁴²³ Archives personnelles, Copie d'un courrier de Freddy Terwagne adressé à René Hamaite où il fait part de son intention de demander au bourgmestre d'Amay, l'autorisation de placer un drapeau arborant le coq hardi sur le fronton de la maison communale, Amay, 28 décembre 1960.

⁴²⁴ HERREMANS, M-P., *Le Mouvement populaire Wallon. M.P.W.*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 7., n° 275, Bruxelles, 1965, p. 1.

⁴²⁵ NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 48 (Collection POL-HIS).

janvier 1961 et alors que la Grande Grève n'est pas encore terminée, les mandataires wallons du PSB se réunissent à Saint-Servais⁴²⁶. L'Assemblée des députés, sénateurs, députés permanents et bourgmestres socialistes de Wallonie, qui se tient à huis-clos, place les participants face à trois tendances : « une première tendance conduite par les parlementaires visant à condamner les violences de la grève, une deuxième, moins importante, voulant condamner le meneur de la grève André Renard, enfin une troisième tendance très fédéraliste »⁴²⁷.

Plusieurs personnalités de l'arrondissement électoral de Terwagne figurent au sein du bureau de cette assemblée : Edmond Leburton, en sa qualité d'ancien ministre, mais aussi Georges Housiaux qui est alors député⁴²⁸.

Malgré son investissement durant la Grande Grève, Freddy Terwagne reste à cette période dans le sillage de personnalités politiques expérimentées. Son influence au sein du Parti Socialiste Belge demeure limitée. Cela ne l'empêche cependant pas de prendre la parole lors des discussions afin de « condamner les violences de la grève »⁴²⁹ et « assurer son soutien plein et entier aux dispositions qui seront prises lors de cette Assemblée »⁴³⁰. Le 13 janvier 1961, la résolution prise à l'unanimité à l'issue de la réunion précise que « les députés, sénateurs, députés permanents et bourgmestres socialistes des arrondissements wallons (...) se constituent en assemblée de représentants légitimes et majoritaires du peuple wallon. (...) Constatant que la politique centraliste accentue et accélère la détérioration de la situation économique de la Wallonie et pose brutalement le problème des structures politiques de la Belgique, ils réclament pour la Wallonie le droit de disposer d'elle-même et de choisir les voies de son expansion économique et sociale. (...) Ils décident la constitution immédiate d'un comité permanent ayant pour mission d'exécuter les décisions de l'Assemblée et de la convoquer à nouveau dès que ce

⁴²⁶ MOREAU, R., *Combat syndical et conscience wallonne*, Liège, 1984, p. 17.

⁴²⁷ *L'Assemblée des élus socialistes wallons de 1961 à Saint-Servais (Namur)*, dans LA REVUE TOUDI, <https://www.larevuetoudi.org/fr/story/initiatives-séparatistes-wallonnes> (consulté le 23 juillet 2019).

⁴²⁸ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Décentralisation administrative + Assemblée de Saint-Servais (13.01.61) », Composition du bureau exécutif de L'Assemblée des députés, sénateurs, députés permanents et bourgmestre socialiste de Wallonie (XXII- 28/535), Saint-Servais, le 13 janvier 1961.

⁴²⁹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Histoire des projets fédéralistes, projet de loi de planification et décentralisation » (F0051/18). Intervention manuscrite préparée par Terwagne à l'occasion de l'Assemblée de Saint-Servais, Saint-Servais, 13 janvier 1961.

⁴³⁰ *Ibidem*.

sera utile ».⁴³¹ C'est une avancée considérable dans la volonté fédéraliste wallonne. C'est d'autant plus significatif que le même jour, la Loi unique est adoptée par la Chambre⁴³².

Le titre de *La Wallonie* « *Les élus socialistes wallons à Namur : Une résolution claire et une adresse au roi* »⁴³³ est assez révélateur de l'état des relations entre les membres de l'Action commune. Alors que la demande d'André Renard relative à l'ouverture d'un second front politique⁴³⁴ semble être entendue par certains mandataires socialistes, le PSB se retrouve dans une position ambivalente. D'un côté, les dirigeants du Parti socialiste « résolument unitaristes et réformistes se méfient de ce mouvement révolutionnaire et prennent leurs distances avec André Renard »⁴³⁵. Ces derniers semblent en effet « davantage préoccupés de mettre fin à la grève avant de recourir à des élections »⁴³⁶. Cette vision est partagée par certains députés socialistes qui auraient même « envisagé de commun accord avec les dirigeants des trois grands partis, une déclaration condamnant le « clan Renard »⁴³⁷. D'un autre côté, on trouve la masse des électeurs en grève soutenant le leader syndical dans son combat. Au même titre que ses collègues Fernand Dehousse ou André Cools, Freddy Terwagne se place dans le sillage du fondateur du futur Mouvement populaire Wallon. Terwagne « maintient son soutien à André Renard au lendemain des événements »⁴³⁸. Comme indiqué par ce dernier à travers sa citation « le coq est sorti du poulailler et n'y rentrera plus »⁴³⁹, la question wallonne est une priorité pour les militants du Mouvement wallon. C'est une priorité également pour Freddy Terwagne.

⁴³¹ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, *Op. cit.*

⁴³² DELFORGE, P., *13 février 1961 : adoption de la Loi unique à la Chambre*, Namur, 2014, http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/13-fevrier-1961-adoption-de-la-loi-unique-la-chambre#.XUKrv_ZuKYM (consulté le 22 juillet 2019).

⁴³³ FONDATION ANDRÉ RENARD, *La Wallonie*, n°12, Liège, le 14 et 15 janvier 1961, p. 1

⁴³⁴ LAPORTE, Ch., *Les cinq semaines qui ébranlèrent la Belgique*, dans *La Libre Belgique*, décembre 2010, <https://www.lalibre.be/belgique/les-cinq-semaines-qui-ebanlerent-la-belgique-51b8ca50e4b0de6db9bef5c7> (consulté le 22 juillet 2019).

⁴³⁵ FRALON, J.-A., *La Belgique est morte, vive la Belgique !*, Paris, 2009, p. 146.

⁴³⁶ DEPREZ, R., *La Grande Grève, décembre 1960 – janvier 1961. Ses origines, son déroulement, ses leçons*, Bruxelles, 1963, p. 1

⁴³⁷ DEPREZ, R., *Op. cit.*, p. 214.

⁴³⁸ DELFORGE, P., *Freddy Terwagne* sur <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/terwagne-freddy#.XTnGfPZuKYM> (site consulté le 22 juillet 2019).

⁴³⁹ DELFORGE, P., *13 février 1961 : adoption de la Loi unique à la Chambre*, Namur, 2014, http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/13-fevrier-1961-adoption-de-la-loi-unique-la-chambre#.XUKrv_ZuKYM (consulté le 22 juillet 2019).

Les premières semaines de l'année 1961 permettent de confirmer le lien d'amitié unissant Freddy Terwagne à André Renard. Après une collaboration au sein des journaux *La Wallonie* et *La Gauche*, ces deux personnalités se lancent dans un nouveau défi : la fondation d'une nouvelle organisation wallonne, le Mouvement populaire wallon.

3.1. Le MPW, un groupe de pression aux préoccupations bien établies

Le Mouvement populaire wallon est constitué quelques jours avant les élections législatives du mois de mars 1961⁴⁴⁰. Mis en place le 15 mars 1961⁴⁴¹, le MPW bénéficie de l'affirmation du caractère populaire du Mouvement wallon. Vu comme un héritage de la Grande Grève, le MPW « en fut la conséquence spectaculaire à un moment historique du point de vue social »⁴⁴². Le Mouvement populaire Wallon est composé essentiellement de « syndicalistes de gauche »⁴⁴³ ou de personnalités ayant milité aux côtés de Renard durant l'épisode de contestation de la Loi unique. Freddy Terwagne, en ami et militant wallon, s'investit également dans cette aventure.

Le Mouvement populaire Wallon se présente comme un mouvement « contre le déclin économique, contre la régression sociale et contre l'infériorisation politique. Le Mouvement populaire Wallon qui n'entend pas se confondre ni se substituer aux actuelles organisations politiques, économiques, sociales ou culturelles se présente comme le rassembleur de toutes les espérances, de toutes les volontés, de toutes les énergies wallonnes ». ⁴⁴⁴ Les premières phrases du manifeste, signé par quarante-trois personnalités dont Terwagne⁴⁴⁵, sont essentielles puisqu'elles nous permettent à la fois de définir ce mouvement et de déterminer ses principales revendications.

⁴⁴⁰ *La fin de la grève et son héritage*, dans CARHOP, <https://www.carhop.be/expos/hiver60/H6009.html> (consulté le 23 juillet 2019).

⁴⁴¹ NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 136 (Collection POL-HIS).

⁴⁴² YERNA, J., *Le Mouvement populaire Wallon* dans MOREAU, R., *Du syndicalisme clandestin au MPW (1943-1963)*, Liège, 1984, p. 77.

⁴⁴³ JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009, p. 72.

⁴⁴⁴ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, Boîte MPW I : document XVII 57/224, Exempleaire manuscrit du manifeste du Mouvement populaire Wallon. Présenté comme une production de Freddy Terwagne mais non-signée, Liège, 12 mars 1961.

⁴⁴⁵ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, Boîte MPW I : document XVII 57/228, Copie d'un exemplaire imprimé du manifeste du Mouvement populaire wallon. Ce document est signé par 43 personnalités. La signature de Freddy Terwagne est présente sur le document, Liège, 16 mars 1961.

Le MPW peut être qualifié de « groupe de pression »⁴⁴⁶. Un groupe de pression est une « organisation qui vise à exercer une influence sur la décision politique de façon à obtenir des résultats, ponctuels ou permanents, favorables à l'intérêt de ses membres ou à ses propres intérêts, et conformes à ses valeurs »⁴⁴⁷. Cela signifie que ce nouveau mouvement wallon entend jouer un rôle au sein de la société afin de faire évoluer la situation sociale, économique et politique. Ce qualificatif induit que le MPW qui n'est « ni un parti, ni un syndicat, ni une association culturelle »⁴⁴⁸ ne veut pas entrer en concurrence avec le Parti Socialiste Belge, la Fédération Générale des Travailleurs de Belgique ou la Mutualité socialiste. Ce statut lui donne davantage de libertés dans le choix de ses revendications.

En parlant de revendication, le mouvement wallon qui achève aussi de se doter d'un contenu économique et social, entend soutenir la thèse fédéraliste. Le fédéralisme qui peut être défini comme étant « une organisation étatique reposant sur un partage – fédéral – de la souveraineté entre différents ordres de gouvernement régnant sur un même territoire »⁴⁴⁹ devient l'une des priorités du nouveau mouvement. Cette évolution institutionnelle est vue comme le moyen de rétablir l'équilibre entre les peuples et d'assurer « le progrès économique et social »⁴⁵⁰.

Le Mouvement populaire wallon se qualifie également de rassembleur. Effectivement, la création du mouvement est « la suite logique de l'échec du regroupement de toutes les forces socialistes »⁴⁵¹. Les tensions entre les acteurs de l'Action commune durant la Grande Grève sont vécues par Freddy Terwagne comme « une occasion ratée de rassembler l'ensemble des forces de gauche autour d'un projet

⁴⁴⁶ NEUVILLE, J. et YERNA, *Op. cit.*, p. 134.

⁴⁴⁷ *Groupe de pression*, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/groupe-de-pression/> (consulté le 23 juillet 2019).

⁴⁴⁸ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, Boîte « MPW I » : document XVII 57/224, Exemplaire manuscrit du manifeste du Mouvement populaire wallon. Présenté comme une production de Freddy Terwagne mais non-signée, Liège, 12 mars 1961.

⁴⁴⁹ MARC, A., *Fondements du fédéralisme. Destin de l'homme à venir*, Paris, 1997, p. 176.

⁴⁵⁰ IHOES, Fonds Jacques Yerna, boîte « Mouvement populaire wallon ». Manifeste du MPW amendé au crayon par Jacques Yerna, Liège, mars 1961.

⁴⁵¹ TILLY, P., *André Renard*, Bruxelles, 2005, p. 637.

fédérateur »⁴⁵². Pour le MPW, l'objectif c'est le « rassemblement de tous les Wallons, sans aucune distinction »⁴⁵³. Les clivages idéologiques et sociaux qui avaient jusqu'ici influencé l'engagement de Terwagne, sont dépassés au profit de l'objectif commun : atteindre le fédéralisme. Ce manifeste se termine par un appel au rassemblement de « tous ceux qui fédéraliste parce que démocrate sont devenus fédéralistes parce que Wallons »⁴⁵⁴. Il est intéressant d'observer le parallélisme opéré entre le fédéralisme, la démocratie et la Wallonie.

Cette feuille de route du MPW peut également être qualifiée de profondément « sociale », rejoignant les revendications de Renard lors de la présentation de la Loi unique par le gouvernement Eyskens. Le MPW prône « l'expansion économique dans le progrès social »⁴⁵⁵. La défense des travailleurs constitue également l'une des priorités du Mouvement. Enfin, ce nouveau mouvement est profondément « populaire, basé sur l'aspiration profonde de tout un peuple de travailleurs »⁴⁵⁶. Le MPW profite de l'épisode de la Grande Grève pour s'attribuer une solide base électorale issue des régions industrialisées. C'est le cas notamment de Liège qui comprend les « bases vitales du MPW (le journal La Wallonie, l'hebdomadaire Combat, le Syndicat des Métallurgistes, etc... »⁴⁵⁷.

Une fois les objectifs du Mouvement populaire Wallon clairement établis, « la réalisation du fédéralisme permettant l'épanouissement du peuple wallon et l'application des réformes de structure, seule solution garantissant l'avenir économique de la Wallonie », il convient de doter le MPW d'une structure interne. Présentant trois

⁴⁵² ALPHAS, Fonds Jacques Yerna : « MPW I » : document (XVII- 57/247). Passage d'un courrier envoyé par Freddy Terwagne à Jacques Yerna. Terwagne lui fait part de sa désapprobation de la rupture de l'Action commune, Bruxelles, 02 janvier 1961.

⁴⁵³ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, Boîte « MPW I » : document XVII 57/224. Exemple manuscrit du manifeste du Mouvement populaire wallon. Présenté comme une production de Freddy Terwagne mais non-signée, Liège, 12 mars 1961.

⁴⁵⁴ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, Boîte MPW I : document XVII 57/224, Exemple manuscrit du manifeste du Mouvement populaire wallon. Présenté comme une production de Freddy Terwagne mais non-signée, Liège, 12 mars 1961.

⁴⁵⁵ *Ibidem*.

⁴⁵⁶ *Ibidem*.

⁴⁵⁷ HERREMANS, M-P., *Le Mouvement populaire wallon. M.P.W.*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 7, n° 275, Bruxelles, 1965, p. 11.

niveaux de pouvoirs (fédéral wallon, régional et local)⁴⁵⁸, le MPW est financé par les cotisations des affiliés individuels, des cotisations des groupements adhérents et des cotisations de soutien⁴⁵⁹. Les affiliés votent à la main levée et les décisions sont adoptées à la majorité simple⁴⁶⁰. Le mouvement se dote également d'un organe de presse *Combat* et invite ses affiliés « à se faire un devoir d'en être un lecteur assidu » et ses sections locales « à en organiser la plus large diffusion »⁴⁶¹.

Ce mouvement qui est extrêmement hiérarchisé présente une structure « calquée sur celle de la FGTB »⁴⁶². C'est au niveau exécutif, avec le congrès fédéral, que se prennent les principales décisions. Le Bureau, composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier, est lui chargé « d'exécuter les décisions du Comité fédéral, de se réunir au moins une fois par semaine mais aussi d'organiser l'organisation, la propagande et la formation »⁴⁶³. La structure et les objectifs du Mouvement Populaire Wallon établis, il convient de s'intéresser à l'investissement de Freddy Terwagne au sein de ce groupe de pression. Le MPW influence Terwagne durant son expérience parlementaire, reste à définir comment.

3.2. Le Mouvement populaire wallon et le Mouvement flamand : un lien à établir

L'apparition du Mouvement populaire wallon amène également à s'interroger sur son influence le mouvement flamand. Il est essentiel d'effectuer un lien avec l'évolution idéologique au nord car cela aura des conséquences sur les actions du MPW.

D'abord, il convient d'établir la liste des sujets qui provoquent un approfondissement du fossé politique entre le nord et le sud du pays. Ces derniers peuvent ainsi permettre d'établir les grandes lignes de l'histoire du Mouvement populaire wallon, la manière dont il perçoit le mouvement flamand et la réaction de ce

⁴⁵⁸ FHMW, Fonds René Godefroid, Boîte F0051/1 : Révisions constitutionnelles + MPW, Projet de structure du Mouvement populaire wallon, Liège, mars 1961.

⁴⁵⁹ FHMW, Fonds René Godefroid, Boîte F0051/1 : Révisions constitutionnelles + MPW, Administration : financement du Mouvement populaire wallon, Liège, mars 1961.

⁴⁶⁰ *Ibidem*.

⁴⁶¹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions constitutionnelles + MPW » (F0051/1). Administration : La Presse, Liège, mars 1961.

⁴⁶² NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 136. (coll. POL-HIS).

⁴⁶³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions constitutionnelles + MPW » (F0051/1), Projet de structure du Mouvement populaire wallon, Liège, mars 1961.

dernier. Ces repères chronologiques et idéologiques fixés, la deuxième partie de ce sous-chapitre propose d'étudier pourquoi « le Mouvement populaire wallon est un effet et non une cause »⁴⁶⁴ et les liens que l'on peut établir entre ces deux mouvements.

« Nous ne sommes pas anti-Flamands »⁴⁶⁵. C'est par ces quelques mots qu'André Renard, personnalité à l'initiative du Mouvement populaire wallon, clôture son discours devant les militants du mouvement rassemblés à l'occasion de leur premier congrès idéologique⁴⁶⁶. Plus de cinquante ans après ce discours, il convient de s'interroger sur l'explication d'une telle justification de ce mouvement régional, politique et revendicatif⁴⁶⁷ à l'égard de la population flamande.

La constitution du Mouvement Populaire wallon est l'une des conséquences d'un approfondissement du fossé politique et économique entre le nord et le sud du pays⁴⁶⁸. En effet, plusieurs dossiers vont faire apparaître des divergences importantes entre francophones et néerlandophones.

La première pomme de discorde est la répression de la collaboration⁴⁶⁹. Jusqu'à nos jours, une partie de la population flamande considère l'épuration comme excessive et anti-flamande⁴⁷⁰ alors que de nombreux francophones la jugent légitimement sévère. C'est le cas d'anciens résistants, comme Freddy Terwagne⁴⁷¹, qui ont adhéré au Mouvement populaire wallon. Le deuxième terrain d'affrontement concerne la question royale. Elle montre un déséquilibre net entre la Flandre, l'arrondissement électoral de Bruxelles et la Wallonie⁴⁷². L'effacement du roi Léopold III est accueilli positivement dans les bassins industriels du sud du pays mais ulcère de nombreux Flamands, pour

⁴⁶⁴ RENARD, A., *Discours d'ouverture du premier congrès du Mouvement populaire wallon*, Liège, 1961.

⁴⁶⁵ FONDATION ANDRÉ RENARD, *Spécial: André Renard vingt ans après*, dans *Bulletin de la FAR*, n° 130, Liège, 1983, p. 27.

⁴⁶⁶ JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009, p. 72.

⁴⁶⁷ HERREMANS, M-P., *Le Mouvement populaire Wallon. M.P.W.*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 275, n° 7, 1965, p. 1.

⁴⁶⁸ PIROTTE, J., *Le mouvement wallon* dans *La Vie wallonne*, t. LXXI, n° 437-440, Liège, 1997, p. 41.

⁴⁶⁹ PROVOOST, G. et VAN DEN STEENE, *Vijfentwintig jaar Vlaamse beweging. Bibliografie 1945-1970*, Gand, 1972, p. 65.

⁴⁷⁰ DE WEVER, B., *Het Vlaams-nationalisme na de Tweede Wereldoorlog. Verrijzenis of herrijzenis ?* dans *Les Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n° 3, Bruxelles, 1997, p. 278.

⁴⁷¹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 12 (Collection Écrits politiques wallons n° 5).

⁴⁷² THEUNISSEN, P., 1950, *Le dénouement de la Question royale, cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles, 1986, pp. 122-123.

lesquels il constitue un déni de démocratie⁴⁷³. La lutte scolaire de 1950 à 1958 détermine un autre conflit régional.

Les trois éléments de discorde suivants déterminent plusieurs facteurs expliquant la naissance du Mouvement populaire wallon. Ils permettent également d'observer les premières réactions du mouvement flamand.

Le premier concerne le statut de Bruxelles, la capitale. Le Mouvement populaire wallon connaît un succès rapide car les participants à la Grande Grève de l'hiver 1960-1961 estiment avoir été abandonnés par les Flamands et les Bruxellois⁴⁷⁴. En effet, lorsqu'il est décidé de décréter le principe de grève générale, la majorité des travailleurs flamands refuse d'y participer alors que les Bruxellois, eux, s'abstiennent massivement⁴⁷⁵. Lors de sa constitution, le MPW affirme que « La section bruxelloise du MPW est attirée par la solidarité francophone sur un plan qui intéresse spécialement la population bruxelloise : le plan linguistique. (...) Bruxelles n'est pas une ville homogène et il est raisonnable de tenir compte du vif désir des Flamands d'exiger pour leurs compatriotes, en minorité au sein de l'agglomération bruxelloise, une protection particulière »⁴⁷⁶. De plus, la population bruxelloise est majoritairement francophone. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cela : de nombreux Wallons s'installent à Bruxelles, les Flamands se francisent à travers leur vie professionnelle et l'enseignement néerlandophone au sein de l'agglomération diminue⁴⁷⁷. C'est autant de facteurs qui seront mis en avant par le mouvement flamand.

En effet, le *Vlaams beweging* dénonce cette situation dès le début des années cinquante. Le centre de gravité du mouvement flamand devient alors les associations culturelles et les mouvements de jeunesse⁴⁷⁸. Le nationalisme culturel flamand se

⁴⁷³ *Le Coq Wallon chante sur Bruxelles. Gifle en pleine figure de la Flandre* dans *Het Volk*, le jeudi 3 août 1950, p. 1.

⁴⁷⁴ HERREMANS, M-P., *Le Mouvement populaire wallon*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°275, Bruxelles, 1965, p. 7.

⁴⁷⁵ CRISP, *Evolution des structures internes de la FGTB et de la CSC*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°866, Bruxelles, 1980, p. 4.

⁴⁷⁶ VAGMAN, V., *Le Mouvement wallon et la question bruxelloise*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1434-1435, Bruxelles, 1994, p. 28.

⁴⁷⁷ WYNANTS, P., *Chapitre VIII : De l'État unitaire au fédéralisme* dans WYNANTS, P., *Structures politiques et institutions belges à l'époque contemporaine*, Namur, 2015-2016, p. 11.

⁴⁷⁸ PASTURE, P., *Vlaanderen, Wallonië, België Regionale oriëntaties in de christelijke arbeidersbeweging* dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, n°5, Bruxelles, 2008, p. 230.

consolide au sein d'associations telles que la *Christelijke Vlaamse Volksunie*⁴⁷⁹. Cette dernière, qui voit le jour en 1954, revendique l'autonomie culturelle de la Flandre et devient ainsi « *la véritable gardienne et protectrice d'une identité flamande qui entend bien être reconnue comme telle* »⁴⁸⁰. L'apparition du Mouvement populaire wallon et son intérêt pour Bruxelles obligent le mouvement flamand à réagir. Depuis plusieurs années, il dénonce la pression sociale exercée en faveur du français dans une ville « historiquement flamande »⁴⁸¹. Certaines organisations se constituent contre la francisation de la capitale comme la *Vlaamse Commissie voor Brussel en Taalgrens* ou encore *Vlaams Aktiekomitee*⁴⁸².

Quelques semaines après la constitution du MPW, ces organisations décident de marcher sur Bruxelles. La première marche qui est organisée, le 22 octobre 1961, est un succès immense puisqu'elle rassemble jusqu'à 100.000 manifestants selon les organisateurs⁴⁸³. Les participants sont issus du milieu étudiant flamand de l'Université de Louvain mais également du milieu politique avec des représentants du Parti Social-Chrétien, de la Volkunie mais aussi de grandes fondations culturelles flamandes telles que le Davidsfonds ou le Vermeylfonds⁴⁸⁴. Ces marches sont déterminantes dans l'avancée des attentes flamandes en matière institutionnelle et permettront l'établissement des lois linguistiques de 1962-1963⁴⁸⁵. Comme l'indique Gita Deneckere dans son article relatif aux manifestations de rue, elles posent la question de l'identité. Les marches sur Bruxelles peuvent être qualifiées de manifestations dites « cohésives », qui visent à renforcer la cohésion d'un groupe⁴⁸⁶. Ces marches permettent la convergence de plusieurs organisations du mouvement flamand. Il est intéressant

⁴⁷⁹ DELWIT, P. et VAN HAUTE, E., *L'implosion et la fin d'un parti : la Volkunie*, dans *l'Année sociale*, Bruxelles, 2002, p. 14.

⁴⁸⁰ VERJANS, P., *Mutation des systèmes partisans et résultats électoraux. Proportion congrue et gouvernabilité*, dans BEAUFAYS, J. et MATAGNE, G., eds., *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 66.

⁴⁸¹ REMOUCHAMPS, J.-M., *L'assemblée wallonne, 1912-1937. Vingt-cinq ans de lutte contre l'hégémonie flamande et la contrainte linguistique*, Bruxelles, Editions de la défense wallonne, 1939, p. 15.

⁴⁸² CRISP, *Le Vlaams Aktie Komitee (V.A.K.)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, Bruxelles, 1965, vol. 278, n°10, p. 2.

⁴⁸³ STÉPHANY, P., *La Flandre aux Flamands. De 860 à 2008*, Bruxelles, 2008, p. 223.

⁴⁸⁴ DUJARDIN, V. et DUMOULIN, M., *Nouvelle histoire de Belgique, 1950-1970 : L'Union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri Histoire, 2008, p. 109.

⁴⁸⁵ GOVAERT, S., *Bruxelles en capitales. 1958-2000, de l'Expo à l'Euro*, Bruxelles, 2000, p. 34.

⁴⁸⁶ DENECKERE, G., *Vlaamse Identiteit of Verdeelheid ? Straatmanifestaties als graadmeter voor groepsgevoel* dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, Bruxelles, 1998, p. 205.

également de remarquer que cet épisode permet de limiter l'importance des stéréotypes dans la relation entretenue par la Flandre et la Wallonie. Le stéréotype peut être défini comme «un ensemble de croyances partagées à propos des caractéristiques personnelles, propres à un groupe de personnes»⁴⁸⁷. Dans le cas de cette question bruxelloise, les deux parties mettent en avant les valeurs de démocratie⁴⁸⁸ en tentant de défendre au mieux les populations présentes sur le territoire de Bruxelles.

La capitale détermine «un pôle d'attraction» pour la Wallonie alors que la Flandre «semble négliger l'apport culturel bruxellois»⁴⁸⁹. Cette réflexion rejoint les différences observées dans le conflit opposant Wallons et Flamands au sujet de Bruxelles. Alors que les premiers défendent avant tout un territoire et les habitants qui s'y trouvent, les seconds entendent défendre la culture flamande face à la francisation de la population bruxelloise. Les Flamands veulent défendre les Flamands de Bruxelles qui à leurs yeux sont culturellement et linguistiquement menacés.

Si le sort de Bruxelles inquiète le mouvement flamand, la solidarité Wallonie-Bruxelles est également un thème de prédilection dans l'idéologie défendue par le Mouvement populaire wallon. En effet, le MPW réagit et organise également plusieurs manifestations dans la région liégeoise notamment⁴⁹⁰. Il établit aussi «un projet de Bruxelles-capitale au sein d'une Belgique fédérale»⁴⁹¹. Les éléments de comparaison, ici, sont multiples. Il y a tout d'abord, l'usage de la manifestation comme témoin de la puissance des revendications, qui est commun aux deux mouvements. Le Mouvement populaire wallon visent et la Volksunie visent un même objectif institutionnel : le fédéralisme⁴⁹².

Si la capitale est un thème cher aux deux mouvements, la périphérie bruxelloise l'est tout autant. En effet, *le Vlaams beweging* s'indigne des avancées de «l'olievlek»⁴⁹³,

⁴⁸⁷ YZERBYT, V. et SCHADRON, G., *Stéréotypes et jugement social* dans BOURHIS, R-Y. et LEYENS, J-P., *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*, Liège, 1994, p. 129.

⁴⁸⁸ VAN DAM, D. et NIZET, J., *Wallonie-Flandre. Des regards croisés*, Bruxelles, 2002, p. 69.

⁴⁸⁹ VAN DAM, D. et NIZET, J., *Wallonie-Flandre. Des regards croisés*, Bruxelles, 2002, p. 69.

⁴⁹⁰ VERHAEGEN, K., *De Belgische koningen en de Vlaamse ontvoogdingsstrijd* dans *Jura Falconis*, Leuven, 1993, p. 79.

⁴⁹¹ ROYER, R., *Histoire de Rénovation wallonne*, Bruxelles, 1973, p. 156.

⁴⁹² JORIS, F., *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État communautaire et régional (1890-1970)*, Louvain-la-Neuve, 1998, p.4.

⁴⁹³ WAUTIER, L-A., *Réactions wallonnes devant le Mouvement Flamand*, Bruxelles, 1960, p. 13.

« la tâche d'huile » francophone bruxelloise débordant en Flandre. Il se mobilise également contre le volet linguistique des recensements. Cela donnera lieu aux lois linguistiques de 1962-1963⁴⁹⁴, ce que certains analystes n'hésitent pas à appeler « une défaite des francophones »⁴⁹⁵. La mobilisation flamande donne lieu à une loi qui fixe la frontière linguistique et ne tient plus compte du recensement démocratique⁴⁹⁶.

En conclusion, l'épisode des marches flamandes sur Bruxelles est finalement une réponse au succès rencontré par la Grève de l'hiver 1960-1961 qui touche principalement la Wallonie. Ces marches et donc le mouvement flamand ont une influence non-négligeable sur l'évolution institutionnelle belge. Ce lien entre les deux régions est important dans la carrière politique de Terwagne. Ce dernier sera en effet confronté, lors des débats parlementaires à des collègues flamands aux idéologies politiques différentes mais aux objectifs similaires aux siens.

3.3. Terwagne à la fois député et militant du MPW

Freddy Terwagne est réélu en 1961. Deuxième sur la liste PSB pour l'arrondissement de Huy-Waremme, Freddy Terwagne réalise un score « modeste » de 893 voix de préférence, mais la tête de liste reste privilégiée par les électeurs socialistes : près de 9.300 voix pour Edmond Leburton »⁴⁹⁷. Comme indiqué précédemment, Freddy Terwagne ne dispose pas d'un statut prépondérant au sein du Parti Socialiste Belge. Au-delà de sa proximité idéologique avec le Mouvement populaire Wallon, Terwagne espérait peut-être que son investissement durant la Grande Grève et cette adhésion au MPW serait porteuse sur le plan électoral. Malheureusement pour lui, son score n'évolue que très laborieusement. Lors d'un discours à la Maison du Peuple d'Amay, le 26 mars 1961, Terwagne dira « Je me suis donné corps et âme dans une lutte que je crois juste. Je n'ai donc aucun regret à avoir aujourd'hui »⁴⁹⁸. Investi, il l'est depuis la création du mouvement et le restera jusqu'au moment où il devra faire un choix.

⁴⁹⁴ DUJARDIN, V. et DUMOULIN, M., *Nouvelle histoire de Belgique, 1950-1970 : L'Union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri Histoire, 2008, p. 106.

⁴⁹⁵ GODTS, P., *Belgique 2002. La Désintégration*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1994, p. 67.

⁴⁹⁶ LUMINET, O., dir., *Belgique – België. Un état, deux mémoires collectives ?*, Bruxelles, 2012, p. 38.

⁴⁹⁷ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 31. (Collection Écrits politiques wallons n°5)

⁴⁹⁸ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions constitutionnelles + MPW » (F0051/1). Discours manuscrit prononcé par Freddy Terwagne à l'occasion de sa réélection en tant que député. René

À la fin du mois de mars 1961, rien ne laissait présager de telles complications. Les socialistes, qui maintiennent leurs nombres de sièges⁴⁹⁹, abordent cette législature dans une tout autre posture. Alors qu'ils ont été la figure de l'opposition durant près de trois ans, les voici membres de la majorité parlementaire. En sa qualité de député socialiste, Freddy Terwagne est « amené à soutenir la politique gouvernementale ». Or avec son investissement au sein du MPW, les attentes sont importantes. Les événements dont nous allons faire mention prochainement démontrent qu'il disait vrai. Cette adhésion est pleinement assumée par l'intéressé qui subit, dès la fin de l'année 1961, les tensions entre le PSB et le MPW.

3.3.1. MPW-PSB : une relation tumultueuse

Durant les premières semaines qui suivent la constitution du gouvernement Lefèvre-Spaak, la confiance est de mise au sein des milieux ouvriers ayant soutenu la grève⁵⁰⁰. De fait, la déclaration gouvernementale qui est le « programme de politique générale lu devant l'assemblée législative par le ministre qui préside l'exécutif responsable devant cette assemblée »⁵⁰¹, laisse entrevoir une possibilité d'évolution institutionnelle. En effet, le Premier Ministre estime que « Le Gouvernement veut aussi renforcer l'unité nationale par un règlement durable des relations entre Wallons et Flamands. Dans le cadre de ce règlement, le statut de Bruxelles doit être précisé, en sorte qu'elle soit vraiment la capitale d'un pays où vivent en harmonie les deux Communautés »⁵⁰². Le Gouvernement va même plus loin puisqu'il « entend consacrer les huit derniers mois de cette année [1961] au règlement du problème des relations entre Wallons et Flamands »⁵⁰³. Au grand dam des militants wallons, cette déclaration « fut sans suite »⁵⁰⁴.

Godefroid, collaborateur professionnel et politique de Terwagne participe à la rédaction de ce discours puisque certaines notes sont ajoutées dans la marge, Amay, 26 mars 1961.

⁴⁹⁹ CRISP, *Les élections législatives du 26 mars 1961. Analyse des Résultats*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 14., n° 104, Bruxelles, 1961, p. 5.

⁵⁰⁰ MOREAU, R., *L'accueil enthousiaste*, dans *Combat*, le 25 mai 1961, p. 3.

⁵⁰¹ *Déclaration gouvernementale*, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/declaration-gouvernementale-3/> (consulté le 23 juillet 2019).

⁵⁰² CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Théo Lefèvre*, Bruxelles, 2 mai 1961, p. 2.

⁵⁰³ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Op. cit.*, p. 5.

⁵⁰⁴ DEHOUSSE, F. et al., *L'histoire du mouvement wallon : journée d'étude de Charleroi, 26 février 1976*, Namur, Institut Jules Destrée, 1978, p. 22.

Cette situation déçoit les militants et la situation se tend rapidement. Elle donne lieu à une évolution distincte des deux organisations. En effet, le Parti socialiste belge « a accueilli avec beaucoup de réserves la création du MPW. Il y voit un détricotage de l'Action commune et une tribune pour l'aile gauche du parti »⁵⁰⁵. Le développement rapide du Mouvement populaire wallon « surprend le monde politique »⁵⁰⁶ mais inquiète particulièrement la direction du PSB. Le parti socialiste assiste à une adhésion massive des militants au MPW. C'est le cas notamment pour les Fédérations de Liège, Namur ou Huy-Waremme où il est bien implanté. Un compte-rendu de l'Assemblée générale de la Fédération Huy-Waremme fait état d'une centaine d'inscriptions de militants socialistes, uniquement pour la région de Huy⁵⁰⁷. À cette période, plusieurs « personnalités de premier plan, des parlementaires ont, en effet, rallié le MPW »⁵⁰⁸.

Cela évolue dès le mois de septembre 1961. En effet, le Congrès des socialistes wallons qui se déroule à Charleroi les 23 et 24 septembre 1961, soutient la réalisation du fédéralisme⁵⁰⁹. La résolution qui y est prise précise que le « fédéralisme [et qui] doit se dérouler en trois étapes : 1) élaboration dans les six prochains mois, dans le cadre du congrès, d'un projet précis de statut fédéral ; 2) confrontation à l'intérieur du parti entre socialistes flamands, bruxellois et wallons ; 3) négociations sur les bases de l'accord ainsi réalisé avec les différents partis politiques »⁵¹⁰. Malgré cette résolution fédéraliste, le discours du président Léo Collard⁵¹¹ traduit l'animosité du PSB à l'égard du MPW. Le socialiste montois exprime sa désapprobation en expliquant que « Nous n'avons pas besoin d'un groupe de pression extérieur. Je dénie à quiconque le droit de s'organiser en

⁵⁰⁵ LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Les Socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, 1998, p. 240.

⁵⁰⁶ YERNA, J., *Le Mouvement Populaire Wallon* dans MOREAU, R., *Du syndicalisme clandestin au MPW (1943-1963)*, Liège, 1984, p. 78.

⁵⁰⁷ ALPHAS, Fonds Fédération PS Huy-Waremme, Compte-rendu d'une assemblée générale de la Fédération PSB de l'arrondissement de Huy-Waremme, Liste d'une centaine de personnes ayant indiquées qu'ils désiraient rejoindre le MPW. Réunion organisée à la Maison du Peuple de Huy, Huy, 12 avril 1961.

⁵⁰⁸ NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 136. (coll. POL-HIS).

⁵⁰⁹ VAGMAN, V., *Le mouvement wallon et la question bruxelloise*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1434-1435, n°9, Bruxelles, 1994, p. 38.

⁵¹⁰ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte Fédéralisme (VIII 25 - 78) Congrès des socialistes wallons. Rapport présenté au nom du Comité permanent d'Études et d'Action par Fernand Dehousse, rapporteur. Résolution, Charleroi, 23 et 24 septembre 1961.

⁵¹¹ BRUWIER, M., *Léo Collard* dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. V, Bruxelles, 1999, p. 64.

dehors du parti pour faire pression sur lui, pour influencer les décisions qui doivent être prises démocratiquement à l'intérieur »⁵¹².

Cette remontrance n'empêche pas l'organisation d'un congrès constitutif par le Mouvement populaire Wallon. Ce dernier se déroule à la Bourse de commerce de Namur les 18 et 19 novembre 1961⁵¹³. On y décide l'organisation d'une grande manifestation à Liège, à l'occasion de son premier anniversaire.

L'action du MPW est qualifiée de « guérilla permanente »⁵¹⁴ à l'égard du PSB. En effet, le gouvernement Lefèvre-Spaak mis en place, le MPW exerce son rôle de groupe d'influence afin de faire pression sur les partis politiques au pouvoir. La fin de l'année 1961 est marquée par un débat sur la nécessité ou non de permettre au Mouvement populaire wallon de se développer. Plusieurs hommes politiques qui avaient rejoint le MPW au début de l'année, décident de prendre leurs distances⁵¹⁵. C'est le cas de Fernand Dehousse ou Lucien Harmegnies⁵¹⁶ au contraire de Freddy Terwagne qui demeure un membre actif du mouvement.

La relation tendue entre ces deux mouvements se poursuit en 1962. Alors que le PSB adopte « sur base du rapport institutionnel de Dehousse, la procédure qui conduira à la réalisation du fédéralisme »⁵¹⁷, le MPW passe à l'action et « réunit au moins une quinzaine de milliers de militants à l'occasion du premier anniversaire du mouvement »⁵¹⁸. Freddy Terwagne participe à la manifestation du MPW à Liège le 15 avril 1962 aux côtés de Massart, Moreau, Genot, Glinne ou Cools⁵¹⁹. Ce groupe de jeunes responsables socialistes, qui seront qualifiés bientôt de « rebelles »⁵²⁰, marquera durablement la carrière politique de Terwagne. Comme l'indique Jacques Yerna, la situation est de plus

⁵¹² FEAUX, V., *Cinq semaines de lutte sociale, la grève de l'hiver 1960-1961*, Bruxelles, 1963, p. 209.

⁵¹³ JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009, p. 72.

⁵¹⁴ LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Les Socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, 1998, p. 240.

⁵¹⁵ FEAUX, V., *Cinq semaines de lutte sociale, la grève de l'hiver 1960-1961*, Bruxelles, 1963, p. 210.

⁵¹⁶ FURNEMONT, J-F., *Guy Spitaels, au-delà du pouvoir*, Bruxelles, 2005, p. 19.

⁵¹⁷ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Fédéralisme » (VIII 25/287). Copie du Rapport sur les problèmes institutionnels, politiques et culturels, Liège, 1961.

⁵¹⁸ DESTATTE, Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX – XXèmes siècles)*, Charleroi, 1997, p. 271.

⁵¹⁹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Institut Jules Destrée, Charleroi, 1991, p. 33. (Collection Ecrits politiques wallons n°5).

⁵²⁰ DELFORGE, P., *Ernest Glinne*, dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 266.

en plus tendue et « les attaques se multiplient, haineuses de part et d'autre, entre le PSB et le MPW »⁵²¹. Le problème des Fourons appelé également « la querelle fouronnaise »⁵²² n'arrange pas la situation. Si l'évolution du MPW surprend et inquiète le parti et le syndicat socialiste, elle s'arrête à la mort d'André Renard en juillet 1962⁵²³ puis décline.

3.3.2. Les Fourons : un combat idéologique

Comme indiqué précédemment, l'installation du gouvernement Lefèvre-Spaak s'effectue dans un contexte communautaire compliqué. Les objectifs du nouveau gouvernement sont multiples : « création de Conseils culturels dotés de compétences réelles, la fixation définitive de la frontière linguistique, la mise sur pied d'égalité du français et du néerlandais à Bruxelles, l'établissement d'un meilleur équilibre entre francophones et néerlandophones au sein de l'administration centrale, l'adaptation des sièges parlementaires aux chiffres réels de la population, etc. »⁵²⁴.

Comme indiqué précédemment, l'année 1961 est marquée par des revendications communautaires différentes au sud et au nord du pays. Les mouvements flamands, tels que le *Vlaamse Volksbeweging*⁵²⁵ ou le *Vlaams Aktie Comité voor Brussels en Taalgrens*⁵²⁶ marchent sur Bruxelles le 21 octobre 1961 le lendemain du dépôt du projet de loi linguistique du ministre de l'intérieur Arthur Gilson⁵²⁷. Cette marche fait suite à la manifestation du MPW organisée à Liège quelques semaines plus tôt. L'objectif du ministre était de fixer définitivement le tracé de la frontière linguistique. Le projet initial entend maintenir les Fourons au sein de la province de Liège car Gilson refuse de « créer des enclaves linguistiques, Comines et Fourons (...) étant respectivement séparés du Hainaut et de la province de Liège par des communes relevant d'un autre régime

⁵²¹ NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 139. (coll. POL-HIS).

⁵²² HERMANS, M. et VERJANS, P., *Les origines de la querelle fouronnaise*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1019, n°34, Bruxelles, 1983, p. 1-33.

⁵²³ TILLY, P., *Le renardisme, un héritage durable ?*, http://www.ihoes.be/PDF/Le_renardisme_un_heritage_durable.pdf (consulté le 26 juillet 2019).

⁵²⁴ MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970, le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989, p. 66 (Collection POL-HIS).

⁵²⁵ HERREMANS, M-P., *Le Mouvement Populaire Flamand (Vlaams Vlaamse Volksbeweging ou V.V.B.)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 130, n°40, Bruxelles, 1961, p. 1-18.

⁵²⁶ HAAGDORENS, L., *De mobilisatie van het "Vlaams Aktiecomitee voor Brussel en Taalgrens" voor de marsen op Brussel (1959-1963)*, dans *Taal en Sociale Integratie*, n°8, 1986, p. 85-183.

⁵²⁷ STÉPHANY, P., *Les années 60 en Belgique*, Bruxelles, 2006, p. 117.

linguistique »⁵²⁸. Plus que le projet de loi, c'est la discussion parlementaire qui « est directement à l'origine du contentieux fouronnais »⁵²⁹. Le principe selon lequel « toute commune flamande dans une province flamande et toute commune wallonne dans une province wallonne »⁵³⁰ justifie le déplacement des Fourons de la province de Liège à la province de Limbourg. Cette proposition de la Commission de l'Intérieur irrite profondément les députés wallons, plus particulièrement les députés issus de la province de Liège. C'est le commencement des protestations⁵³¹. Freddy Terwagne intervient en séance plénière et soutient la thèse selon laquelle les Fourons doivent demeurer au sein de la province de Liège. Freddy Terwagne « appuie de son vote les efforts de ses collègues liégeois »⁵³².

Terwagne se résout tout de même à voter en faveur du projet de loi, le 15 février 1962⁵³³. À cette période, il « se conforme à la discipline de la majorité ». Le député de l'arrondissement Huy-Waremme ne ménage cependant pas ses efforts pour convaincre ses collègues de le soutenir. Lors d'une réunion de la Fédération PSB de Huy-Waremme, Freddy Terwagne dira notamment « ne pas comprendre l'attitude des membres du gouvernement qui continue à soutenir un tel projet. La solution la plus simple serait de postposer le vote d'une telle loi et demander l'avis des populations concernées »⁵³⁴. Ce débat fait « apparaître une autre dualité qui n'est pas sans incidence sur le parti et la fédération »⁵³⁵. Les principaux membres de la Fédération ne perçoivent pas le problème de la même manière. Ainsi, « G. Housiaux et F. Terwagne rejettent-ils au nom de la non-consultation des populations le projet que M. Delmotte et Ed. Leburton adoptent pour poursuivre une action qui a permis de réaliser, non l'intégralité du programme socialiste,

⁵²⁸ MEAN, A., *Op. cit.*, p. 68.

⁵²⁹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 39. (Collection Écrits politiques wallons n°5)

⁵³⁰ GUEUDE, J., *Un testament wallon : Les vérités dérangeantes*, Paris, 2016, p. 37.

⁵³¹ UBAC, P., *Génération Fourons*, Bruxelles, 1993, p. 204.

⁵³² RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Charleroi, 1991, p. 41. (Collection Écrits politiques wallons n°5)

⁵³³ CHAMBRES DES REPRÉSENTANTS, *Annales parlementaires. Séance du 15 février 1962*, Bruxelles, 1962, p. 54.

⁵³⁴ ALPHAS, Fonds Fédération PS Huy-Waremme. Compte-rendu de la réunion du Comité de la Fédération du PSB Huy-Waremme. Discussion à propos du travail parlementaire. Prise de position de Terwagne, Huy, mars 1962.

⁵³⁵ MESSIAEN, J-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. 5, Bruxelles, 1985, p. 102.

mais une partie »⁵³⁶. Leburton estime que ne pas soutenir un tel projet reviendrait à la chute du gouvernement Lefèvre-Spaak et à un retour dans l'opposition. Le mouvement de contestation s'amplifie davantage encore sous plusieurs formes : « démission des bourgmestres fouronnais, campagnes de presse, prises de position de personnalités, campagnes du Mouvement populaire wallon »⁵³⁷. Une pression maximale, issue de Flandre et de Wallonie, s'opère sur le gouvernement afin de faire évoluer la situation.

Freddy Terwagne participe notamment à la manifestation du 24 octobre 1962 organisée conjointement par le Mouvement populaire wallon et le Comité d'Action wallonne.⁵³⁸ Dans un courrier adressé à l'attention d'un ami liégeois travaillant à la Députation permanente de la province de Liège, il se réjouit de « l'organisation tant attendue d'une consultation populaire »⁵³⁹. Cette consultation populaire porte sur la question du transfert de six communes des Fourons à la province de Limbourg⁵⁴⁰. Son résultat est sans appel puisque s'y traduit une « large majorité en faveur du maintien à Liège »⁵⁴¹. Le 31 octobre 1962, malgré la constitution d'un véritable « abcès de fixation sur les Fourons »⁵⁴², on assiste au vote final à la Chambre. Tentant jusqu'à la fin de faire courber l'échine au gouvernement catholique-socialiste, Freddy Terwagne dépose « une proposition tendant à créer une commission d'enquête »⁵⁴³. Cette commission aurait pour objectif de « recueillir éventuellement l'avis des populations intéressées par le projet de loi n° 194/18 [modifications des territoires des provinces et des communes] tel qu'il a été adopté par le Sénat le 9 octobre 1962 »⁵⁴⁴. Non voté, cet amendement est

⁵³⁶ *Ibidem*.

⁵³⁷ LETON, A. et MIROIR, A., *Les Conflits communautaires en Belgique*, Paris, 1999, p. 128.

⁵³⁸ DELFORGE, P., *24 octobre 1962 : importante manifestation de soutien en faveur des populations de Mouscron, Comines, des localités de Fourons, de Welkenraedt, etc.*, Namur, 2014, http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/24-octobre-1962-importante-manifestation-de-soutien-en-faveur-des-populations-de#.XUbg5_ZuKYM (consulté le 26 juillet 2019).

⁵³⁹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte "Club Freddy Terwagne" (F0051/16). Courrier adressé à Monsieur Maurice Fernand. Freddy Terwagne le remercie pour le travail effectué par les membres de la Députation permanente dans l'organisation de la consultation populaire, Bruxelles, octobre 1962.

⁵⁴⁰ GENERET, G., *La consultation populaire communale*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1576, n° 31, Bruxelles, 1997, p. 7.

⁵⁴¹ GUEUDE, J., *Un testament wallon : Les vérités dérangeantes*, Paris, 2016, p. 37.

⁵⁴² FALONY, R., *Le Parti socialiste, Un demi-siècle de bouleversements. De Max Buset à Elio Di Rupo*, Bruxelles, 2006, p. 68.

⁵⁴³ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 42. (Collection Écrits politiques wallons n° 5).

⁵⁴⁴ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Annales parlementaires. Séance du 30 octobre 1962, proposition n° 435* – I., Bruxelles, 1962,

pourtant soutenu par les député Cools. Terwagne s'oppose et marque « sa désapprobation totale à soutenir ce projet de loi. La cause wallonne ne ressort pas grandie de ce nouvel épisode communautaire »⁵⁴⁵. Son combat pour les Fourons renforce l'étiquette selon laquelle Freddy Terwagne serait « un rebelle ».

3.3.3. Le pétitionnement : une première victoire symbolique

Quelques semaines avant le décès d'André Renard au mois de juillet 1962⁵⁴⁶, le Comité central d'Action wallonne se reconstitue sur base d'une collaboration « associant les divers mouvements, les fédérations des partis socialistes et communistes et de nombreuses associations »⁵⁴⁷. Le Comité central d'Action wallonne voit le jour « à l'initiative du Congrès national wallon »⁵⁴⁸. L'action de ce comité a pour but d'éveiller « les masses wallonnes à la conscience nationalitaire »⁵⁴⁹. Ce comité « ne veut être que l'expression coordonnée des groupements existants en vue de l'action convergente et cohérente que requièrent les circonstances actuelles »⁵⁵⁰. L'objectif est ainsi de regrouper l'ensemble des forces politiques et idéologiques favorables à la défense de la cause wallonne et la mise en place du fédéralisme afin de se rendre crédible aux yeux de la population.

La mise en place d'un tel comité nécessite la constitution d'un véritable « front wallon ». Cette démarche qui avait débuté en juillet 1962 se poursuit et cela malgré le décès de Renard qui marque la fin de l'évolution extraordinaire du Mouvement populaire wallon. En effet, l'avantage de ce comité est qu'il ne se compose pas d'un mouvement en particulier mais bien de l'ensemble des organisations wallonnes telles

https://sites.google.com/site/bplenenum/proceedings/1962/k00603523/k00603523_07 (consulté le 27 juillet 2019).

⁵⁴⁵ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions institutionnelles + MPW » (F0051/1), Courrier adressé à René Godefroid. Il s'agit d'une réponse aux nombreuses questions posées par les habitants lors de consultation organisée à Amay par René Godefroid, Bruxelles, octobre 1962.

⁵⁴⁶ DELFORGE, P., *André Renard*, Namur, octobre 2001, sur http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/renard-andre#.XUqIp_ZuKYM (consulté le 29 juillet 2019).

⁵⁴⁷ KESTELOOT, C., *Le Mouvement populaire wallon et la prise de conscience politique du mouvement wallon (1961-1965)*, dans *Cahiers marxistes*, Bruxelles, février-mars 1988, p. 57-59.

⁵⁴⁸ *La Création d'un Comité central d'action wallonne*, dans *Le Soir*, Bruxelles, le 12 juillet 1952.

⁵⁴⁹ SCHREURS, A., *L'histoire du mouvement wallon. Le Congrès national wallon*, Charleroi, 1976, p. 48.

⁵⁵⁰ MOREAU, R., *Du syndicalisme clandestin au MPW (1943-1963)*, Liège, 1984, p. 302.

que Rénovation Wallonne, Wallonie libre, Mouvement libéral wallon ou encore le MPW.

Membre à part entière de ce projet, Freddy Terwagne participe à l'organisation du Congrès d'Action wallonne⁵⁵¹. Ce dernier est organisé par le Comité central d'Action wallonne à Namur, le 23 mars 1963⁵⁵². Réunissant près de 1000 délégués⁵⁵³, il se fixe plusieurs objectifs. Le but est d'abord « de rechercher les moyens d'action les plus pratiques et les plus efficaces, pour mettre fin à la minorisation de la Wallonie, par la réalisation d'une réforme institutionnelle de type fédéraliste »⁵⁵⁴.

Parmi les résolutions prises à Namur, plusieurs d'entre elles possèdent un intérêt aux yeux du jeune député amaytois Freddy Terwagne. C'est ce Congrès qui décrète « l'institution d'un Collège exécutif de Wallonie »⁵⁵⁵ qui a plusieurs missions :

- Préparer dans le plus bref délai la constitution d'une Assemblée wallonne représentative de toutes les tendances.
- Préparer la constitution d'un Conseil économique et social groupant les employeurs, les travailleurs, et les pouvoirs publics de Wallonie.
- Organiser un pétitionnement réclamant la révision de l'article 131 de la Constitution, afin d'y introduire le principe du référendum d'initiative populaire.
- Entamer une négociation paritaire entre les représentants des deux communautés en vue de l'établissement d'un pacte constitutionnel.
- Organiser à Charleroi, le 26 mai, un grand rassemblement de masse en faveur du fédéralisme⁵⁵⁶.

⁵⁵¹ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte Action wallonne : Composition du comité d'organisation du Congrès d'Action wallonne à Namur, Liège, février 1963 (I 207).

⁵⁵² DELFORGE, P., *23 mars 1963 : Congrès d'Action wallonne (Namur)*, sur <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/23-mars-1963-congres-daction-wallonne-namur#.XUqZAfZuKYM> (consulté le 30 juillet 2019).

⁵⁵³ DESTATTE, Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX - XXèmes siècles)*, Charleroi, 1997, p. 272.

⁵⁵⁴ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Action wallonne » (I 176). Copie du rapport d'action politique rédigé par Hubert Rassart, Liège, février 1963.

⁵⁵⁵ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Action Wallonne » (I 187). Compte-rendu du Congrès du 23 mars 1963. Mission du collège exécutif de Wallonie, Namur, mars 1963.

⁵⁵⁶ *Ibidem*.

Terwagne s'investit énormément dans l'organisation de ces différentes manifestations. C'est pour lui « l'une des périodes les plus intenses de sa vie »⁵⁵⁷. Freddy Terwagne fait notamment partie des 24 membres du Collège exécutif de Wallonie installé à Namur le 6 juillet 1963⁵⁵⁸. Membre du Comité central d'Action wallonne, il participe à la manifestation qui réunit, à Charleroi, plusieurs milliers de personnes qui « appellent de leurs vœux le fédéralisme »⁵⁵⁹. Même s'il est présent à cette manifestation⁵⁶⁰, Freddy Terwagne ne prend pas en charge son organisation. En revanche, il prend part à l'organisation de l'une des plus grandes démonstrations de force de l'histoire du Mouvement wallon : le « pétitionnement wallon »⁵⁶¹. Cette campagne, organisée peu de temps après la manifestation contre les lois Gilson, lutte en faveur de l'introduction du référendum d'initiative populaire dans la Constitution. Elle se déroule « dans une atmosphère enthousiaste, pendant les mois d'octobre et de novembre »⁵⁶². Ce pétitionnement est « contre l'adaptation des sièges parlementaires sans révision constitutionnelle simultanée »⁵⁶³ mais « pour l'introduction du referendum d'initiative populaire dans la prochaine constitution ». L'objectif visé est d'ouvrir « une issue légale à la crise politique et morale que traverse actuellement la Belgique en permettant aux partisans des divers types de réformes de l'État de courir leur chance loyalement et de faire trancher le problème par le peuple lui-même »⁵⁶⁴. Représentative et démocratique, cette pétition ne recueille pas moins de 645.499 signatures dont 112.764 à Bruxelles⁵⁶⁵. Lors de la proclamation des résultats, le Collège exécutif de Wallonie se réjouit de « ce

⁵⁵⁷ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note, Madame Lamy acceptant de répondre aux questions mais refusant d'être filmée. Si à titre personnel cette période ne la marque pas particulièrement, elle indique qu'elle fût importante pour Freddy Terwagne à plusieurs égards : personnelle, politique et militante.

⁵⁵⁸ CRISP, *La coordination entre les mouvements wallons*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 319, n°12, Bruxelles, 1966, p. 1.

⁵⁵⁹ 50.000 Wallons dimanche à Charleroi dans *La Wallonie*, Liège, 27 mai 1963, p. 1.

⁵⁶⁰ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie de Freddy Terwagne à la tête du cortège de Charleroi aux côtés de André Genot notamment, Charleroi, le 26 mai 1963.

⁵⁶¹ JORIS, F., *Les étapes du combat wallon (1995)*, dans INSTITUT DESTREE, http://www.wallonie-en-ligne.net/1995_Wallonie_Atouts-References/1995_cho2-3_Joris_Freddy.htm (consulté le 30 juillet 2019).

⁵⁶² SCHREURS, A., *L'histoire du mouvement wallon. Le Congrès national wallon*, Charleroi, 1976, p. 51.

⁵⁶³ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Action wallonne » (I 207) : exemplaire de la pétition distribuée par le Collège exécutif de Wallonie durant l'automne 1963, Namur, octobre-novembre 1963.

⁵⁶⁴ *Ibidem*.

⁵⁶⁵ DESTATTE, Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX - XXèmes siècles)*, Charleroi, 1997, p. 274.

succès écrasant qui a largement dépassé les prévisions les plus optimistes »⁵⁶⁶. Décidée par un ensemble de groupes attachés à la cause wallonne, elle rassemble « des Wallons de toutes les opinions, religieuses, philosophiques ou politiques et tous les milieux sociaux »⁵⁶⁷.

Cet engagement au sein du Comité Exécutif de Wallonie est primordial pour Terwagne. Une large partie des revendications du Comité en matière constitutionnelle et politique se retrouveront dans le travail de préparation du Congrès de Verviers dont il sera fait mention dans le chapitre suivant. Attaché à la cause wallonne, Freddy Terwagne le reste tout au long de son expérience politique. Malgré la nécessité de faire le choix du Parti Socialiste Belge au dépens du MPW, Terwagne demeure proche de plusieurs personnalités ayant fait le choix inverse. C'est le cas notamment de Jacques Yerna, André Genot ou encore Robert Moreau.

Ce second mandat de parlementaire est une période particulièrement intense pour le militant wallon Freddy Terwagne. Galvanisé par le combat qu'il a mené durant l'hiver 1960-1961, Terwagne est confronté tout au long de ce second mandat à des débats politiques divisant profondément la société belge. Malgré des choix extrêmement difficiles, Freddy Terwagne reste intimement convaincu de la nécessité de modifier la Constitution.

Ses statuts de député et de militant wallon constituèrent un tremplin dans la carrière de Terwagne. Proche de personnalités à la gauche du Parti Socialiste Belge, il est rapidement confronté aux tensions entre les dirigeants de son parti et du MPW.

Au mois de décembre 1963, il assiste à une réunion à Rhode-Saint-Genèse avec plusieurs parlementaires liégeois⁵⁶⁸. La question de la création d'un nouveau parti est alors posée⁵⁶⁹. Proche d'un départ du PSB, Terwagne et ses collègues « ne se laissent pas convaincre de rompre avec le PSB ».

⁵⁶⁶ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte Action wallonne : Proclamation du Collège exécutif de Wallonie, Namur, novembre 1963.

⁵⁶⁷ *Ibidem*.

⁵⁶⁸ PERIN, F., *Histoire d'une nation introuvable*, Bruxelles, 1988, p. 189.

⁵⁶⁹ NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 160 (Collection POL-HIS).

Jusqu'en 1964, Terwagne traverse plusieurs épreuves qui ne le laisseront « pas insensible »⁵⁷⁰. En effet, si l'on peut confirmer que ce fils d'instituteur prend les combats qu'il mène à cœur, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur ses réelles intentions. À certains moments de son parcours, notamment son engagement lors de l'hiver 1960-1961 ou sa lutte contre le projet de lois relatif « au maintien de l'ordre », on pourrait penser que les décisions qu'il prend sont prises de manière impulsives, c'est-à-dire sans se préoccuper des conséquences que cela pourrait avoir sur une éventuelle progression politique. Cependant, si on ne peut pas remettre en doute son caractère social et wallon, on peut se questionner sur ce caractère spontané. Les relations entretenues par Terwagne et plusieurs membres du MPW mais aussi les sanctions dont nous verrons allusion très prochainement, décidées à son égard, laisse à penser que Terwagne est progressivement mis au ban de son parti. C'est sans compter sur son abnégation qui lui permettra d'atteindre la fonction tant désirée : celle de ministre.

Parfois qualifié de « rebelle », Freddy Terwagne est avant tout un « conciliateur »⁵⁷¹. D'abord au sein de son parti puis dans les relations entre le PSB et le MPW, Terwagne tente toujours de parvenir à un compromis. Ce trait de personnalité sera également présent lors de son expérience au gouvernement.

3.3.4. Le député « rebelle »

La mise en place du gouvernement Lefèvre-Spaak⁵⁷² composé des sociaux-chrétiens et des socialistes, place le député Terwagne dans une situation plus complexe que celle vécue durant la mandature précédente. Dans l'opposition, le jeune Terwagne disposait de marges de manœuvre plus importantes mais la nouvelle coalition le contraint à suivre la ligne de son parti. En effet, « la discipline de parti permet d'assurer le bon déroulement du vote d'une loi et ainsi, le maintien de la coalition »⁵⁷³. Les

⁵⁷⁰ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note, Madame Lamy acceptant de répondre aux questions mais refusant d'être filmée. À la fin des questions relatives à son engagement wallon, Madame Lamy indique à plusieurs reprises que ces luttes internes perpétuelles feront évoluer Freddy Terwagne dans sa manière de voir les choses.

⁵⁷¹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 67. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁵⁷² GOVAERT, S., *Mai 1968 c'était au temps où Bruxelles contestait*, Bruxelles, 1990, p. 23.

⁵⁷³ VAN WYNSBERGHE, C., *La « partitocratie », pour le meilleur ou le pire*, dans *Politique. Revue belge d'analyse et de débat*, n°79, Bruxelles, février 2013, p. 2.

décisions prises par le gouvernement doivent être soutenues, assumées voire même défendues par les députés de la majorité. C'est du moins ce que la direction du parti espère de ces députés. Comme nous l'avons déjà vu préalablement, Terwagne n'a pas hésité, à plusieurs reprises, à « défier l'autorité du Bureau du PSB et transgresser à plusieurs reprises la discipline du groupe parlementaire à la Chambre »⁵⁷⁴. Cette attitude lui donne alors un nouveau statut, celui de rebelle c'est-à-dire « celui qui est réfractaire, hostile à quelque chose »⁵⁷⁵.

La première transgression de Terwagne aux yeux du Parti, concerne son adhésion et son investissement au sein du Mouvement populaire Wallon. Dès le départ et malgré la demande du président de parti Léo Collard, Terwagne continue à soutenir le programme du MPW et ce « en dépit de divergences de vues sur les moyens d'action ».⁵⁷⁶ La relation extrêmement tendue entre les deux organisations place Terwagne dans une position ambiguë. Une ambiguïté à laquelle Terwagne ne se soustrait pas et qui lui permet de prolonger son double investissement. À l'occasion de la Fête du Travail⁵⁷⁷, dans un discours du 1^{er} mai 1962, Terwagne fait allusion à ce dualisme en expliquant que « je suis autant socialiste que je suis wallon. Je suis autant adhérent au MPW que je suis adhérent au PSB. Je ne compte pas changer ! »⁵⁷⁸. L'attitude de Terwagne durant la Grande Grève, son comportement durant le vote qui concerne la fixation de la frontière linguistique en 1962 ou ses prises de paroles en séance publique à la Chambre au sujet des Fourons sont autant d'éléments pouvant expliquer ce qualificatif de « rebelle ». Cependant, ce sont surtout des événements encore à venir qui justifieront vraiment cette image. En effet, Terwagne au même titre que Cools, Glinne, Hurez et Massart font partie d'un groupe de « rebelles » sanctionné en 1963. Une remise en contexte de cette qualification est indispensable.

⁵⁷⁴ REMY, C., *Op. cit.*, p. 32.

⁵⁷⁵ *Rebelle*, dans CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/rebelle> (consulté le 27 juillet 2019).

⁵⁷⁶ DELFORGE, P., *Freddy Terwagne*, Namur, 2014, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/terwagne-freddy#.XTnGfPZuKYM> (consulté le 27 juillet 2019).

⁵⁷⁷ VAN GINDERACHTER, M., *Het rode vaderland: de vergeten geschiedenis van de communautaire spanningen in het Belgische socialisme voor WOII*, Tiel, 2005, p. 170.

⁵⁷⁸ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/17), Discours du 1^{er} mai 1962 prononcé par Terwagne sur le parvis de l'hôtel de ville de Huy. Exemplaire conservé par René Godefroid et ajouté aux boîtes Club Freddy Terwagne en souvenir du ministre disparu, Huy, mai 1962.

Le mois de septembre 1962 va cristalliser davantage encore les relations de ce groupe de parlementaires avec les membres du gouvernement issus du Parti. Effectivement, le Parti Social-Chrétien, partenaire de majorité, dépose « une série de lois sur le maintien de l'ordre »⁵⁷⁹. Elles sont au nombre de quatre : « La première (art. 420) aggrave de manière très importante les infractions aux arrêtés de police pris dans le souci de maintenir la paix publique. (...) La deuxième (art. 421) autorise le gouvernement à prendre le contrôle de la police en transférant l'autorité des bourgmestres aux gouverneurs dans le cas où les bourgmestres ne font pas un usage satisfaisant des pouvoirs qu'ils détiennent. La troisième (art. 422) suscitera le plus d'opposition. Elle révisé la loi du 19 août 1948 sur les prestations d'intérêt public en temps de paix et permet au pouvoir exécutif de contourner les Commissions paritaires et de réquisitionner les personnes nécessaires à la garantie des prestations d'intérêt public. Enfin, la quatrième (art. 424) élargit la réglementation sur la navigation aérienne à l'ensemble de toutes les voies de transport et étend de manière très large les notions de sabotages, d'attentats, de destructions... tout en accentuant les peines pour leurs auteurs »⁵⁸⁰. Ces mesures, quelques mois après l'épisode de la Grande Grève ne peuvent que faire réagir le milieu syndical, et plus généralement « les milieux de gauche et plus particulièrement dans les organisations ouvrières socialistes »⁵⁸¹. L'objectif non-prononcé du PSC est de réduire « le droit de grève »⁵⁸². Sans nier le caractère violent et destructeur de biens publics (en tout cas ressentis comme tels par une partie de la classe politique et de la société), les socialistes ne peuvent admettre une quelconque réduction du droit de grève. Le conflit est clairement idéologique. C'est pour les uns, l'occasion de diminuer la force du syndicat et pour les autres, l'occasion de s'opposer « à la droite conservatrice ».

Cet épisode donne lieu à des débats extrêmement tendus à la Chambre des Représentants entre les catholiques et les socialistes. Ces débats se prolongent

⁵⁷⁹ DE KOCK, M. et al., *Maintien de l'ordre. Études des projets gouvernementaux 420-421-422-424 du 16 août 1962*, Bruxelles, 1962, p. 1. (Collection IHOES).

⁵⁸⁰ DOHET, J., *Au gouvernement, pour faire quoi ? Le rôle des ministres socialistes dans l'établissement des lois sur les maintiens de l'ordre en 1963. Analyse n°75*, Liège, 2010, p. 1.

⁵⁸¹ CRISP, *Les projets gouvernementaux sur le « maintien de l'ordre » (I)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1962, vol. 171, n°37, p. 1.

⁵⁸² PALSTERMAN, P., *L'accord sur le droit de grève*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1755, n°10, Bruxelles, 2002, p. 5.

également au sein même des affiliés socialistes. En effet, Freddy Terwagne, alors membre à part entière du groupe des rebelles, s'oppose catégoriquement à ces dispositions « assurant la sécurité publique ou sécuritaires » selon le camp dans lequel on situe. Cette opposition s'effectue à trois niveaux : au niveau de la Fédération Huy-Waremme du PSB⁵⁸³, au sein du groupe parlementaire socialiste à la Chambre et enfin, à l'échelle nationale, face aux dirigeants du PSB réunis au sein du Bureau national⁵⁸⁴. En effet, au sein de la Fédération Huy-Waremme, Freddy Terwagne occupe une place « particulière »⁵⁸⁵.

Pourtant « assez proches »⁵⁸⁶ à la fin de la Seconde Guerre mondiale, Terwagne et Leburton s'éloignent l'un de l'autre sur le plan idéologique. Freddy Terwagne, considéré comme faisant partie de la jeune garde du Parti, défenseur du Mouvement populaire wallon et résolument fédéraliste, n'hésite pas à entrer en opposition avec celui que l'on surnomme le « chef de gare de Waremme »⁵⁸⁷. Alors qu'initialement sensible aux revendications du Mouvement wallon, fédéraliste et membre du MPW, Edmond Leburton devient progressivement un adversaire du Mouvement et de l'une de ses résolutions prioritaires, le fédéralisme⁵⁸⁸. Au même titre que la discussion relative aux Fourons, les projets de lois provoquent des tensions au sein de la Fédération.

Lors de l'Assemblée générale du cinq avril 1963, deux thèses opposent les principaux dirigeants. La première « soutenue par F. Terwagne, J. Burton et R. Knaepen continue à prôner leur rejet [des lois sur le maintien de l'ordre] pour leur aspect équivoque et s'aligne sur la position de la régionale de la FGTTB »⁵⁸⁹. En effet, l'objectif

⁵⁸³ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. 5, Bruxelles, 1985, p. 102.

⁵⁸⁴ MABILLE, X., *Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1867-1868, n° 2-3, Bruxelles, 2005, p. 6.

⁵⁸⁵ REMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 34. (coll. *Écrits politiques wallons* n° 5).

⁵⁸⁶ DRAIZE, Ph., *L'engagement militant. Huy et le Parti Socialiste. 50 ans de défis*, Huy, 2002, p. 33.

⁵⁸⁷ VAN AAL, H.-F., *Edmond Leburton*, <https://www.pointculture.be/mediatheque/documentaires/edmond-leburton-tuo755/> (consulté le 27 juillet 2019).

⁵⁸⁸ DELFORGE, P., *Edmond Leburton* dans DELFORGE, P., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV, Namur, Institut Destrée, 2010, p. 369.

⁵⁸⁹ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. V, Bruxelles, 1985, p. 102.

de Freddy Terwagne est « d'éviter la rupture entre le parti et le syndicat »⁵⁹⁰. La Fédération Huy-Waremme est caractérisée par des liens privilégiés entre le syndicat, représenté notamment par la CGSP et le PSB. Élu à l'aide des travailleurs de cette région, Terwagne ne peut se résoudre à soutenir de telles propositions de lois. Ce souhait de rester « de gauche et proche du peuple »⁵⁹¹, Freddy Terwagne le conserve tout au long de son engagement politique. Cette volonté d'unir les acteurs de gauche le poursuit tout au long de cette période de tensions. Terwagne n'hésitera pas, lors d'une réunion de l'Union socialiste communale d'Amay, à faire part de son intention : « Il ne faut pas briser le lien qui unit les socialistes. C'est ensemble que l'on parviendra à surmonter les difficultés actuelles »⁵⁹².

La seconde thèse « défendue par Ed. Leburton, G. Housiaux et E. Collignon conclut à l'opportunité d'adopter des lois fortement amendées qui ne présentent aucune entrave au droit de grève »⁵⁹³. Ce qui est essentiel dans la défense de cette thèse, c'est la volonté de ne pas faire tomber le gouvernement Lefèvre-Spaak. Des négociations peuvent avoir lieu mais non pas « avec les syndicats ou les membres du Mouvement populaire wallon mais bien avec nos partenaires de majorité, les sociaux-chrétiens »⁵⁹⁴. Majoritaire en interne, c'est cette proposition qui sera défendue par la Fédération au congrès du PSB décidant de la position du parti quant aux propositions de lois.

Malgré des avis divergents, ces trois personnalités conservent une place non négligeable au sein du réseau de Terwagne. Edmond Leburton et Georges Housiaux car ils ont permis respectivement, son adhésion et son évolution au sein du Parti Socialiste. Emile Collignon, homme politique villersois et député provincial⁵⁹⁵, n'est pas aussi

⁵⁹⁰ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 35 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁵⁹¹ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Elle précise, à plusieurs reprises lors de cet entretien, que son défunt mari était « de gauche et proche du peuple ».

⁵⁹² FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/16) : Compte-rendu d'une réunion de l'Union socialiste communale d'Amay au cours de laquelle Freddy Terwagne explique la situation politique tendue au mois d'avril 1963, Amay, 1963.

⁵⁹³ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, *Op. cit.*, p. 120.

⁵⁹⁴ ALPHAS, Fonds Fédération PS Huy-Waremme. Compte-rendu des débats de l'assemblée générale du 5 avril 1963. Prise de parole d'Edmond Leburton relative aux tensions traversant la famille politique socialiste, Waremme, avril 1963.

⁵⁹⁵ EVENS, T., *Robert Collignon, un bien brave président*, dans *Le Soir*, Bruxelles, 17 mai 1994 sur https://www.lesoir.be/art/%252Frobert-collignon-un-bien-brave-president_t-19940517-Zo82E2.html (consulté le 29 juillet 2019).

proche de Freddy Terwagne que les deux autres. L'absence d'une réelle fibre wallonne chez Collignon ou la position géographique de Villers-le-Bouillet peut expliquer l'absence de liens tangibles. Cette situation n'empêche cependant pas Robert Collignon, le fils, d'intégrer le Cabinet « du ministre des Relations Communautaires, Freddy Terwagne, en qualité d'attaché de presse »⁵⁹⁶.

Cette tension en interne ne concerne pas uniquement la région d'origine de Terwagne. Effectivement, au sein du groupe parlementaire socialiste, certaines personnalités politiques considérées comme « plus à gauche »⁵⁹⁷ ne soutiennent pas le projet ni l'amendement proposés par le PSB⁵⁹⁸. À l'encontre de ce que privilégie Terwagne sur le plan local, le congrès du 6 avril 1963 cautionne le projet modifié. La cassure au sein du PSB est profonde, « l'opposition est forte : 292 des 1006 délégués votent contre le projet et quatre s'abstiennent »⁵⁹⁹. Comme lors de l'épisode de la Question royale ou de la grève de l'hiver 1960-1961, ces lois relatives au maintien de l'ordre démontrent une vision de plus en plus différente au nord et au sud du pays, une « fracture interne entre fédérations flamande et wallonne »⁶⁰⁰. Cet épisode sera utilisé par certains socialistes comme argument en faveur du fédéralisme⁶⁰¹. Terwagne, dans la lignée de Renard « ne veut pas opposer Flamands et Wallons sur base d'une différence de point de vue »⁶⁰².

Enfin, cette tension est la preuve d'une différence majeure entre d'une part, la base du parti, à savoir les militants et les adhérents, représentés par des députés réfractaires et la direction du PSB. Cette situation donne l'impression de dirigeants qui

⁵⁹⁶ DELFORGE, P., *Robert Collignon*, Namur, décembre 2014, dans INSTITUT DESTREE, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/collignon-robert#.XUmOFPZuKYM> (consulté le 29 juillet).

⁵⁹⁷ FANIEL, J., *La gauche en Belgique. Une étoile polaire, deux clivages, beaucoup de partis*, dans *Les Analyses du CRISP en ligne*, Bruxelles, 2014, p.1.

⁵⁹⁸ LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Les Socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, 1998, p. 242.

⁵⁹⁹ *Ibidem*, p. 244.

⁶⁰⁰ LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Les Socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, 1998, p. 242.

⁶⁰¹ DEHOUSSE, J-M., *Les socialistes wallons : continuité et perspectives*, dans *Nouvelle Revue Wallonne*, t. XVIII, n°1-4, Liège, 15 novembre 1972, p. 10.

⁶⁰² FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Histoire des projets fédéralistes » (F0051/18), Discours prononcé par Freddy Terwagne lors du meeting d'Amay en 1961. Définition de priorités à mettre en place. Définition fédéralisme et relation Wallonie-Flandre.

« ont tendance à former une oligarchie coupée de leur base militante »⁶⁰³. Richard Katz et Peter Mair, dans *How Parties Organize: Change and Adaptation in Party Organizations in Western Democracies* (1994), parle de *party on the ground* pour désigner « l'activité de la base du parti et les liens que les membres du parti parviennent à nouer avec l'électorat »⁶⁰⁴. Terwagne parlera de « déconnexion grave » et, comme Cools, se révélera être « de ceux qui crient le plus fort leur désapprobation »⁶⁰⁵. Dans le cas de ces discussions, les dirigeants cherchent à préserver l'alliance nouée avec le PSC et s'écarte ainsi de l'opinion de la base la plus à gauche et majoritaire. Cette base, plus idéologique, demeure plus intransigeante. C'est le cas de Freddy Terwagne qui s'estime être « le représentant de la base »⁶⁰⁶ dans un discours à l'occasion de la Fête du Travail.

Cette situation donne lieu « à un fait exceptionnel dans le fonctionnement du parti »⁶⁰⁷. Le 9 avril 1963, lors du vote final à la Chambre des Représentants, douze parlementaires socialistes, dont huit « issus de la Province de Liège »⁶⁰⁸, s'abstiennent et bravent ainsi « la discipline du Parti »⁶⁰⁹. « Les quatre mousquetaires »⁶¹⁰, groupe composé de Cools, Glinne, Hurez et Terwagne, font partie de ces parlementaires récalcitrants. Soutenus par le Mouvement populaire wallon et la FGTB, ces députés se positionnent en représentants de ces affiliés qui n'ont pas été entendus. Après le soutien au MPW, l'attitude adoptée lors de la fixation de la frontière linguistique, les campagnes en faveur d'un retour des Fourons en province de Liège, le pétitionnement d'avril 1963 et les nombreuses démonstrations de désaccords avec le Parti, ces députés savent qu'ils risquent une sanction. Reste à connaître l'importance de celle-ci.

⁶⁰³ *Les partis politiques : fonctionnement et organisation*, sur <https://le-politiste.com/les-partis-politiques-fonctionnement-et/> (site consulté le 30 juillet 2019).

⁶⁰⁴ KATZ, R. et MAIR, P., dir., *How Parties Organize: Change and Adaptation in Party Organizations in Western Democracies*, New-York, 1994, p. 56.

⁶⁰⁵ HALLEUX, Ph., *Député. 1958-1968* dans COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 61.

⁶⁰⁶ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Dossier biographique de Freddy Terwagne » (F0051/20). Discours de Freddy Terwagne à l'occasion du 1^{er} mai 1964 à la Fédération PSB Huy-Waremme, Huy, 1964.

⁶⁰⁷ LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Op. cit.*, p. 244.

⁶⁰⁸ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 35 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁶⁰⁹ CRISP, *Le parti social-chrétien et le parti socialiste belge devant les problèmes de la prochaine législature*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 17, n°107, Bruxelles, 1961, p.17

⁶¹⁰ NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 79 (Collection POL-HIS).

Les « quatre mousquetaires » liégeois ne seront pas tous logés à la même enseigne. Alors que Cools, en voyage à New-York dans le cadre d'un congrès de l'ONU, n'écope que d'un blâme⁶¹¹, Glinne, Hurez et Freddy Terwagne ne peuvent échapper à « l'exclusion du groupe pour deux mois »⁶¹². Cette différence s'explique par le fait que ces trois députés avaient déjà rompu la discipline de parti lors de leurs prises de positions au sujet des Fourons. L'exclusion temporaire d'un groupe parlementaire est utilisée par le Parti pour « canaliser les interventions »⁶¹³ et ainsi ne plus autoriser le député incriminé à prendre la parole durant une durée limitée. Cette période est « une pénitence surtout pour Freddy »⁶¹⁴. Cette période a profondément marqué Freddy Terwagne qui considère cette sanction comme « injuste mais compréhensible au regard des règles en vigueur au sein du Parti »⁶¹⁵.

Cette sanction marquera durablement la carrière de Terwagne. Caractérisé par une détermination à toute épreuve, il n'hésite pas à aller à l'encontre des décisions prises par son parti. Comme d'autres adhérents du Mouvement populaire wallon, Terwagne se voit contraint de choisir entre son engagement au sein du MPW et son adhésion au PSB. En effet, après plusieurs événements politiques augmentant le fossé entre les deux organisations, le PSB prend une décision radicale : « l'incompatibilité entre la qualité de membre du PSB et celle de dirigeant du MPW ou de collaborateur à *La Gauche* et à *Links* »⁶¹⁶.

Les personnalités politiques touchées par ces mesures se retrouvent face au choix « tant redouté »⁶¹⁷ par Terwagne. Ce dernier est effectivement amené à choisir : c'est soit son engagement parlementaire au PSB, soit son engagement pour la cause wallonne

⁶¹¹ HALLEUX, Ph., *Député. 1958-1968* dans COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 62.

⁶¹² RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 35 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁶¹³ EL BERHOUMI, M., PITSEYS, J. et WOELFE, A., *L'obstruction parlementaire en Belgique*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2289-2290, n° 4-5, Bruxelles, 2016, p. 19.

⁶¹⁴ COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *Op. cit.*, p. 62.

⁶¹⁵ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. À la question « Quel est le sentiment de Freddy Terwagne lors son exclusion du groupe parlementaire ? », elle répond instinctivement « déterminé ».

⁶¹⁶ NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990, p. 159 (Collection POL-HIS).

⁶¹⁷ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/17) : Discours prononcé à l'occasion des obsèques de Freddy, Amay, 1971.

au MPW. Terwagne, au même titre que « les politiques feront le choix de rester dans le PSB, non sans y obtenir des garanties concernant l'exercice du droit de tendance »⁶¹⁸. Dans l'esprit de Terwagne, il fallait rester au sein du Parti Socialiste Belge afin de faire avancer les thèses fédéralistes. Le PSB est vu comme « l'instrument décisif du changement »⁶¹⁹. Il est intéressant de constater que malgré ce tempérament frondeur et ce statut de rebelle, Terwagne demeure présent au sein des instances du Parti. Le rebelle amaytois fait d'ailleurs partie du casting gouvernemental, au même titre que son ami André Cools, en 1968.

⁶¹⁸ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 45-46 (Collection Écrits politiques wallons n° 5).

⁶¹⁹ *Ibidem*, p. 46.

Chapitre 4 : Freddy Terwagne, le ministre des Relations communautaires

Après plus d'une décennie comme député à la Chambre des Représentants, Freddy Terwagne acquiert un nouveau statut. Le 17 juin 1968, après une crise gouvernementale importante⁶²⁰, il est désigné ministre francophone des Relations communautaires au sein du gouvernement Eyskens-Merlot⁶²¹. Ce gouvernement composé par les socialistes du PSB-BSP et les sociaux-chrétiens du CVP-PSC est paritaire sur le plan linguistique⁶²². Freddy Terwagne fait donc partie d'une équipe gouvernementale réunissant vingt-sept ministres et de deux secrétaires d'État⁶²³.

La dernière cohabitation de ces deux partis au gouvernement a donné lieu à plusieurs périodes d'instabilité gouvernementale. Ces dernières sont la conséquence de tensions entre les partenaires de majorité mais également entre les députés du groupe parlementaire socialiste. L'un des objectifs de ce chapitre est de tenter de voir comment Freddy Terwagne le rebelle, victime des « coups de crosses »⁶²⁴ du Parti pour sa participation au pétitionnement et son abstention lors du vote sur les lois relatives « au maintien de l'ordre », parvient à acquérir un nouveau statut en interne lui permettant d'accéder au poste de ministre. Il convient également de s'interroger sur le réseau politique constitué par Freddy Terwagne et les influences que celui-ci a pu avoir sur cette nomination.

La première partie consiste à s'interroger sur le rôle joué par le Congrès de Verviers en 1967. Quelle est l'importance de ce Congrès des socialistes wallons qui « appelle tous les Wallons à s'unir »⁶²⁵ dans l'avancée politique de Terwagne ? Quelle est

⁶²⁰ D'OTREPPE DE BOUVETTE, L., *La plus longue crise de l'histoire du pays. La crise gouvernementale belge de février-juin 1968*, Université catholique de Louvain, 2013-2014 [Mémoire de licence en Histoire].

⁶²¹ MABILLE, X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 2011, p. 297.

⁶²² REUCHAMPS, M., *La parité linguistique au sein du conseil des ministres*, dans *Res Publica*, n° 4, 2007, p. 610.

⁶²³ *Gouvernement Gaston Eyskens IV (17.06.1968 – 8.11.1971)*, dans CRISP, http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/Eyskens_68-71.pdf (consulté le 02 août 2019).

⁶²⁴ THIRY, M., *La pétition*, dans *Le Soir*, 16 octobre 1963, p. 2. Cité par DESTATTE, Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX – XXèmes siècles)*, Charleroi, 1997, p. 272.

⁶²⁵ IHOES, Rapport d'Ernest Godbille : Pour une Wallonie prospère... Le Congrès des socialistes wallons : Verviers, 25-26 novembre 1967... appelle tous les Wallons à s'unir (H92-S2-SD/C/03), Verviers, novembre 1967.

l'importance de ce dernier déroulement de ce Congrès ? Avec quelles conséquences pour sa carrière politique ? Cette première partie se compose également d'une définition du fédéralisme par Freddy Terwagne.

La seconde partie de ce chapitre concerne l'expérience de Terwagne au poste de ministre francophone des Relations communautaires. Cette partie consiste en une présentation succincte des différentes structures mises en place par le ministre Terwagne. Ce sous-chapitre est également l'occasion d'étudier la relation de Terwagne avec son collègue ministre néerlandophone des Relations communautaires, Léo Tindemans⁶²⁶. Cette deuxième partie tente de répondre à la question suivante : en quoi les avancées constitutionnelles engrangées recèlent-elles un caractère wallon et socialiste ? Nous tenterons d'évaluer l'influence de ces avancées sur la Belgique fédérale actuelle⁶²⁷.

Enfin, ce dernier chapitre se clôture par la fin tragique du ministre wallon alors en pleine gloire politique. Cette partie permet d'analyser les réactions suscitées lors de la mort de Terwagne et les hommages qui lui sont rendus postérieurement. C'est l'occasion notamment de faire le point sur les travaux du *Club Freddy Terwagne ASBL*, une association sans but lucratif de droit privé fondée le 10 février 1972 et dont le siège social se situe Rue Saint-Gilles à Liège⁶²⁸.

Ce chapitre est important puisqu'il permet de faire les liens nécessaires avec les chapitres se rapportant à son expérience parlementaire et à son militantisme wallon. Comme indiqué précédemment, ces deux aspects doivent pris en compte lors de son expérience au ministère des Relations communautaires. Sans les événements auxquels il prend part et lors desquels il est confronté à des choix personnels, il ne serait sans doute pas devenu ministre. Ce chapitre permet de voir comment ces événements et ces engagements précoces influencent le ministre qu'il est devenu.

⁶²⁶ MARTENS, W., *Mémoires pour mon pays*, Tielt, 2006, p. 28.

⁶²⁷ DESCHOUWER, K., *Chapitre 3. La dynamique fédérale en Belgique*, dans FOURNIER, B. et REUCHAMPS, M., *Le fédéralisme en Belgique et au Canada. Comparaison sociopolitique*, Bruxelles, 2009, p. 63.

⁶²⁸ CLUB FREDDY TERWAGNE ASBL, dans LE VIF, <https://trendstop.levif.be/fr/detail/412855952/club-freddy-terwagne.aspx> (consulté le 01 août 2019).

1. Le Congrès de Verviers : une tribune inespérée

Le député Terwagne, après avoir fait face aux sanctions de son groupe parlementaire, est frappé par l'incompatibilité décrétée par le Congrès du Parti Socialiste Belge entre la qualité de membre du PSB et celle de dirigeant du MPW⁶²⁹. Pour André Cools, le choix de demeurer fidèle au Parti est clair : « Nous étions convaincus qu'un groupe de pression ne pouvait réussir qu'à condition de faire changer les choses à l'intérieur du parti »⁶³⁰. Le PSB, « affecté par le phénomène de dissidence »⁶³¹ émanant de ses crises intestines successives et devant justifier les décisions prises par l'Exécutif à l'encontre du monde du travail, subit « une débâcle »⁶³² politique et atteint son plus mauvais résultat depuis la fin de la Première Guerre mondiale avec 28% à l'échelle du pays⁶³³. Malgré cette défaite du PSB, Freddy Terwagne conserve son siège de député et signe ainsi un troisième mandat consécutif à la Chambre des Représentants. À l'occasion de la rentrée parlementaire, alors que le député Moreau est rappelé à l'ordre pour avoir arboré fièrement un bloc-notes décoré du coq wallon aux couleurs jaune et rouge, Terwagne lui glisse « C'est un très bon coup de coq »⁶³⁴. Ces résultats ouvrent une nouvelle période d'instabilité au sein du PSB. En effet, alors que certains mandataires locaux comme Freddy Terwagne ou Georges Housiaux attribuent « la défaite électorale aux divisions internes »⁶³⁵ et estiment qu'il « convient de raffermir le parti avant d'entrer dans un gouvernement dont le programme linguistique est peu satisfaisant », la direction du Parti décide d'accepter d'entrer dans le gouvernement du catholique Pierre Harmel⁶³⁶ qui ne s'inquiète pas « des aspirations régionales (...) que les

⁶²⁹ CRISP, *Le problème des incompatibilités soumis au Congrès du Parti Socialiste Belge des 12 et 13 décembre 1964 et ses conséquences (III)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 277, n° 9, Bruxelles, 1965, p. 2.

⁶³⁰ Entretien avec Christiane LEPERE, auteur de l'ouvrage André Cools. De la contestation à la gestion progressiste, le 23 novembre 1990. Cité par RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 46. (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁶³¹ CRISP, *Les élections législatives du 23 mai 1965*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 288, n° 20, Bruxelles, 1965, p. 3.

⁶³² LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Les Socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, 1998, p. 249.

⁶³³ DELWIT, P., *Elections et gouvernements en Belgique depuis 1945*, Bruxelles, 1996, p. 324.

⁶³⁴ MOREAU ? R., *Pas une de plus ! Du Mouvement populaire wallon à l'État fédéral (1963-1993)*, Namur, 2000, p. 101.

⁶³⁵ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. 5, Bruxelles, 1985, p. 103.

⁶³⁶ DUJARDIN, V., *Pierre Harmel*, Bruxelles, 2005, p. 278.

unitarismes du dix-neuvième siècle avaient étouffé »⁶³⁷. Le gouvernement tombe à la suite des désaccords concernant la question de l'assurance-maladie et l'instauration d'un ticket modérateur⁶³⁸. Le PSB retrouve les bancs de l'opposition.

En effet, « après avoir mal évalué l'impact croissant de la question linguistique, des revendications fédéralistes et l'affaiblissement du clivage catholique/laïque »⁶³⁹, cette cure d'opposition est salvatrice pour le Parti Socialiste Belge. Freddy Terwagne, conscient de ces problèmes depuis plusieurs années, n'en tient pas rigueur au Parti. Au contraire, cette période est pour lui l'occasion de s'investir dans les commissions dont il est désigné membre en 1965 (commissions de la Justice, du Commerce extérieur, de l'Assistance technique et des Finances)⁶⁴⁰, d'intensifier ses rapports avec des collègues parlementaires comme Jean-Joseph Merlot ou André Cools ou encore de s'investir dans son rôle d'échevin de l'Instruction Publique⁶⁴¹. Cette période « essentielle dans l'histoire du socialisme belge » est l'occasion pour le député PSB de la Fédération Huy-Waremme de faire le point sur les aspirations fédéralistes qu'il soutient depuis la création du MPW. Pour sa seconde épouse Raymond Lamy, aujourd'hui décédée, cette période est faite de « joie sur le plan personnel avec la préparation de notre mariage et des travaux réalisés à la maison mais aussi d'interrogations, de doutes et de réflexions sur le plan idéologique »⁶⁴².

Cette situation évolue dans le courant de l'année 1967. Le PSB, alors dans l'opposition, se rapproche de sa base militante et syndicale. « Revenu à de meilleurs sentiments à l'égard des « ultras » wallons »⁶⁴³, le PSB revoit ses aspirations en matière institutionnelle. Sous l'influence du Mouvement populaire wallon qui réclame la

⁶³⁷ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Pierre Harmel à la Chambre le 29 juillet 1965*, Bruxelles, juillet 1965, p. 1.

⁶³⁸ V. DUJARDIN et M. DUMOULIN, *L'union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri, 2010, p. 125.

⁶³⁹ LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Les Socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, 1998, p. 249.

⁶⁴⁰ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 22 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁶⁴¹ ALPHAS, Fonds Alix Terwagne-Pinchard, Photographie de Freddy Terwagne aux côtés des autres membres du Collège communal amaytois, Amay, mars 1965.

⁶⁴² Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Elle m'indique qu'à cette période de la vie de Freddy Terwagne, « on ne pouvait pas se douter qu'il allait devenir ministre ».

⁶⁴³ MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970 : le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989, p. 93.

convocation d'une assemblée des parlementaires wallons⁶⁴⁴, le PSB décide de se réorganiser et de « formuler de manière précise [ses] objectifs et [ses] priorités »⁶⁴⁵.

Pour se faire, le Parti décide de l'organisation de deux congrès : le Congrès de Tournai en mars 1967⁶⁴⁶ et le Congrès de Verviers en novembre 1967⁶⁴⁷. Cette période est propice à l'affirmation de personnalités aux aspirations fédéralistes telles que Freddy Terwagne au sein du Parti Socialiste Belge. Lors du Congrès de Tournai dont le sujet central est « l'Avenir économique de la Wallonie »⁶⁴⁸, il assiste et soutient l'établissement de principes qui se limitent à « trois idées-forces »⁶⁴⁹. Dans un rapport, Terwagne fait part de principes : le premier consiste à rappeler que « l'on doit chercher à doter la Wallonie d'un appareil institutionnel capable d'une intervention efficace dans le domaine économique et social »⁶⁵⁰. Le second précise que « des institutions économico-sociales ne pourraient ni exister, ni fonctionner avec fruit sans un support politique »⁶⁵¹. Enfin, le dernier principe rappelle que « toute l'action entreprise doit permettre de faciliter la reconnaissance juridique, politique et administrative de l'existence de la Communauté Wallonne, c'est-à-dire la reconnaissance à cette Communauté d'une personnalité efficace dans tous les domaines : culturel, économique, social et politique »⁶⁵².

Ce Congrès des socialistes wallons à Tournai est important dans la réflexion du futur ministre des Relations communautaires. En effet, les décisions prises lors de ce Congrès servent de base de réflexion au rapport politique rédigé par Freddy Terwagne

⁶⁴⁴ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Action Wallonne » (I – 1/42). Courrier adressé à Monsieur Jacques Hoyaux, secrétaire générale de Wallonie Libre par Jacques Yerna au sujet de la demande du MPW d'organiser la convocation d'une assemblée des parlementaires wallons, Namur, le 5 avril 1967.

⁶⁴⁵ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 46 (Collections Écrits politiques wallons n°5).

⁶⁴⁶ CRISP, *Les congrès socialistes de 1967*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 391, N°3, Bruxelles, 1968 p. 7.

⁶⁴⁷ *Ibidem*.

⁶⁴⁸ RÉMY, C., *Op. cit.*, p. 46.

⁶⁴⁹ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Fédérations socialistes wallonnes du PSB et Groupe de travail Verviers (avril – mai – septembre 1967) » (V – 78). Rapport du député Terwagne à l'occasion du Congrès de Tournai. Fixation de principes et établissement de résolutions, Liège, avril 1967, p.3.

⁶⁵⁰ *Ibidem*.

⁶⁵¹ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte Fédérations socialistes wallonnes du PSB et Groupe de travail Verviers (avril – mai – septembre 1967), Rapport du député Terwagne à l'occasion du Congrès de Tournai. Fixation de principes, Liège, avril 1967, p. 4.

⁶⁵² *Ibidem*.

à l'occasion du Congrès de Verviers. À Tournai, on avalise deux décisions qui seront utilisées lors de l'élaboration de la loi Terwagne⁶⁵³. On décide notamment de l'établissement préalable d'un « Bureau Wallon de Planification et une Société Wallonne de Développement et d'Investissements » et d'une résolution demandant « la création d'un Conseil régional, composé de parlementaires et de représentants des provinces et des milieux économiques et sociaux »⁶⁵⁴. Terwagne dira que le Congrès de Tournai a permis « le rassemblement du mouvement socialiste par la fédération wallonne du Parti et les régionales FGTB. (...) C'est à cause de Tournai que se sont déroulés les Congrès de Knokke et de Klemskerke »⁶⁵⁵.

À la suite de ce Congrès, un comité permanent des fédérations socialistes wallonnes est mis en place. Freddy Terwagne, en sa qualité de député, participe aux réunions de ce comité. Lors de l'une d'entre elles, le 13 avril 1967, des groupes de travail sont constitués. Après une première série de noms avancés, des présidents de groupes chargés de la préparation du Congrès de Verviers sont désignés. Freddy Terwagne est nommé président du groupe « Problèmes institutionnels »⁶⁵⁶. Ce groupe a pour objectif de reconstituer l'axe politique – syndicat afin d'obtenir « la reconnaissance en droit de la communauté wallonne, à savoir un Exécutif wallon et une assemblée wallonne »⁶⁵⁷. Cette commission, dont les séances permettent de discuter des notes rédigées par les participants, se compose de mandataires (Terwagne, Merlot, Lamers, Dehousse et Van Cauwenberghe), de cadres socialistes (Bonzy, Costard, Wathélet), de participants pour

⁶⁵³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Loi Terwagne I » (F0051/8). Loi portant sur l'organisation de la planification et de la décentralisation économique. Rapport corrigé manuellement par Freddy Terwagne, Bruxelles, 15 juin 1970.

⁶⁵⁴ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Fédérations socialistes wallonnes du PSB et Groupe de travail Verviers (avril – mai – septembre 1967) » (V – 78), Rapport du député Terwagne à l'occasion du Congrès de Tournai. Fixation de principes, Liège, avril 1967, p. 7.

⁶⁵⁵ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Histoire des projets fédéralistes, projet de loi planification et décentralisation + compte-rendu analytique Chambre et Sénat » (F0051/18). Le discours de Verviers. Intervention au Congrès des Socialistes wallons, Verviers, le 25 novembre 1967.

⁶⁵⁶ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte Fédérations socialistes wallonnes du PSB et Groupe de travail Verviers (avril – mai – septembre 1967), Procès-verbal de la réunion du Comité Permanent des fédérations socialistes wallonnes. Composition des groupes de travail, Bruxelles, le 13 avril 1967.

⁶⁵⁷ *Ibidem*.

les régionales wallonnes FGTB (Genot, Dehousse) et de techniciens (Destrée, Rémy, Melchior)⁶⁵⁸.

Cette désignation est un tournant dans la carrière politique de Freddy Terwagne. En effet, le groupe présidé par le député amaytois abat un travail considérable. Dans un « rapport de 287 pages, fort documenté »⁶⁵⁹ présenté à l'occasion d'un Congrès de Verviers, Freddy Terwagne montre la direction à suivre par le Parti Socialiste Belge sur le plan institutionnel.

Après avoir souligné l'intérêt d'une « manifestation concrète de l'Action commune entre les militants politiques et militants syndicaux »⁶⁶⁰ et avoir rappelé les combats menés sur le plan politique tels que le « maintien de l'ordre, Fourons, lois linguistiques »⁶⁶¹, Freddy Terwagne développe la réforme à appliquer pour atteindre le fédéralisme en Belgique. L'objectif est de constituer un Exécutif « comme un organe consultatif à l'égard du pouvoir central »⁶⁶² et une Assemblée dont le rôle est « de choisir, dans différents domaines, économiques, social et culturels, l'option qui doit devenir, avec l'appui de tous, la revendication de la Wallonie. Ainsi l'Assemblée doit, sur proposition de l'Exécutif, adopter le plan et le programme de développement et d'investissement dont les textes, une fois adoptés, seraient transmis immédiatement au Parlement »⁶⁶³. Le groupe préconise également la constitution d'institutions économiques dont l'objectif est « de consolider ou de faire naître dans les secteurs les plus récents de l'industrie, quelques dizaines d'entreprises de très haute qualité technologique »⁶⁶⁴. Parmi celles-ci, on retrouve le Bureau wallon de planification, la

⁶⁵⁸ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « Fédérations socialistes wallonnes du PSB et Groupe de travail Verviers (avril – mai – septembre 1967) » (V – 95). Procès-verbal de la réunion du Comité Permanent des fédérations socialistes wallonnes. Fonctionnement de la commission, Liège, mai 1967.

⁶⁵⁹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 47 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁶⁶⁰ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Histoire des projets fédéralistes, projet de loi planification et décentralisation + compte-rendu analytique Chambre et Sénat » (F0051/18). Discours de Verviers. Préparation de l'intervention au Congrès des Socialistes wallons, Bruxelles, le 20 novembre 1967, p. 1. Ce discours est par ailleurs reproduit dans RÉMY, C., *Op. cit.*, p. 112-132.

⁶⁶¹ FHMW, Fonds René Godefroid, *Op. cit.*, p. 5.

⁶⁶² CRISP, *Les congrès socialistes de 1967*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 391, n°3, Bruxelles, 1968 p. 15.

⁶⁶³ MOREAU ? R., *Pas une de plus ! Du Mouvement populaire wallon à l'État fédéral (1963-1993)*, Namur, 2000, p. III.

⁶⁶⁴ CRISP, *Op. cit.*, p. 16.

Société wallonne de développement et d'aménagement du territoire, la Société wallonne de crédit et la Société wallonne d'investissements et de gestion⁶⁶⁵. La procédure adoptée est alors qualifiée de « progressive et réaliste »⁶⁶⁶ par les dirigeants du PSB en Wallonie. Cette mise en place progressive du fédéralisme n'est cependant pas au goût des socialistes flamands⁶⁶⁷.

Lors du Congrès de Klemskerke organisé en octobre 1967⁶⁶⁸, les socialistes flamands se prononcent « en faveur de la déconcentration administrative et préconisent la création de cinq régions »⁶⁶⁹. Unitaristes, les socialistes flamands se prononcent pour une « régionalisation de la Belgique qui ne doit, cependant, pas mettre en danger l'unité du pays. Toute tentative de fédéralisation doit être bannie »⁶⁷⁰. C'est assez différent de ce que préconise le rapport établi lors du Congrès de Verviers. Cette différence de vision aurait pu donner lieu à une séparation fracassante. Ce n'est pas encore le cas puisqu'un compromis est trouvé entre les socialistes du sud et du nord du pays, appelé les accords de Klemskerke-Verviers⁶⁷¹. « Sous la pression des événements et surtout l'approche des élections »⁶⁷², évitant l'option fédéraliste et la question bruxelloise, ces accords reconnaissent les trois régions et l'autonomie culturelle⁶⁷³. Sur le plan économique, ces accords « rencontrent plusieurs revendications des socialistes wallons en adoptant le principe de la séparation d'un nombre d'institutions économiques spécifiquement wallonnes »⁶⁷⁴.

La conclusion de cet accord est importante pour la famille socialiste qui entre dans une période électorale déterminante et pour l'un de ses parlementaires, Freddy Terwagne. En effet, celui qui devient ministre en 1968, fait usage de cet accord lors de

⁶⁶⁵ *Ibidem.*, p. 17-18.

⁶⁶⁶ MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970 : le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989, p. 93.

⁶⁶⁷ JORIS, F., *Les wallons et la réforme de l'État, 1870-1971*, Bruxelles, 1983, p. 104.

⁶⁶⁸ MABILLE, X., *Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1867-1868, n° 2-3, Bruxelles, 2005, p. 6.

⁶⁶⁹ CRISP, *Autour du Congrès de Klemskerke : quelques facteurs de changement au P.S.B. flamand*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 397, n° 41, Bruxelles, 1967, p. 17.

⁶⁷⁰ MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970 : le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989, p. 93.

⁶⁷¹ FALONY, R., *Le Parti socialiste, Un demi-siècle de bouleversements. De Max Buset à Elio Di Rupo*, Bruxelles, 2006, p. 95.

⁶⁷² BOEYNAEMS, M., *Année politique 1968 en Belgique*, Bruxelles, 1970, p. 297.

⁶⁷³ LETON, A. et MIROIR, A., *Les Conflits communautaires en Belgique*, Paris, 1999, p. 128.

⁶⁷⁴ COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 65.

ces premières discussions ministérielles. Au-delà de l'aspect politique, la conclusion de cet accord permet à Freddy Terwagne d'approfondir les contacts avec certains de ses collègues flamands comme Vranckx⁶⁷⁵, lui aussi responsable du rapport sur la réforme institutionnelle pour le Congrès des socialistes flamands et qui développe son propre plan de régionalisation⁶⁷⁶, ou encore comme Louis Major, député anversoïse⁶⁷⁷.

Ce congrès de Verviers constitue un véritable tremplin dans la carrière politique de Terwagne. Les tensions et menaces d'exclusion ont laissé place à la discussion et à la mise en place progressive de structures régionales. Comme nous le verrons dans le sous-chapitre suivant, Freddy Terwagne fort de cette reconnaissance en interne profite de sa maîtrise du sujet pour intégrer le gouvernement Eyskens IV.

2. 1968 : l'heure de la consécration

À la suite de la démission du gouvernement Vanden Boeynants⁶⁷⁸, des élections législatives sont convoquées le 31 mars 1968⁶⁷⁹. La Belgique francophone assiste médusée à l'Affaire de Louvain⁶⁸⁰ marquée par les manifestations hostiles des étudiants flamands à l'égard des francophones de l'Université de Louvain⁶⁸¹. C'est durant les événements louvanistes qu'apparaît le désormais célèbre slogan « Walen Buiten »⁶⁸². Ces événements sont considérés par Terwagne comme « une preuve supplémentaire de l'intérêt de faire évoluer les structures de l'État »⁶⁸³ et ne font que renforcer le dynamisme affiché lors des Congrès de l'année précédente.

⁶⁷⁵ Alfons Vranckx, PARLEMENT FLAMAND, <https://www.vlaamsparlement.be/vlaamse-volksvertegenwoordigers/2675#biografie> (consulté le 02 août 2019).

⁶⁷⁶ CRISP, *Autour du Congrès de Klemskerke : quelques facteurs de changement au P.S.B. flamand*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 397, n° 41, Bruxelles, 1967, p. 5.

⁶⁷⁷ Louis Major sur <https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=36535> (site consulté le 02 août 2019).

⁶⁷⁸ WILLEMS, J., *VDB. Un citoyen au-dessus de tout soupçon*, Bruxelles, 1982, p. 72.

⁶⁷⁹ CRISP, *La préparation des élections législatives du 31 mars 1968 : la stratégie des candidatures dans les partis*, dans *le Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 401, n° 13, Bruxelles, 1968, p. 1.

⁶⁸⁰ LAPORTE, C., *L'affaire de Louvain : 1960-1968*, Bruxelles, 1999, p. 300.

⁶⁸¹ GOOSSENS, P., *La fin de la Belgique démarra à Louvain en 1968*, dans *Politique*, n° 54, Bruxelles, 2008, sur <https://www.revuepolitique.be/la-fin-de-la-belgique-demarra-a-louvain-en-1968/> (site consulté le 05 août 2018).

⁶⁸² STENGERS, J., *La déconstruction de l'état-nation : le cas Belge*, dans *Vingtième Siècle*, n° 50, Paris, 1996, p. 53.

⁶⁸³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/16), Courrier de Freddy Terwagne adressé à René Hamaite, membre de la locale du MPW de Huy. Réponse confiante du député aux inquiétudes affichées par le hutois, Bruxelles, le 23 février 1968.

Le PSB se présente aux électeurs avec un programme clair. La restructuration de l'État sur base de la reconnaissance de trois régions aux institutions, pouvoirs et moyens respectifs est l'un des grands principes déterminés lors du « Compromis des socialistes »⁶⁸⁴. Le parti préconise une planification au niveau de l'État avec des régions disposant d'organes propres. C'est l'objet du rapport présenté par Terwagne lors du Congrès de Verviers. Enfin, sur la crise que traverse la Belgique avec l'affaire de Louvain, le PSB « est d'accord pour le transfert de la section française, le problème devant être réglé dans le cadre d'une négociation globale du contentieux communautaire, comme celui des Fourons »⁶⁸⁵. Ces dispositions se rapprochent de celles défendues par Terwagne lors des tensions avec le Parti. Elles sont également l'occasion d'observer la place de plus en plus importante occupée par Freddy Terwagne au sein du Parti Socialiste Belge.

Les élections de mars 1968 ne profitent pas aux socialistes qui se stabilisent à « un niveau légèrement inférieur à celui de 1965 »⁶⁸⁶. Après avoir donné « le coup d'envoi d'une campagne qui se solde le 31 mars »⁶⁸⁷, Freddy Terwagne prolonge son aventure au Parlement puisqu'il est à nouveau élu député dans l'arrondissement de Huy-Waremme. Cette expérience est cependant de courte durée. Alors que les négociations pour former un gouvernement durent et que plusieurs missions de négociations échouent, le négociateur Vanden Boeynants annonce un accord « sur un grand nombre de points (plus de 150) »⁶⁸⁸. La constitution du gouvernement nécessite alors la nomination d'un Premier Ministre.

Après plusieurs jours d'hésitations dues à son âge avancé et ses craintes de « gouverner avec ceux qui l'avaient si violemment combattu au cours des grèves contre la loi unique »⁶⁸⁹, comme André Cools, Lucien Harmegnies, Jean-Joseph Merlot ou encore Freddy Terwagne, Gaston Eyskens accepte de prendre la tête de d'un exécutif

⁶⁸⁴ CRISP, *Les élections législatives du 23 mai 1965*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 288, n° 20, p. 5.

⁶⁸⁵ D'OTREPPE DE BOUVETTE, L., *La plus longue crise de l'histoire du pays. La crise gouvernementale belge de février-juin 1968*, Université catholique de Louvain, 2013-2014 [Mémoire de licence en Histoire].

⁶⁸⁶ CRISP, *Les élections législatives du 31 mars 1968*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 402, n° 14, Bruxelles, 1968, p. 5.

⁶⁸⁷ MESSIAEN, J.-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. 5, Bruxelles, 1985, p. 104.

⁶⁸⁸ CRISP, *La crise gouvernementale en Belgique (avril-juin 1968)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 414-415, n° 26-27, Bruxelles, 1968, p. 26.

⁶⁸⁹ EYSKENS, G., *Mémoires*, Bruxelles, 2012, p. 912.

composé de socialistes et des sociaux-chrétiens. En effet, alors que tout le monde voyait Vanden Boeynants prendre la tête du gouvernement, c'est finalement son collègue Eyskens qui est nommé Premier ministre. C'est le début du gouvernement Eyskens IV⁶⁹⁰. Si cette période marque le début du gouvernement, elle est également synonyme d'une nouvelle expérience pour le député de la région Huy-Waremme.

En effet, comme l'indique Raymonde Lamy, « le président du Parti Socialiste Belge, Léo Collard, a appelé Freddy [Terwagne] le 11 juin dans la soirée. La constitution d'un nouveau gouvernement étant proche, il fallait en désigner les membres. Même si des discussions préalables avaient eu lieu avec les membres du Bureau national dans le courant du mois de mai, ce coup de téléphone confirme l'intention du Parti. Comme il avait apprécié son travail lors du Congrès de Verviers, Collard souhaite désigner Freddy au poste de ministre francophone des Relations communautaires. Ce fût pour lui une source de fierté immense et un soulagement de voir le travail effectué depuis plusieurs mois récompensé »⁶⁹¹. Si le travail de Terwagne en matière institutionnelle est reconnu par les dirigeants du Parti depuis 1967, deux autres éléments peuvent être avancés pour expliquer cette nomination. Le premier concerne le réseau d'influence qu'avait constitué Terwagne lors depuis son arrivée au Parlement. Proche de la puissante Fédération liégeoise du PSB, Terwagne est désigné comme ministre, au même titre que d'André Cools⁶⁹² ou encore Joseph-Jean Merlot⁶⁹³. Ces derniers, avec Harmegnies et Delmotte, sont des compagnons de combat ayant pris part à de nombreuses luttes aux côtes de Terwagne. Son réseau joue un rôle important mais pas autant que le choix opéré

⁶⁹⁰ DUMONT, P. et DE WINTER, L., *La formation et le maintien des gouvernements (1946-1999)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1664, n° 39, Bruxelles, 1999, p. 26.

⁶⁹¹ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Cet entretien est réalisé à l'aide d'un cahier de note, Madame Lamy acceptant de répondre aux questions mais refusant d'être filmée. Ces questions relatives à la nomination de Terwagne au sein du gouvernement constitueront les dernières questions posées. Un nouveau rendez-vous avait été fixé avec Madame Terwagne mais son âge avancé et des problèmes de santé ont empêchés la tenue de cette seconde entrevue.

⁶⁹² BRAIBANT, F., *Histoire secrète du PS liégeois : Cools, Mathot, Onkelinx, Daerden et les autres*, Mons, 2017, p. 68.

⁶⁹³ GEORIS, M., *Joseph-Jean Merlot*, dans ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, *Nouvelle Biographie Nationale*, vol. 9, Bruxelles, 2007, p. 275.

par Edmond Leburton de ne pas entrer au gouvernement afin de préparer sa candidature à la présidence du PSB⁶⁹⁴. C'est là, sans doute, la réelle explication de sa nomination.

2.1. Un ministre wallon et socialiste

Freddy Terwagne prête serment le 17 juin 1968 « en qualité de ministre des Relations communautaires »⁶⁹⁵. Pour la première fois, des ministres, l'un issu de la partie francophone du pays et l'autre de la partie néerlandophone, obtiennent les mêmes attributions. C'est le cas de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Économie régionale et des Relations communautaires. Le mois de juin 1968 marque ainsi le début de la collaboration des cabinets Terwagne et Tindemans. Ces deux hommes, les premiers « à être chargés spécialement de traiter les problèmes qui forment le contentieux communautaire »⁶⁹⁶ se répartissent rapidement les tâches à effectuer en matière communautaire. Léo Tindemans s'occupe de suivre les travaux de révision de la Constitution alors que Terwagne est chargé de l'élaboration du projet relatif à la décentralisation économique. Cette répartition n'empêche pas les cabinets de travailler en collaboration⁶⁹⁷. À cette époque, la constitution du gouvernement Eyskens IV et la nomination de certaines ministres ne fait pas l'unanimité. Effectivement, au-delà de l'aspect linguistique mis en avant par certains groupes de pression wallons et le fait que cette coalition des sociaux-chrétiens et des socialistes ne dispose pas « des deux tiers de sièges dans les deux Chambres »⁶⁹⁸, c'est le choix des ministres socialistes qui pose un problème. Les journaux d'obédience catholique, comme *La Libre Belgique*, utilisent le terme « médiocrité » lorsqu'ils parlent des ministres socialistes que le Premier ministre ne défend pas puisqu'il estime « ne pas être en mesure de faire preuve de grandes exigences quant à la désignation de ministres socialistes »⁶⁹⁹. Lors de la prestation de serment des membres du gouvernement, le pessimisme est de mise, les chances de survie

⁶⁹⁴ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 51 (coll. Écrits politiques wallons n°5).

⁶⁹⁵ CRISP, *Les structures internes des gouvernements en Belgique*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 457, n°31, Bruxelles, 1969, p. 17.

⁶⁹⁶ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 51 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁶⁹⁷ CRISP, *Les projets communautaires du gouvernement Eyskens-Merlot (1968) – Eyskens-Cools (1969)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 451, n°25, Bruxelles, 1969, p. 9.

⁶⁹⁸ DUMONT, P. et DE WINTER, L., *La formation et le maintien des gouvernements (1946-1999)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1664, n°39, 1999, p. 26.

⁶⁹⁹ EYSKENS, G., *Mémoires*, Bruxelles, 2012, p. 914.

de ce gouvernement sont faibles. On est loin d'imaginer que ce dernier « allait néanmoins présider à une importante révision de la Constitution »⁷⁰⁰.

Dès sa prestation de serment effectuée le 17 juin 1968, Freddy Terwagne met en place un Cabinet afin de se mettre au travail rapidement. Il désigne René Godefroid comme chef de cabinet. Amis de longue date, proches sur le plan idéologiques, ces deux hommes ont une « confiance absolue l'un envers l'autre »⁷⁰¹. Présent tout au long de son expérience ministérielle, Godefroid travaille aux côtés de Frank Van Acker, Georges Vrancken et Jean-Maurice Dehousse comme chef de cabinet adjoint⁷⁰². Dans une note de service à destination de Godefroid, Terwagne explique que ces changements multiples dans la désignation de ces chefs de cabinet sont la conséquence « de la difficile tâche à effectuer et des négociations qui s'enlisent au sein des différents groupes de travail mis en place »⁷⁰³. Cette lettre témoigne des rapports cordiaux qu'entretiennent les deux hommes puisqu'ils se tutoient et ne n'hésitent pas à faire usage de termes plus « populaires ». Cette équipe est également complétée par des collaborateurs externes tels que Claude Rémy ou encore Robert Collignon en sa qualité d'attaché de presse.

Dans sa déclaration gouvernementale, le Premier ministre Gaston Eyskens ne manque pas de pointer l'ambition première du gouvernement qui consiste à « résoudre notre contentieux communautaire vite et globalement et assurer la modernisation de l'État. À cette fin, le Gouvernement présentera au Parlement un ensemble de mesures qui seront exécutées parallèlement »⁷⁰⁴. Cet objectif doit mener à une Belgique régionalisée. Cette déclaration laisse entendre l'importance du travail à mener par le ministère des Relations communautaires lors de la mandature à venir. Dès l'installation

⁷⁰⁰ MABILLE, X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 2011, p. 297.

⁷⁰¹ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Club Freddy Terwagne » (F0051/16), Discours prononcé par René Godefroid à l'occasion de la constitution de l'ASBL Club Freddy Terwagne. Description des liens les unissant, Amay, février 1992.

⁷⁰² DE SPIEGELER, P., GÉMIS, Ph. Et WEYSSOW, M., *Historique de la composition des exécutifs/gouvernements de la Région Wallonne 1968-2013*, Namur, 2013, p. 8.

⁷⁰³ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Cabinet 1970 + dossier biographique » (F0051/20), Note de service à destination de Godefroid expliquant les nombreux changements dans la composition du Cabinet, Bruxelles, mars 1970.

⁷⁰⁴ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Déclaration gouvernementale lue par le Premier ministre Gaston Eyskens*, Bruxelles, le 25 juin 1968, p. 1.

du gouvernement effective, le Cabinet de Terwagne se met au travail et prépare « le projet n°125 de loi cadre de planification et de décentralisation économique »⁷⁰⁵.

Durant quelques mois, Freddy Terwagne participe à plusieurs groupes de réflexion en vue de faire voter les projets de lois du gouvernement. Plus d'un an après l'installation du gouvernement, les « efforts du gouvernement pour obtenir le concours d'une partie au moins de l'opposition (...) restent vains »⁷⁰⁶. Le gouvernement n'ayant pas les 2/3 suffisant pour réviser la Constitution, il a dès lors besoin de l'opposition.

Lors d'une réunion organisée durant l'été 1969, le Premier ministre et ses deux ministres des Relations communautaires font le choix d'une initiative originale appelée le « Groupe de Travail pour les Problèmes communautaires » ou « le Groupe des Vingt-huit », au regard du nombre de participants⁷⁰⁷. Dans la continuité de l'accord de gouvernement et rassemblant l'ensemble des partis politiques, ce groupe permet la conclusion d'un accord relatif à « l'inscription dans la Constitution de textes conférant aux communautés l'autonomie culturelle qui sera organisée et mise en œuvre par la loi » mais aussi « la mise en place progressive d'une décentralisation politique de l'État, l'assurance de voir les minorités protégées et la mise en place d'un article reconnaissant l'existence des trois régions »⁷⁰⁸. Malgré ces avancées rien n'est acquis. Le ministre Terwagne devra user de toute sa « force déterminée »⁷⁰⁹ pour faire voter l'article 107 quater consacrant l'existence de trois régions. Lors de son éloge funéraire, le Premier ministre Gaston Eyskens, qui s'étaient lié d'amitié avec Freddy Terwagne pendant les durs travaux ministériels qui ont précédés la révision de la Constitution, évoque le rôle de Terwagne en expliquant que « la révision de la Constitution, la loi de la planification et de la décentralisation économique, le rapport relatif aux agglomérations et aux fédérations communes portent sa griffe personnelle... L'œuvre de Terwagne est

⁷⁰⁵ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Projet de loi planification et décentralisation » (F0051/18), Projet N°125 de loi. Cadre de planification et de décentralisation économique. Rapport à présenter à la commission spéciale de la Chambre, Bruxelles, octobre 1968.

⁷⁰⁶ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 55 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁷⁰⁷ DESTATTE, Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX - XXèmes siècles)*, Charleroi, 1997, p. 307.

⁷⁰⁸ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Projet de loi planification et décentralisation » (F0051/18), Note à Monsieur le ministre. Révision de la Constitution. Autonomie culturelle et protection des minorités, Bruxelles, novembre 1969, p. 3.

⁷⁰⁹ DESTATTE, Ph., *Op. Cit.*, p. 307.

inachevée, et j'espère, pour sa mémoire, que nous parviendrons à l'accomplir »⁷¹⁰. Une belle reconnaissance...

Ces votes ne règlent cependant pas la question bruxelloise. Terwagne dira notamment que « ce n'est pas à l'occasion du projet 125 que l'on doit régler les problèmes linguistiques et ceux de l'agglomération bruxelloise. Il est certain que le problème de la grande agglomération bruxelloise se pose tant sur le plan de ses compétences que sur le plan de ses limites, que sur le plan de son extension. C'est là un problème bruxellois qui doit être réglé, mais ce n'est pas à l'occasion du projet 125 que nous allons lui trouver une solution »⁷¹¹. Ces projets de lois ne règlent pas non plus la question de la querelle fouronnaise. Freddy Terwagne conserve, lui, un avis tranché sur cette question puisque selon lui « l'avis des Fouronnais est clair, sans être des Wallons (car ils ne le soutiennent pas), ils veulent appartenir à la province de Liège. Je disais à l'époque et je le dis encore maintenant qu'il me semble que la solution la plus logique serait l'appartenance des Fourons à la province de Liège »⁷¹². Terwagne, qui croit à l'autonomie culturelle, estime que « dans un pays où il y a deux cultures, il faut donner à chacune des communautés le soin de se gérer elle-même. (...) Ce que je souhaite, c'est que les Wallons prennent conscience des possibilités de l'autonomie culturelle »⁷¹³. En effet, s'il « apprécie le progrès réalisé dans les mentalités : la perspective d'approcher du moment où il pourra contribuer à faire inscrire le mot « Wallonie » dans la Constitution lui tient à cœur »⁷¹⁴, le militant wallon qu'est Terwagne ne peut s'en contenter.

Le caractère socialiste de Terwagne, quant à lui, constitue à la fois un facteur permettant l'avancée des négociations mais aussi un élément qui peut s'avérer être un frein. Le PSB reste à cette période un parti unitariste. Le président du Parti, Léo Collard déclare « Je n'ai jamais considéré le fédéralisme comme une conception à priori condamnable. C'est une technique juridique parfaitement défendable. (...) Tout au long

⁷¹⁰ *Hommages multiples et sincères à Freddy Terwagne*, dans *La Wallonie*, le 22 février 1971.

⁷¹¹ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Discours prononcé par Freddy Terwagne*, Bruxelles, le 18 juin 1969. Cité dans PARTI SOCIALISTE BELGE, *Pour une Belgique Régionale et communautaire*, Huy, 1970, p. 20.

⁷¹² *Interview de Freddy Terwagne*, dans *La Wallonie*, le 15 février 1970.

⁷¹³ *Ibidem*.

⁷¹⁴ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 57 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

de l'action des socialistes au Gouvernement, on retrouve la trame qui constituait notre programme. »⁷¹⁵. En effet, le fait d'appartenir à la famille socialiste place Terwagne dans une position ambivalente. Il représente le Parti dans son ensemble. Tout au long des discussions, Freddy Terwagne reste dans la ligne politique fixée par le Parti et cette ligne est basée sur les accords entre les socialistes flamands et wallons de 1968, ne laissant pas place au régionalisme wallon. Cela donne lieu à des tensions profondes en interne. Lors de son expérience ministérielle, Freddy Terwagne s'oppose ouvertement à deux membres du Parti : l'unitariste Henri Simonet⁷¹⁶ et Paul-Henri Spaak à la « conscience bruxelloise et francophone »⁷¹⁷. Le cas de Bruxelles entraîne une cassure au sein du groupe socialiste notamment avec Henri Simonet, bourgmestre d'Anderlecht qui « ne croit pas du tout à la solidarité Bruxelles-Wallonie »⁷¹⁸ ou encore Spaak qui est « tout à fait contre les idées fédéralistes »⁷¹⁹. Terwagne lui répondra quelques mois plus tard : « Mais maintenant lorsque j'entends toutes les définitions de fédéralisme, depuis celle de M. Spaak jusqu'à l'actuelle de M. Perin en passant par la future de M. Simonet, je pose une question : quelle est la limite géographique des trois États fédérés ? M. Spaak répond : ça c'est une affaire de techniciens et je m'en fous » ! C'est une réponse tout à fait insuffisante »⁷²⁰.

L'appartenance à la famille socialiste permet à Terwagne de compter à la fois sur le soutien des principaux ministres francophones tels que Merlot ou Cools mais également « des ministres socialistes flamands, tels Anseele, Major, Vermeylen ou Vranckx »⁷²¹. Après plusieurs mois de tensions, les dirigeants du Parti se soutiennent mutuellement. Edmond Leburton et les autres membres du Bureau de Parti restent,

⁷¹⁵ PARTI SOCIALISTE BELGE, *Pour une Belgique régionale et communautaire*, Huy, 1970, p. 57.

⁷¹⁶ MARTON, R., et VAN SOLINGE, J., *Henri Simonet mort d'un sceptique qui se défendait d'être cynique*, dans *Le Soir*, Bruxelles, février 1996, https://www.lesoir.be/art/henri-simonet-mort-d-un-sceptique-qui-se-defendait-d-et_t-19960216-ZoAPHU.html (consulté le 08 août 2019).

⁷¹⁷ *Paul-Henri Spaak*, dans COMMUNE DE WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT, https://fr.woluwer1200.be/wp-content/uploads/2015/02/panneauxWSL_Spaak_proof4.pdf (consulté le 09 août 2019).

⁷¹⁸ SIMONET, H., *Je ne crois pas du tout à la solidarité Bruxelles-Wallonie*, dans *La Capitale*, Bruxelles, février 1970.

⁷¹⁹ P.-H. Spaak administrateur de sociétés. Interview accordée à la R.T.B., avril 1969. Cité dans PARTI SOCIALISTE BELGE, *Pour une Belgique régionale et communautaire*, Huy, 1970, p. 28.

⁷²⁰ *Vingt questions aux ministres des Relations communautaires. MM. Tindemans et Terwagne s'expliquent*, dans *La Libre Belgique*, le 13 mars 1970

⁷²¹ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 51 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

tout au long des discussions relatives au projet de loi 125, derrière le ministre Terwagne. Dans un courrier adressé à son ami Jacques Yerna, Freddy Terwagne ne manque pas de souligner « la joie de se voir soutenu à la fois par les membres de son parti et le syndicat socialiste »⁷²². Cette période permet à Terwagne de rassembler les deux sphères d'influence restées longtemps opposées. Pour la première fois depuis longtemps, Terwagne peut se dire socialiste et wallon.

Cette phase de coordination entre les partis politiques belges, les syndicats ou les différents groupes de pression permet d'atteindre deux objectifs majeurs du gouvernement en matière constitutionnelle : d'une part, l'objectif de la régionalisation de 1970 avec le vote de l'article 107 quater et, d'autre part, le projet 125, appelé également Loi Terwagne, qui permet « la création du Conseil Économique Régional de Wallonie, de la Société de Développement Régional, institutions dites de décentralisation qui ont une compétence exclusivement d'avis »⁷²³.

2.2. Sa relation avec Léo Tindemans

De tels changements nécessitent une solide relation de confiance entre les membres du gouvernement en charge de cette compétence. Proche de ses collègues socialistes flamands, Freddy Terwagne apprend progressivement à connaître celui qui deviendra le deuxième membre du duo en charge de la révision constitutionnelle. Tindemans, dans sa personnalité et son parcours, partage pas mal de traits communs avec Terwagne : comme ce dernier, il est résolument fédéraliste, militant pour l'émergence culturelle et économique des régions, mais aussi il jouit de plusieurs années d'expérience au Parlement et est doté d'un goût prononcé pour les sciences politiques ainsi que d'une expérience journalistique. Investis au sein du Mouvement populaire wallon pour l'un et du Mouvement flamand pour l'autre, ces deux hommes se respectent et s'apprécient. André Mean parle même de complémentarité⁷²⁴ lorsqu'il tente de définir leurs relations. Tindemans, lors du décès de Freddy Terwagne, aura ces mots :

⁷²² ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « MPW II » (XVII 58/299), Courrier adressé aux camarades Cools, Yerna et Gayetot, Bruxelles, février 1970.

⁷²³ YERNA, J., *Le Mouvement Populaire Wallon* dans MOREAU, R., *Du syndicalisme clandestin au MPW (1943-1963)*, Liège, 1984, p. 79.

⁷²⁴ MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970, le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989, p. 110 (Collection POL-HIS).

« Nos conceptions de furent pas toujours les mêmes et notamment en ce qui concerne Bruxelles-capitale et les communes limitrophes, nous différâmes parfois d'opinion. Freddy Terwagne n'est pas l'homme des querelles stériles (...) Il défendait le gouvernement et moi-même avec fair-play lorsque que nous étions attaqués. Nous pleurons la disparition d'un homme politique qui s'est distingué par son sens de la collaboration et du compromis. Je pleure sa mort, j'ai perdu un excellent collègue, mieux un excellent ami »⁷²⁵.

Lors d'une interview conjointe au mois de mars 1970 dans *La Libre Belgique*, les deux ministres présentent conjointement les avancées obtenues⁷²⁶. Les rapports entre cabinets sont légions, les deux ministres et leurs staffs n'hésitent pas à proposer des amendements aux projets discutés. C'est notamment le cas lors de la modification des lois sur l'emploi des langues en matière administrative. En effet, la réponse apportée par le ministre Tindemans qui parle de « difficultés techniques » ne convient pas à Freddy Terwagne qui n'hésite pas à le lui faire savoir. Selon lui, les « modifications ne sont pas critiquables »⁷²⁷. La multiplication de ces contacts est essentielle puisqu'elle permet d'éviter l'énonciation de divergences entre les deux ministres qui risquerait de mettre à mal les modifications constitutionnelles souhaitées. Assez proche sur le plan idéologique, les deux hommes ont un objectif commun : le fédéralisme.

Ce fédéralisme, Terwagne le définit lors d'un discours prononcé au sein de la Parfaite Intelligence de l'Orient à Huy, en 1968. Après avoir mis en garde contre le poids des mots, Freddy Terwagne estime que « tout ce qui a trait à l'organisation politique contient suivant les moments sa charge explosive. Dans un passé très récent, les mots liberté de travail, grève ont provoqué parmi les plus sages des réactions parfois aussi contradictoires que violentes »⁷²⁸. Terwagne définit le fédéralisme comme une « notion centrale entre membres partenaires ayant leur individualité et qui la conservent lorsque

⁷²⁵ VAN EYNDE, J., *Bouleversé par la mort de Freddy Terwagne tout le monde politique belge a défilé dans Amay, son village*, dans *Le Monde du Travail*, Liège, le 17 février 1971, p. 4.

⁷²⁶ *Vingt questions aux ministres des Relations communautaires. MM. Tindemans et Terwagne s'expliquent*, dans *La Libre Belgique*, le 13 mars 1970.

⁷²⁷ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Cabinet 1970 + dossier biographique » (F0051/20), Note à Monsieur le Ministre. Amendement gouvernemental au projet de loi 798 proposé par le Cabinet de Monsieur Tindemans, Bruxelles, décembre 1970.

⁷²⁸ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Révisions constitutionnelles » (F0051/7bis), Définition du fédéralisme. Discours prononcé à la Parfaite Intelligence à l'Orient de Huy, Huy, mars 1970.

le contrat est intervenu. Le fédéralisme dans son essence est un système politique groupant ceux que rapproche le besoin de s'unir et ceux que différencie le besoin de demeurer autonomes. C'est l'équilibre de ces deux besoins si profondément ancrés dans l'homme qui détermine la fonction sociale et la valeur de complexité. Il s'agit d'abord d'un phénomène d'association qui crée des liens et qui en maintient certains après que d'autres préalables sont relâchés »⁷²⁹. Ces mutations constitutionnelles peuvent être considérées comme importantes dans l'histoire constitutionnelle belge. Au-delà du fait que « pour la première fois dans l'histoire politique de la Belgique, des revendications wallonnes sont satisfaites en même temps que des aspirations flamandes »⁷³⁰, ces dispositions permettent la reconnaissance des régions et plus particulièrement de la Région Wallonne, chère au ministre Terwagne. Toujours d'actualité, le travail réalisé par les membres du gouvernement Eyskens et plus particulièrement par les ministres des Relations communautaires « mérite d'être relu »⁷³¹. En effet, ces avancées peuvent être considérées à posteriori comme un travail d'introduction à l'édification d'une Belgique fédérale. Ces avancées intriguent également le roi qui dans son message de Noël⁷³² engage les artisans de ces réformes à la prudence, car « une démarche inconsidérée peut nous conduire beaucoup plus loin que nous le voulons »⁷³³. Ces réformes restent, même au sommet de l'État incomprises.

3. La fin tragique d'un homme d'état

Après son élection comme bourgmestre d'Amay en octobre 1970, Freddy Terwagne connaît « des graves troubles circulatoires qui le rendent indisponible pendant plusieurs jours »⁷³⁴ et qui l'empêchent notamment d'assister au conseil d'administration du Conseil économique de la Province de Liège (CEPLI)⁷³⁵. Reposé, il participe au conseil des ministres au mois de janvier 1971 aux côtés de son ami André

⁷²⁹ *Ibidem*.

⁷³⁰ RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991, p. 62 (Collection Écrits politiques wallons n°5).

⁷³¹ *Ibidem*.

⁷³² BEULLENS, L., BRANTS, D. et VAN DEN WIJNGAERT, *Pouvoir et monarchie. La Belgique et ses rois*, Bruxelles, 2002, p. 394.

⁷³³ LUYKX, T., dir., *BOUDEWIJN Koning der Belgen. Koninklijke toespraken. Een keuze uit de toespraken van Z.M. Koning Boudewijn*, Bruxelles, 1973, p. 122.

⁷³⁴ RÉMY, C., *Op. cit.*

⁷³⁵ ALPHAS, Fonds Jacques Yerna, boîte « CEW CEPLI II. Convocations PV Résolutions octobre 1970 à avril 1973 » (III 8/798). Procès-verbal du Conseil d'administration du CEPLI, Liège, le 4 novembre 1970.

Cools⁷³⁶ et à plusieurs réunions avec les membres de son Cabinet⁷³⁷. À la fin du mois de janvier 1971 « Freddy [Terwagne] (...) se sentait extrêmement fatigué »⁷³⁸. Dans la nuit du 30 au 31 janvier, il s'effondre dans le grand escalier du 16, rue de la Loi. Victime d'une rechute, il est transporté d'urgence au sein du service réanimation de l'hôpital de Bavière à Liège. Ce malaise d'un soir, au sortir d'une réunion de plus « devait être commencement de la fin »⁷³⁹. On parlera d'abord d'une fatigue généralisée, puis de troubles circulatoires et neurologiques comme quelques semaines auparavant. Le dernier diagnostic ne devait laisser « que peu d'espoir à ses innombrables amis : c'était une thrombose cérébrale »⁷⁴⁰.

Freddy Terwagne s'éteint le lundi 15 février 1971 à Liège à l'âge de 45 ans⁷⁴¹. Le corps du défunt est d'abord déplacé au domicile de Freddy Terwagne, une maison typique « du vieil Amay d'un style bien particulier aux rivages mosans »⁷⁴² avant d'être transféré à la Maison communale où une chapelle ardente est dressée le mercredi 17 février. Le jour précédent ce déplacement, c'est le roi en personne, Baudouin Ier qui, accompagné d'un commandant d'officier a salué la dépouille de Freddy Terwagne revêtue de l'écharpe mayorale. Une nouvelle preuve, s'il en fallait, de son attachement pour Amay, sa commune d'adoption.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce décès a suscité un vif émoi au sein de la population. Plusieurs journaux flamands, tels que le *Volksgazet*, décidait également de mettre cet événement à la une⁷⁴³. Alors que *Le Monde du Travail* parle d'une « foule

⁷³⁶ ULG, Archives détenues personnellement par Pierre Verjans. Carnets de notes d'André Cools pour la période allant de 1950 à 1971. Compte-rendu du conseil des ministres, Bruxelles, janvier 1971.

⁷³⁷ FHMW, Fonds René Godefroid, boîte « Cabinet 1970 + dossier biographique » (F0051/20). Compte-rendu préparatoire aux réunions gouvernementales concernant les textes sur les agglomérations et les fédérations de communes, Bruxelles, janvier 1971.

⁷³⁸ Entretien de Raymonde LAMY par Florian RORIVE, Amay, le 13 février 2019. Ce passage concerne la fin de vie de Freddy Terwagne. Son épouse prétend lui avoir demandé d'arrêter la politique sur le plan national, ce à quoi Freddy Terwagne lui aurait répondu qu'il préférerait « mourir » que d'arrêter à être ministre.

⁷³⁹ *Freddy Terwagne : tué à la tâche*, dans *Germinal*, n°1111, Bruxelles, février 1971.

⁷⁴⁰ *Ibidem*.

⁷⁴¹ IHOES, [Varia], Dossier HV8//D2, 1 chemise contenant des coupures de presse et de informations relatives au décès de Freddy Terwagne. Faire-part de décès de Freddy Terwagne, Amay, 15 février 1971.

⁷⁴² VAN EYNDE, J., *Bouleversé par le mort de Freddy Terwagne tout le monde politique belge a défilé dans Amay, son village*, dans *Le Monde du Travail*, Liège, le 17 février 1971.

⁷⁴³ *Pakkende en ontroerende Uitvaart van Freddy Terwagne*, dans *Volksgazet*, Antwerpen, de maandag 22 februari 1971.

immense »⁷⁴⁴, *La Wallonie* parle même de « 30.000 personnes aux funérailles de Freddy Terwagne »⁷⁴⁵. Si la population semble profondément marquée par ce décès, c'est la consternation dans les milieux politiques. L'un des plus affligés est son ami André Cools qui dira « Pendant plus de vingt ans, nos vies de militant et d'homme politique dans ce pays sont étroitement mêlées (...) Aussi la disparition brutale de Freddy Terwagne fut pour moi une douleur profonde qu'il me fut difficile de maîtriser. Rien de ce qu'était Freddy Terwagne, ses peintes, ses colères, ses joies et ses émotions, rien de tout cela ne m'était étranger »⁷⁴⁶. Alors que le président du Sénat Struye parle d'un « Wallon convaincu, fier de sa latinité », qu'Edmond Leburton souligne « le combat d'un ardent Wallon, fédéraliste convaincu pour un monde plus juste », le Grand Orient de Belgique, représenté par Jean Burton, souligne sa grande qualité de cœur, son amour des sciences et des arts et rappelle que « quoi que d'aucuns aient pu croire, il ne se servit pas de la Loge, mais la servit »⁷⁴⁷. L'éloge funéraire le plus émouvante vient cependant de Gaston Eyskens qui parle de Terwagne comme d'un « ami sincère ».

Dans *Le Soir* du 14 et 15 février 1971, Marcel Thiry écrit : « Un de ceux qui, tels les « compagnons de la liberté » à l'appel de Charles de Gaulle, s'étaient levés pour le Mouvement populaire wallon à l'appel d'André Renard vient d'être foudroyé comme le fut celui-ci, en pleine vigueur, en plein travail. Ce nouveau drame atteint la Wallonie dans ces forces vives »⁷⁴⁸. Cette citation est intéressante puisqu'elle permet de faire relier ses expériences dans la Résistance, dans le Mouvement wallon et au sein du Parti Socialiste Belge. Ces engagements vont le guider durant toute sa trop courte existence.

Le souvenir de Freddy Terwagne a longtemps perduré au sein de la société wallonne et de la classe politique belge. En effet, près de quinze ans après son décès, Léo Tindemans fait encore allusion à son ancien collègue au ministère des Relations Communautaires. Dans une réponse au député Ramakaers, Tindemans dit : « D'ailleurs,

⁷⁴⁴ RITS, Ph., *Dans les rues d'Amay en deuil, une foule immense a rendu un émouvant hommage à Freddy Terwagne*, dans *Le Monde du Travail*, Liège, le lundi 22 février.

⁷⁴⁵ 30.000 personnes aux funérailles de Freddy Terwagne, dans *La Wallonie*, Liège, le lundi 22 février.

⁷⁴⁶ Allocution d'André Cools à la cérémonie d'inauguration d'une stèle à la mémoire de Freddy Terwagne à la centrale hydro-électrique d'Ampsin, 5 mai 1972. Archives familiales. Cité dans COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996, p. 92.

⁷⁴⁷ *Hommages multiples et sincères à Freddy Terwagne*, dans *La Wallonie*, Liège, le lundi 22 février 1971.

⁷⁴⁸ THIRY, M., *Une relève dramatique*, dans *Le Soir*, 14 et 15 février 1971, p. 1-2.

cela me fait toujours penser à ce que feu M. Freddy Terwagne me disait, évidemment dans un autre contexte : « Tindemans, si tu veux la paix, tu peux l'avoir, il suffit de te rendre. » C'était un mot qu'il aimait beaucoup me dire »⁷⁴⁹. Ce souvenir est entretenu par la constitution d'une assemblée sans but lucratif, l'ASBL Club Freddy Terwagne. Composé de multiples connaissances de Freddy Terwagne tels que Anselme Bernard, Dehousse Fernand, Dehousse Jean-Maurice, Delhalle Philippe, Godefroid René, Mathot Guy ou Maurice Fernand, ce club a pour objectif « d'honorer la mémoire de Freddy Terwagne et de poursuivre son action politique, notamment en approfondissant les travaux qu'il avait menés ou entrepris »⁷⁵⁰. Ce Club Freddy Terwagne fut constitué lors de l'inauguration du monument funéraire « réalisé par le sculpteur liégeois Marceau Gillard (1904-1987), qui fut installé en présence de dix-huit Ministres ou anciens Ministres deux ans après l'inhumation de Terwagne. Ce monument représente l'homme assis, le bras posé sur les genoux »⁷⁵¹ au cimetière d'Amay. Un autre exemple d'hommage rendu à Terwagne concerne « Une plaque, située sur la façade d'une maison du village de Hodeige [qui] rend hommage au militant wallon Freddy Terwagne, dans la rue qui lui est dédiée. Elle rappelle brièvement la carrière de l'homme d'État et précise son attachement à la cause wallonne »⁷⁵². Enfin, le nom de plusieurs rues a été modifié afin de rendre hommage au ministre disparu. C'est le cas à Modave, sa commune d'origine, à Amay, sa commune d'adoption, mais aussi de Saint-Georges-sur-Meuse, Remicourt, Fléron ou encore Flémalle, ville de son fidèle ami André Cools. Il est fait Commandeur du Mérite wallon, à titre posthume, en 2012⁷⁵³. Ce titre est à la hauteur de son investissement pour la cause wallonne. Freddy Terwagne restera à jamais, celui qui a réussi à faire inscrire la Wallonie dans la Constitution.

⁷⁴⁹ CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Séance du 19 mars 1985, Réponse du ministre Tindemans à la question du député Ramakaers*, Bruxelles, le 19 mars 1985.

⁷⁵⁰ FHMW, Fonds René Godefroid, Statuts de l'ASBL Club Freddy Terwagne, Liège, février 1971.

⁷⁵¹ JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009, p. 156.

⁷⁵² *Ibidem.*, p. 148

⁷⁵³ DELFORGE, P., *Freddy Terwagne. Commandeur (historique)*, sur <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/merite/terwagne-freddy#.XVKEvfZuLMw> (site consulté le 10 août 2019).

Conclusion

L'objectif de ce travail était d'étudier l'histoire personnelle, politique et militante de Freddy Terwagne. Il ne constitue en rien une production hagiographique ayant pour but de promouvoir la personnalité étudiée. Au contraire, il permet de compléter et de corriger un certain nombre d'informations connues au sujet du ministre des Relations communautaires francophone de 1968 à 1971. Si certaines périodes de sa vie sont relativement bien présentées à travers les quelques ouvrages de référence disponibles à son sujet, d'autres passages sont mis à jour à travers ce mémoire. En effet, l'entretien avec son dernière épouse, Raymonde Lamy, permet d'ajouter l'aspect privé qu'il manquait dans les autres productions scientifiques qui le concernent. Cela nécessite cependant un important travail de mise en contexte de ces différentes périodes. Ce travail est essentiel puisqu'il permet de replacer les combats de Terwagne dans un sphère historico-politique déterminée.

L'analyse des archives nombreuses et diversifiées, conservées au sein de différents centres d'archives en Belgique, nous donne à observer l'influence de Freddy Terwagne sur la société belge d'un point de vue politique et militant. Ce mémoire est divisé en plusieurs périodes reliées entre elles. En effet, plusieurs événements apparaissent comme déterminants dans l'évolution personnelle de Terwagne. L'ensemble des sources et ouvrages de référence analysés démontre que cette personnalité est plus complexe et plus méconnue qu'il n'y paraît. Ils permettent également de définir le rôle effectif joué par Freddy Terwagne.

La première période est évidemment marquée par la Seconde Guerre mondiale, premier témoin de l'engagement personnel de l'homme originaire de Strée. Cette participation au sein de la Résistance éveille en lui un double intérêt : le socialisme et le militantisme wallon. Un intérêt qu'il conserve jusqu'à la fin de sa vie en 1971. Cette première période allant de 1925 à 1946 permet d'identifier l'importance du contexte socio-économique dans lequel le jeune Freddy Terwagne apparaît : une famille modeste aux valeurs socialistes. Soudée, la famille est essentielle pour Terwagne et constitue le noyau de son réseau. Son père et sa sœur sont les premiers membres d'un réseau de personnalités qui ne cesse de s'agrandir au fur et à mesure des combats qu'il mène. À ce

sujet, sa participation active lors de la Seconde Guerre mondiale lui permet d'accéder au statut d'homme public. Cette participation lui permet d'entrer en contact avec l'un des hommes politiques majeurs de la région de Huy-Waremme : Edmond Leburton. Ce groupe de résistants permet à Terwagne d'accéder à son premier mandat politique au niveau communal et constitue son second réseau de relations. À cette période, Freddy Terwagne est un jeune homme plein d'idéaux qu'il développera de deux manières : un engagement politique et un militantisme wallon. Cette première période peut être caractérisée comme une période « de formation idéologique ».

Le cycle suivant débute lors de son engagement effectif au sein du Parti Socialiste Belge. D'abord élu au niveau communal, Freddy Terwagne est rapidement considéré comme une personnalité d'avenir au sein de la Fédération Huy-Waremme. À cet égard, le soutien manifesté par Georges Housiaux et Edmond Leburton doit être souligné. Terwagne profite de cette période pour consolider son réseau au niveau communal et régional. Celle-ci est également marquée par une installation définitive à Amay et une solidification des liens familiaux. L'événement majeur de ce cycle concerne sa première élection comme député à la Chambre des Représentants. N'étant plus limité au niveau régional, Freddy Terwagne intègre un réseau beaucoup plus important au sein duquel il noue de nouvelles relations. En effet, c'est lors de son installation à la Chambre qu'il fait la rencontre d'André Cools qui devient l'un de ses amis les plus sincères. Inséparables, les deux hommes, proches sur le plan idéologique, participent à plusieurs combats politiques. Introduit auprès de la Fédération liégeoise du PSB, Terwagne se lie également d'amitié avec Joseph-Jean Merlot. Remarquons qu'au-delà de leurs proximités idéologiques et politiques, ces trois hommes partagent également le fait d'être décédé de manière brutale : Merlot meurt dans un accident de la route⁷⁵⁴, Terwagne d'une thrombose et André Cools d'un assassinat⁷⁵⁵. Cette période est pour Terwagne l'occasion de participer à des festivités, des voyages où il agrandit encore son réseau, notamment avec les membres de son propre parti. Les premiers contacts avec

⁷⁵⁴ DELFORGE, P., *Jean-Joseph Merlot* dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. II, Charleroi, 2000, p. 1095

⁷⁵⁵ *André Cools assassiné*, dans *Le Soir*, le 19 juillet 1991.

ses collègues du nord du pays et d'autres provinces wallonnes datent de ces moments-là. Cette période est celle de son « engagement politique ».

Le troisième cycle débute avec un événement socio-politique majeur dans l'histoire de la Belgique : La Grande Grève de l'hiver 1960-1961. Alors que le militantisme wallon de Terwagne est présent dès son implication dans les comités de rédactions des journaux *La Penne* et *Combat*, la grève de l'hiver 1960-1961 matérialise le caractère militant de Terwagne. Cet événement est déterminant dans la vie du député puisqu'il lui permet d'obtenir un nouveau statut : celui de membre fondateur du Mouvement populaire wallon. C'est l'apparition d'un nouveau type de mouvement. Partenaire d'André Renard au sein de ce groupe de pression, Terwagne agrandit à nouveau son réseau d'influence en intégrant la sphère syndicaliste et militante wallonne. C'est lors de la constitution du MPW que Terwagne se rapproche idéologiquement mais aussi personnellement d'André Renard. En effet, le trio Cools-Terwagne-Renard possède plusieurs points communs. Ils adoraient la vie (la bonne chère et la dive bouteille) et ont réellement « brûlé la chandelle par les deux bouts ». Leur mort présente, là aussi, un point commun : elle survient au moment où ils avaient le plus d'influence.

Terwagne développe sa propre vision du fédéralisme. Alors d'aucuns le considèrent comme *l'alter ego* de Renard, Terwagne se situe entre le fédéralisme et le renardisme⁷⁵⁶. Le MPW le rapproche également de personnalités comme Jacques Yerna au sujet duquel les archives nous montrent qu'il entretenait un lien d'amitié fort avec Freddy Terwagne. Mentionnons encore Robert Moreau⁷⁵⁷, fondateur du MPW et du Parti wallon. Cette période de « confirmation de son engagement wallon » place Freddy Terwagne face à un dilemme. Il doit faire un choix entre le PSB et le MPW.

Cette période est en effet marquée par un deuxième événement important dans la progression politique et militante de Terwagne : l'épisode des « rebelles ». Accompagné d'André Cools, Terwagne s'intègre à un groupe de jeunes élus wallons du PSB considérés comme assez généralement en marge de la ligne générale de leur parti.

⁷⁵⁶ HEMMERIJCKX, R., *Le mouvement syndical unifié et la naissance du renardisme*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1119-1120, n° 14, Bruxelles, 1986, p. 73.

⁷⁵⁷ DELFORGE, P., *Robert Moreau*, dans DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV, Namur, 2010, p. 452.

Terwagne, d'ailleurs, se présentait lui-même comme adhérent d'un mouvement d'opinion. Prenant part au débat sur les frontières linguistiques, sur le maintien des Fourons en province de Liège et membre actif du pétitionnement organisé par le Collège exécutif de Wallonie, Terwagne est contraint par le parti à faire un choix. Il décide de rester fidèle au Parti afin de répondre efficacement et positivement à la question du régionalisme. Ce choix s'avère être payant puisqu'après une période de sanction, Terwagne gagne progressivement de l'influence au sein de son parti. Cette période est « une période de tension ».

Cette influence grandissante se matérialise lors de l'organisation du Congrès de Verviers en 1967. Terwagne, en tant que responsable du groupe de travail sur la question communautaire, présente un rapport détaillé sur les principes que le Parti Socialiste Belge devrait adopter en matière constitutionnelle. Ce Congrès est important puisqu'il sert de tremplin à la carrière ministérielle de Terwagne. Devenu ministre francophone des Relations communautaires, Terwagne peut enfin allier ses deux engagements. Il est un ministre socialiste et wallon. À l'initiative d'avancées constitutionnelles importantes, cette période lui permet de nouer des liens avec des personnalités politiques issues du parti social-chrétien. C'est le cas notamment de Gaston Eyskens avec lequel un contact quotidien est devenu un lien d'amitié, mais aussi Léo Tindemans : un sentiment de profond respect lia celui-ci et Terwagne. Cette période est réellement une période « de consécration ».

Une fois l'analyse de ces périodes effectuée, on peut se poser la question de savoir pourquoi Freddy Terwagne est aussi méconnu du grand public. Après l'analyse de plusieurs sources et le questionnement de différentes personnalités qui l'ont côtoyé, plusieurs explications peuvent être avancées. La première concerne sa disparition précoce. En effet, une carrière ministérielle si courte ne permet pas au public de conserver un souvenir prégnant du travail effectué par cet homme politique. La deuxième concerne la région au sein de laquelle il milite. La Fédération liégeoise du PS, par l'intermédiaire d'un centre d'archives et d'expositions, tente de préserver le souvenir de ses personnalités politiques les plus illustres. Ce n'est pas le cas de la Fédération Huy-Waremme du PS, une plus petite fédération dont les membres sont éparpillés sur un vaste territoire. Ensuite, il y a la distance avec la période actuelle. La comparaison avec

André Cools n'est pas possible puisqu'ils sont morts à près de vingt ans d'intervalle. Enfin, à l'exception de l'ouvrage de Claude Rémy, *Inscrire la Wallonie dans la Constitution* et des notices biographiques qui lui sont consacrées dans *l'Encyclopédie du Mouvement wallon*, aucun travail scientifique ne porte sur cette personnalité.

L'objectif de ce mémoire était d'éclairer la place qu'occupe Freddy Terwagne dans l'histoire de la Wallonie. En effet, le régionalisme est encore défendu par certains chercheurs, hommes politiques ou historiens. L'étude de la vie de Freddy Terwagne prouve qu'il reste encore énormément de travail à effectuer si l'on veut continuer à faire progresser la connaissance de l'histoire de notre région et de ses membres les plus illustres. La problématique initiale, qui était l'analyse de la vie de Freddy Terwagne, semble trouver réponse à travers ce mémoire. Les sources utilisées ne constituent sans doute pas les seules sources disponibles. Il reste un travail important de mémoire à composer à l'égard de la personnalité de Freddy Terwagne. Son rôle dans l'histoire de la Wallonie est important et la manière avec laquelle il est parvenu à inscrire celle-ci dans la Constitution est un élément à prendre en compte. Cela lui a permis de prendre sa part dans la formation institutionnelle de la Belgique que l'on connaît actuellement, dans une période d'instabilité politique. Freddy Terwagne reste une personne méconnue alors qu'il a sa place dans l'histoire d'une région qui s'affirme.

Bibliographie

I. Sources inédites

Archives

Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES)

Fonds Jacques Yerna

Atelier liégeois pour la promotion de l'histoire et des archives sociales (ALPHAS)

Fonds Jacques Yerna

I : Action wallonne

III : CEW CEPLI II. Convocations PV Résolutions octobre 1970

à avril 1973

V : Fédérations socialistes wallonnes du PSB et Groupe de travail

Verviers (avril – mai 67 → septembre 67)

VIII : Fédéralisme

XIV : Nouveau parti + Rassemblement wallon

XVII : MPW I + MPW II + MPW III

XXII : Décentralisation administrative + Assemblée de Saint-

Servais (13.01.61)

Fonds Alix Terwagne-Pinchard

Musée de la Vie Wallonne (Province de Liège)

Fonds d'Histoire du Mouvement wallon (FHMW)

Fonds René Godefroid

F0051/1 : Révisions institutionnelles + MPW

F0051/2 : Groupe des 28

F0051/7 + 7bis : Révisions constitutionnelles

F0051/8 : Loi Terwagne I

F0051/9 : Loi Terwagne II

F0051/10 : Loi Terwagne III

F0051/16-17 : Club Freddy Terwagne + dossier biographique

F0051/18 : Histoire des projets fédéralistes, projet de loi
planification et décentralisation + compte-rendu analytique Chambre et Sénat.

F0051/20 : Cabinet 1970 + dossier biographique

Institut Emile Vandervelde (IEV)

Archives du PSB

Orient de Huy

Archives de la Loge de la Parfaite Intelligence de Huy

Archives de l'Armée

Archives de l'Armée secrète

Université de Liège (ULG)

Archives de l'Université de Liège

Archives de la Faculté de droit

Archives communales

Commune d'Amay

Ville de Liège

Commune de Modave

Athénée royal de Huy

Union Royale Belge des Sociétés de Football Association

Archives personnelles

Correspondance de René Hamaite

Entretiens

Raymonde Terwagne-Lamy, Amay, 13 février 2019

Marcel Cools, 07 octobre 2018

II. Sources imprimées ou éditées

Périodiques

La presse quotidienne et hebdomadaire constitue une source importante dans ce mémoire. Elle n'est pas dépouillée de manière systématique mais plutôt aux moments-clés de la vie de Freddy Terwagne.

Combat

Het Volk

Germinal

Volksgazet

La Cité

La Dernière Heure

La Gauche

La Libre Belgique

La Meuse

La Penne

La Wallonie

Le Combat

Le Drapeau Rouge

Le Monde

Le Monde du Travail

Le Nouvel Illustré

Le Peuple

Le Soir

Le Vif

Pourquoi pas ?

Res publica

Vers l'Avenir

Sources imprimées

Annales parlementaires. Chambre des Représentants (1946, 1958, 1959, 1960, 1961, 1965, 1972).

Sources éditées

EYSKENS, G., *Mémoires*, Bruxelles, 2012.

MARTENS, W., *Mémoires pour mon pays*, Tielt, 2006.

III. Travaux et travaux-sources

Instruments de travail

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, *Nouvelle biographie nationale*, t. IX, Bruxelles, 2007.

DEFOSSE, P., *Dictionnaire historique de la laïcité en Belgique*, 2005.

DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. I, Charleroi, 2000.

DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. II, Charleroi, 2000.

DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *L'Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, Charleroi, 2001.

DELFORGE, P., DESTATTE, Ph. et LIBON, M., dir., *Encyclopédie du Mouvement wallon, Parlementaires et ministres de la Wallonie (1974-2009)*, t. IV, Namur, 2010.

LEJEUNE, R. et STIENNON, J., *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres-arts-culture*, t. IV, Bruxelles, 1981.

PROVOOST, G. et VAN DEN STEENE, *Vijfentwintig jaar Vlaamse beweging. Bibliografie 1945-1970*, Gand, 1972.

RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991. (Collection Ecrits politiques wallons, n° 5).

Travaux-sources

BLUM, L., *Pour une section gréco-latine viable dans l'enseignement secondaire*, dans *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 21, 1928.

PARTI SOCIALISTE BELGE, *La ligne politique du Parti précédée par la Déclaration de principes. Textes adoptés par le Congrès de la Victoire des 9, 10 et 11 juin 1945*, Bruxelles, 1945.

PSB, *Jeunesse nouvelle. Organe du Mouvement des Jeunesses socialistes [PSB]*, n° 1, Bruxelles, 1944.

REMOUCHAMPS, J-M., *L'assemblée wallonne, 1912-1937. Vingt-cinq ans de lutte contre l'hégémonie flamande et la contrainte linguistique*, Bruxelles, Editions de la défense wallonne, 1939.

Travaux

Ouvrages de synthèse

- ACKERMANN, R., *L'Essor de l'idée de constitution européenne de 1945-1953*, Bruxelles, 2001.
- ANTOINE, F., *Etats des lieux des médias d'information en Belgique francophone*, Université libre de Bruxelles, 2010-2011.
- BALACE, F., *Aspects de la résistance en province de Liège* dans BALACE, F., BRUSSON, P.,
- BOEYNAEMS, M., *Année politique 1968 en Belgique*, Bruxelles, 1970.
- BORNÉ, A.C., *Distinctions honorifiques de la Belgique, 1830-1985*, Bruxelles, 1985.
- BRABANT, F., *Histoire secrète du PS liégeois : Cools, Mathot, Onkelinx, Daerden et les autres*, Benoîtville, 2015.
- BREUER, C. et DUQUESNE, M., *Plan stratégique de développement pour les arrondissements de Huy et de Waremme*, Université de Liège, Liège, 2008.
- BRUWIER, M., *Léo Collard* dans *Nouvelle Biographie nationale*, t. V, Bruxelles, 1999.
- BUCHET, E. et al., *La mémoire*, Liège.
- CAMPÉ, R., DUMON, J-J. et JESPERS, J-J., *Radioscopie de la presse belge*, Bruxelles, 1975.
- CENTRE D'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DU BATIMENT DE L'UCL, *Hesbaye liégeoise*, Liège, 1984.
- CHARLIER, S., *L'architecture et l'urbanisme à Liège depuis l'indépendance de la Belgique* dans RENARDY, C., dir., *Liège et l'exposition universelle de 1905*, Bruxelles, 2005.
- CLAEYS, P-H., *Le système des piliers* dans DELWIT, P. et DE WAELE, J-M., *Les partis politiques en Belgique*, Bruxelles, 1996.
- COLLETTE, A. et HALLEUX, Ph., *André Cools, rebelle d'État*, Louvain-la-Neuve, 1996.
- CORDIER, E., *Livre Blanc de la Presse Socialiste*, Bruxelles, 1980.
- CRISP et CARHOP, *La Cité, 45 années de combat*, Bruxelles, 2010.

- DE KOCK, M. et al., *Maintien de l'ordre. Études des projets gouvernementaux 420-421-422-424 du 16 août 1962*, Bruxelles, 1962. (Collection IHOES).
- DE GROOF, J. et TYSENS, J., dir., *Het schoolpact van 1958. Ontstaan grondlijnen en toepassing van een Belgisch compromis*, Bruxelles. 1999.
- DEHOUSSE, F. et al., *L'histoire du mouvement wallon : journée d'étude de Charleroi, 26 février 1976*, Namur, Institut Jules Destrée, 1978.
- DELFORGE, P., *Politique économique wallonne (1971-2011) : de Freddy Terwagne à Marshall 2. Vert, où comment retrouver la prospérité d'antan*, Namur, 2011.
- DELWIT, P., *Elections et gouvernements en Belgique depuis 1945*, Bruxelles, 1996.
- DELWIT, P., *Le parti socialiste (PS) dans DELWIT, P., Où va la social-démocratie européenne ? Débats, enjeux, perspectives*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004.
- DELWIT, P., *La Vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, 2010.
- DEMOULIN, R., dir., *Liber memorialis – L'Université de Liège de 1936 à 1966. Notices historiques et bibliographiques*, t.1, Liège, 1967, p. 12.
- DEPREZ, R., *La Grande Grève, décembre 1960 – janvier 1961. Ses origines, son déroulement, ses leçons*, Bruxelles, 1963.
- DESCHOUWER, K., *Chapitre 3. La dynamique fédérale en Belgique*, dans FOURNIER, B. et REUCHAMPS, M., *Le fédéralisme en Belgique et au Canada. Comparaison sociopolitique*, Bruxelles, 2009.
- DE SPIEGELER, P., GÉMIS, Ph. Et WEYSSOW, M., *Historique de la composition des exécutifs/gouvernements de la Région Wallonne 1968-2013*, Namur, 2013.
- DESTATTE, Ph., *L'identité wallonne. Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie (XIX - XXèmes siècles)*, Charleroi, 1997.
- DOHET, J., *Au gouvernement, pour faire quoi ? Le rôle des ministres socialistes dans l'établissement des lois sur les maintiens de l'ordre en 1963. Analyse n°75*, Liège, 2010.
- DOHET, J. et JAMIN, J., *La Belgique de Jacques Yerna*, Bruxelles, 2003.

- D'OTREPPE DE BOUVETTE, L., *La plus longue crise de l'histoire du pays. La crise gouvernementale belge de février-juin 1968*, Université catholique de Louvain, 2013-2014 [Mémoire de licence en Histoire].
- DUJARDIN, V. et DUMOULIN, M., *L'Union fait-elle toujours la force ? : 1950-1970*, Bruxelles, Le Cri, 2008.
- DUJARDIN, V. et DUMOULIN, M., *Nouvelle histoire de Belgique, 1950-1970 : L'Union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri Histoire, 2008.
- DRAIZE, P., *Histoire de l'arrondissement PSB à Huy-Waremme*, Huy, 2001.
- DRAIZE, Ph., *L'engagement militant. Huy et le Parti Socialiste. 50 ans de défis*, Huy, 2002.
- DRAIZE, P., *Le PS à Huy-Waremme de 1894 à nos jours*, Huy, 2005.
- GERARD, E., *Partijen en zuilorganisaties: een mengeling van oud en nieuw* dans HUYSE, L. et HOFLACK, K., *De democratie heruitgevonden. Oud et nieuw in politiek 1944-1950*, Louvain, 1995.
- GODEFROID, C., et JAMINON, F., *Le Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, Source d'une histoire à écrire, Premier guide au lecteur*, Charleroi, 1991. (Collection Études et Documents).
- GODTS, P., *Belgique 2002. La Désintégration*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1994.
- GOVAERT, S., *Bruxelles en capitales. 1958-2000, de l'Expo à l'Euro*, Bruxelles, 2000.
- GOVAERT, S., *Mai 1968 c'était au temps où Bruxelles contestait*, Bruxelles, 1990.
- GROOTAERS, D., *Histoire de l'enseignement en Belgique*, Bruxelles, 1998.
- GUEUDE, J., *Un testament wallon : Les vérités dérangeantes*, Paris, 2016.
- FALONY, R., *Le Parti socialiste, Un demi-siècle de bouleversements. De Max Buset à Elio Di Rupo*, Bruxelles, 2006.
- FEAUX, V., *Cinq semaines de lutte sociale, la grève de l'hiver 1960-1961*, Bruxelles, 1963.
- FRALON, J-A., *La Belgique est morte, vive la Belgique !*, Paris, 2009.
- FURNEMONT, J-F., *Guy Spitaels, au-delà du pouvoir*, Bruxelles, 2005.
- HUYSE, L., *Conflict en conflictbeheersing in de Belgische politiek*, Bruxelles, 1983.
- HUYSE, L., *De gewapende vrede. Politiek in België na 1945*, Leuven, 1986.

- HUYSE, L., *De verzuiling voorbij*, Leuven, 1987.
- JORIS, F., *Les étapes du combat wallon dans Wallonie. Atouts et références d'une région*, Namur, 1995.
- JORIS, F., *Les Wallons et la réforme de l'État. De l'État unitaire à l'État communautaire et régional (1890-1970)*, Louvain-la-Neuve, 1998.
- JORIS, F. et MARCHESANI, F., *Sur les traces du Mouvement wallon*, Namur, 2009.
- KATZ, R. et MAIR, P., dir., *How Parties Organize: Change and Adaptation in Party Organizations in Western Democracies*, New-York, 1994.
- KESTELOOT, C., *Au nom de la Wallonie et de Bruxelles français : les origines du FDF*, Bruxelles, 2004.
- LANNEAU, C., *L'inconnue française : la France et les Belges francophones, 1944-1945*, Liège, 2008.
- LAPORTE, C., *L'affaire de Louvain : 1960-1968*, Bruxelles, 1999.
- LATTEUR, N., *La gauche en mal de la gauche*, Louvain-la-Neuve, 1999. (Collection POL-HIS.)
- LEBOUTTE, R., PUISSANT, J. et SCUTO, D., *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973) : Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et sociétés, 1873-1973*, Paris, 1998. (Collection « Regards sur l'Histoire »).
- LECOQ, E., *Le socialisme à Huy-Waremme : Récits*, Huy, 2001.
- LEFEBVRE, S., *Les religions, entre la sécularité et la participation à la sphère publique*, dans LEFEBVRE, S., *La religion dans la sphère publique*, Montréal, 2005.
- LEJEUNE, F., *Le PS à Huy-Waremme de 1894 à nos jours*, Huy, 2005.
- LE PAIGE, H. et DELWIT, P., dir., *Les Socialistes et le pouvoir*, Bruxelles, 1998, p. 240.
- LEPERE, Ch., *André Cools de la contestation à la gestion progressiste*, Bruxelles, 1972.
- LETON, A. et MIROIR, A., *Les Conflits communautaires en Belgique*, Paris, 1999.
- LES CAHIERS DE L'ULB ET DU PFWB, « *Qu'est-ce qu'un bon parlementaire ?* » *Réflexions et débats sur l'évaluation du travail parlementaire. Actes du colloque du 24 octobre 2014*, Bruxelles, 2014 (Les Cahiers de l'ULB et du PFWB, n°2).

LIPSET, S. et ROKKAN S., dir., *Party Systems and Voter Alignments*, New York, 1967.

LIPSET, S. et ROKKAN, S., *Structures de clivages, systèmes de partis et alignement des électeurs : une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.

LUMINET, O., dir., *Belgique – België. Un état, deux mémoires collectives ?*, Bruxelles, 2012, p. 38.

MABILLE, X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, 2011.

MAERTEN, F., *La résistance en Belgique durant la Seconde Guerre mondiale*, texte d'un exposé lors de la journée d'étude "Résistance en Europe et en Belgique" organisée le 10 novembre 2015 par « Démocratie ou Barbarie ».

MARC, A., *Fondements du fédéralisme. Destin de l'homme à venir*, Paris, 1997.

MARTINIELLO, M. et REA, A., *Une brève histoire de l'immigration en Belgique*, Bruxelles, 2012.

MAJOR, L., *Contre la loi de malheur dans Syndicats. Hebdomadaire de la Fédération générale du travail de Belgique*, n° 46, 12 novembre 1960.

MEAN, A., *La Belgique de Papa. 1970 : le commencement de la fin*, Bruxelles, 1989. (Collection POL-HIS).

MESSIAEN, J-J. et MUSICK, A., *Mémoire ouvrière, Histoire des Fédérations. Huy-Waremme*, t. V., Bruxelles, 1985.

MOREAU, R., *Combat syndical et conscience wallonne*, Charleroi, 1984.

MOREAU, R., *Du syndicalisme clandestin au MPW (1943-1963)*, Liège, 1984.

MOREAU ? R., *Pas une de plus ! Du Mouvement populaire wallon à l'État fédéral (1963-1993)*, Namur, 2000.

MOUVEMENT JEUNE SOCIALISTE, *Des Jeunes Gardes Socialistes au Mouvement des Jeunes Socialistes*, Bruxelles, s.d.

MOUREAU, L., *La Faculté de droit et ses Écoles annexes*, dans DEMOULIN, R., dir., *Liber memorialis. L'Université de Liège de 1936 à 1966. Notices historiques et bibliographiques*, t.1, Liège, 1967.

NEUVILLE, J. et YERNA, J., *Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la Loi unique*, Bruxelles, 1990. (Collection POL-HIS).

- NOVA, W. et VANDERSMISSEN, G., *Dossier pour un gouvernement wallon : Fédéralismes et perspectives économiques*, Liège, 1970.
- PARTI SOCIALISTE BELGE, *Pour une Belgique régionale et communautaire*, Huy, 1970.
- PERIN, F., *Histoire d'une nation introuvable*, Bruxelles, 1988.
- PIROTTE, J., *Le Mouvement wallon*, Liège, 1997.
- POEDTS, C., *Prins Karel (1903-1983)*, Leuven, 1986.
- RAXHON, P., *Histoire du Congrès wallon d'octobre 1945. Un avenir politique pour la Wallonie ?*, Charleroi, 1995.
- RAXHON, Ph. et GRANATA, V., *Mémoire et prospective : « Université de Liège (1817-2017) »*, Liège, 2017. (Collection Patrimoine).
- RÉMY, C., *Freddy Terwagne. Inscrire la Wallonie dans la Constitution*, Namur, 1991. (Collection Ecrits politiques wallons, n°5).
- RENARD, A., *Discours d'ouverture du premier congrès du Mouvement populaire wallon*, Liège, 1961.
- ROYER, R., *Histoire de Rénovation wallonne*, Bruxelles, 1973.
- SCHOR, R., *Crises et dictatures dans l'Europe de l'entre-deux-guerres, 1919-1939*, 1993.
- SCHREURS, A., *Le Congrès National Wallon*, Liège, 1954.
- SCHREURS, A., *L'histoire du mouvement wallon. Le Congrès national wallon*, Charleroi, 1976.
- SPITAEELS, G., *L'Année sociale 1962*, Bruxelles, 1963.
- STÉPHANY, P., *La Flandre aux Flamands. De 860 à 2008*, Bruxelles, 2008.
- THEUNISSEN, P., 1950, *Le dénouement de la Question royale, cinq mois qui ébranlèrent la Belgique*, Bruxelles, 1986.
- TILLY, P., *André Renard*, Bruxelles-Liège, 2005.
- TORREBORRE, N. et al., « *Les briquetiers, des Amaytois méconnus* ». *Un regard sur le passé local, les briquetiers.*, Amay, s. d..
- TYSENS, J., *Guerre et Paix scolaires 1950-1958*, Bruxelles, 1997. (Collection POLHIS, 21).
- UBAC, P., *Génération Fourons*, Bruxelles, 1993.

VANDENDORPE, P., *Fusion des communes. La Wallonie à la croisée des chemins*, Université de Liège, 2017-2018 [Master en droit, à finalité spécialisée en droit public et administratif (aspects belges, européens et internationaux)].

VAN DEN WIJNGAERT, M., DE BENS, E. et CULOT, J., *Le travail obligatoire en Belgique*, 1970. (Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale).

VANDEVOORDE, E., *La Cité, l'histoire d'un journal pas comme les autres*, Bruxelles, 2010.

VAN GINDERACHTER, M., *Het rode vaderland: de vergeten geschiedenis van de communautaire spanningen in het Belgische socialisme voor WOII*, Tiel, 2005.

VAN SANTBERGEN, R., *Les enseignements gardien, primaire, moyen et normal (XIX^e et XX^e siècles). Survol wallon de figures, d'idées, de faits et de tendances* dans LEJEUNE, R. et STIENNON, J., *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres-arts-culture*, t. IV, Bruxelles, 1981.

QUEVIT, M., *Les causes du déclin wallon. L'influence du pouvoir politique et des groupes financiers sur le développement régional*, Bruxelles, 1978.

QUINOT, H., *Recueil illustré des décorations belges et congolaises*, 4^e éd., Bruxelles, 1950.

VAN DAM, D. et NIZET, J., *Wallonie-Flandre. Des regards croisés*, Bruxelles, 2002.

VERJANS, P., *Mutation des systèmes partisans et résultats électoraux. Proportion congrue et gouvernabilité*, dans BEAUFAYS, J. et MATAGNE, G., éd., *La Belgique en mutation. Systèmes politiques et politiques publiques (1968-2008)*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 66.

WAUTELET, P., *La Faculté de droit à l'Université de Liège. Note historique succinctes*, Liège, 2009.

WAUTIER, L-A., *Réactions wallonnes devant le Mouvement Flamand*, Bruxelles, 1960.

WILLEMS, J., *VDB. Un citoyen au-dessus de tout soupçon*, Bruxelles, 1982.

WYNANTS, P., *Structures politiques et institutions belges à l'époque contemporaine*, Namur, 2015-2016.

YERNA, J., *Le Mouvement populaire Wallon* dans MOREAU, R., *Du syndicalisme clandestin au MPW (1943-1963)*, Liège, 1984.

YZERBYT, V. et SCHADRON, G., *Stéréotypes et jugement social* dans BOURHIS, R-Y. et LEYENS, J-P., *Stéréotypes, discrimination et relations intergroupes*, Liège, 1994.

Articles

BARTOLINI, S., *La formation des clivages*, dans *Revue Internationale de politique comparée*, vol. 12, n° 1, Louvain-la-Neuve, 2005.

BOTS, M., « *Pas de ministre heureux* » *Pourquoi ?* dans *Pourquoi pas*, n° 308, 1971.

BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE, J. et DUMONT, G-H., *Les autorités belges et la décolonisation du Congo* dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 18-19, n° 2063-2064, Bruxelles, 2010.

BRUWIER, M., *Que sont devenus les mineurs des charbonnages belges ? Une première approche : problématique et méthodologie* dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. XIX, n° 1-2.

BYÉ, M., *Les problèmes posés par la Communauté européenne du charbon et de l'acier*, dans *Revue économique*, vol. 11, n° 6, Paris, 1960.

COLIGNON, A., *L'après-guerre des Jeunes Gardes socialistes. L'impossible réinsertion des anciens combattants de la Révolution*, dans *Revue Belge d'Histoire contemporaine*, n° 15, 2005.

COLLARD, L., *Moderniser et rajeunir le Parti*, dans *Le Monde du Travail*, le 27 décembre, 1967.

CRISP, *Les Congrès wallons*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. XXII, n° 22, Bruxelles, 1959.

CRISP, *La presse quotidienne Belge vue par elle-même*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 62, n° 16, Bruxelles, 1960.

CRISP, *Le crise du régime*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 69, n° 23, Bruxelles, 1960.

CRISP *La presse périodique d'opinion en Belgique* dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 85, no. 39, 1960.

CRISP, *Les élections législatives du 26 mars 1961. Analyse des Résultats*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 14., n° 104, Bruxelles, 1961.

CRISP, *Le parti social-chrétien et le parti socialiste belge devant les problèmes de la prochaine législature*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 17, n°107, Bruxelles, 1961.

CRISP, *Structures et composition du gouvernement PSC-PSB présidé par M.Lefèvre*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 20, n°110, Bruxelles, 1961.

CRISP, *La grève générale en Belgique. (Décembre 1960- Janvier 1961) – I*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 23, n°113, Bruxelles, 1961.

CRISP, *Les projets gouvernementaux sur le « maintien de l'ordre » (I)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 171, n°37, Bruxelles, 1962.

CRISP, *Le Vlaams Aktie Komitee (V.A.K.)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 278, n°10, Bruxelles, 1965.

CRISP, *Les élections législatives du 23 mai 1965*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 288, n°20, Bruxelles, 1965, p. 3.

CRISP, *La structure de la sidérurgie belge. 1^{ère} partie : structure actuelles (I)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 36, n°304, Bruxelles, 1965.

CRISP, *Le problème des incompatibilités soumis au Congrès du Parti Socialiste Belge des 12 et 13 décembre 1964 et ses conséquences (III)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 277, n°9, Bruxelles, 1965.

CRISP, *La coordination entre les mouvements wallons*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°319, 1966.

CRISP, *Autour du Congrès de Klemskerke : quelques facteurs de changement au P.S.B. flamand*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 397, n°41, Bruxelles, 1967.

CRISP, *Le mouvement "Wallonie libre"*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 413, n°25, Bruxelles, 1968.

CRISP, *Les structures internes des gouvernements en Belgique*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 31., n°457, Bruxelles, 1969.

CRISP, *Les élections communales du 11 octobre 1970 (I)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 496, n°31, 1970.

CRISP, *La stabilité gouvernementale en Belgique 1946-1971*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 32., n°578, Bruxelles, 1972.

CRISP, *Evolution des structures internes de la FGTB et de la CSC*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°866, Bruxelles, 1980.

DE COOREBYTER, V., *Clivages et partis en Belgique*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. XV, n°2000, Bruxelles, 2008.

DELWIT, P. et VAN HAUTE, E., *L'implosion et la fin d'un parti : la Volkunie*, dans *l'Année sociale*, Bruxelles, 2002.

DEHOUSSE, J-M., *Les socialistes wallons : continuité et perspectives*, dans *Nouvelle Revue Wallonne*, t. XVIII, n°1-4, Liège, 15 novembre 1972.

DENECKERE, G., *Vlaamse Identiteit of Verdeelheid ? Straatmanifestaties als graadmeter voor groepsgevoel* dans *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, Bruxelles, 1998.

DEPREZ, G., *La guerre scolaire et sa pacification* dans *Recherches Sociologiques*, t. II, Bruxelles, 1970.

DESTATTE, P., *Les questions ouvertes de la prospective wallonne ou quand la société civile appelle le changement* dans *Territoire 2020*, n°3, Paris, 2001.

DE WEVER, B., *Het Vlaams-nationalisme na de Tweede Wereldoorlog. Verrijzenis of herrijzenis ?* dans *Les Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, n°3, Bruxelles, 1997.

DUMONT, H., *La polarisation dans la société multiculturelle belge*, dans *La Revue Nouvelle*, t. IC, n°3, 1999.

DUMONT, P. et DE WINTER, L., *La formation et le maintien des gouvernements (1946-1999)*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1664, n°39, Bruxelles, 1999.

DREYFUS, M., *Georges Haupt, pionner de l'histoire du socialisme*, dans *Cahiers Jaurès*, vol. 203., n°1, Paris, 2012.

EL BERHOUMI, M., PITSEYS, J. et WOELFE, A., *L'obstruction parlementaire en Belgique*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2289-2290, n°4-5, Bruxelles, 2016.

FANIEL, J., *La gauche en Belgique. Une étoile polaire, deux clivages, beaucoup de partis*, dans *Les Analyses du CRISP en ligne*, Bruxelles, 2014.

FROGNIER, A-P., *Partis et clivages en Belgique : l'héritage de S-M. Lipset et S. Rokkan*, dans *La Revue Nouvelle*, t. CIX, n°3, Bruxelles, 1999.

GOOSSENS, P., *La fin de la Belgique démarra à Louvain en 1968*, dans *Politique*, n°54, Bruxelles, 2008.

GENERET, G., *La consultation populaire communale*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1576, n°31, Bruxelles, 1997.

HAAGDORENS, L., *De mobilisatie van het "Vlaams Aktiekomitee voor Brussel en Taalgrens" voor de marsen op Brussel (1959-1963)*, dans *Taal en Sociale Integratie*, n°8, 1986.

HEMMERIJCKX, R., *Le mouvement syndical unifié et la naissance du renardisme*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1119-1120, n°14, Bruxelles, 1986.

HERMANS, M. et VERJANS, P., *Les origines de la querelle fouronnaise*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1019, n°34, Bruxelles, 1983.

HERREMANS, M-P., *La Wallonie, ses griefs, ses aspirations* dans *Population*, n°2, 1952.

HERREMANS, M-P., *Le Mouvement populaire Wallon. M.P.W.*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 7., n°275, Bruxelles, 1965.

KESTELOOT, C., *Le Mouvement populaire wallon et la prise de conscience politique du mouvement wallon (1961-1965)*, dans *Cahiers marxistes*, Bruxelles, février-mars 1988.

LADRIÈRE, J. et PERIN, F., C. r. de MEYNAUD, J., dir., *Décision politique en Belgique. Le pouvoir et les groupes*, dans *Revue française de sciences politiques*, vol. 17., n°1, Paris, 1967.

LENTACKER, F., *L'expansion économique régionale en Belgique*, dans *Hommes et Terres du Nord*, t.1., Bruxelles, 1963.

Loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse – dispositions applicables en communauté française de Belgique dans *Journal du droit des jeunes*, vol. 249, n°9, 2005.

LÖWY, M., C. r. de MANDEL, E., *Le Troisième âge du capitalisme*, dans *L'Homme et la société*, vol. 1, n°43-44, 1976.

LUYTEN, D., *L'économie et le mouvement flamand*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 31., n°2076, Bruxelles, 2010.

MABILLE, X., *Le Parti socialiste. Évolution 1978-2005*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 1867-1868, n°2-3, Bruxelles, 2005.

MANDEL, E., *Les grèves belges : essai d'explication socio-économique*, dans *Les Temps Modernes*, n°180, Paris 1961.

MEYNAUD, J., LADRIÈRE, J. et PERIN, F., dir., *La décision politique en Belgique*, dans *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, Paris, 1965.

PASTURE, P., *Vlaanderen, Wallonië, België Regionale oriëntaties in de christelijke arbeidersbeweging* dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, n°5, Bruxelles, 2008.

PIROTTE, J., *Le mouvement wallon* dans *La Vie wallonne*, t. LXXI, n°437-440, Liège, 1997.

REUCHAMPS, M., *La parité linguistique au sein du conseil des ministres*, dans *Res Publica*, n°4, 2007.

STENGERS, J., *La déconstruction de l'état-nation : le cas Belge*, dans *Vingtième Siècle*, n°50, Paris, 1996.

VAGMAN, V., *Le Mouvement wallon et la question bruxelloise*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1434-1435, Bruxelles, 1994.

VAN WYNSBERGHE, C., *La «particratie», pour le meilleur ou le pire*, dans *Politique. Revue belge d'analyse et de débat*, n°79, Bruxelles, février 2013.

VERHAEGEN, K., *De Belgische koningen en de Vlaamse ontvoogdingsstrijd* dans *Jura Falconis*, Leuven, 1993.

WYNANTS, P., *École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles*, dans *La foi et le temps*, t. XVI, 1986.

IV. Sitographie

ALPHAS

Action Commune, dans ALPHAS, <https://alphas.be/action-commune/>

André Cools, dans ALPHAS, <https://alphas.be/andre-cools/>

Atelier liégeois pour la promotion de l'histoire et des archives sociales, dans ALPHAS, <https://alphas.be/a-propos/>

Fonds Jacques Yerna, dans ALPHAS, <https://alphas.be/collections/3/>

Joseph-Jean Merlot, dans ALPHAS, <https://alphas.be/joseph-jean-merlot/>

VOCABULAIRE

Austérité, dans DROIT-FINANCES, <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/23589-austerite-definition>

Échevin, dans SERVICE D'INFORMATION SUR LES ÉTUDES ET LES PROFESSIONS, <http://metiers.siep.be/metier/echevin-echevine/>

Militantisme, dans CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES, <http://cnrtl.fr/definition/militantisme>

Mutuelliste, dans CNRTL, <http://www.cnrtl.fr/definition/mutuelliste>

Rebelle, dans CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/lexicographie/rebelle>

Service du Travail obligatoire, dans UNIVERSALIS, <https://www.universalis.fr/encyclopedie/service-du-travail-obligatoire/>

Toponymie, sur <http://www.toponymie-dialectologie.be/index.php?p=index-fr>

CRISP

Apparemment, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/apparemment/>

Candidat, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/candidat-3/>

Déclaration gouvernementale, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/declaration-gouvernementale-3/>

Gouvernement Achille Van Acker IV, dans CRISP, http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/VanAcker_54-58.pdf

Gouvernement Eyskens IV, dans CRISP, http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/Eyskens_68-71.pdf

Gouvernement Théo Lefèvre (25 avril 1961 – 24 mai 1965), dans CRISP, http://www.crisp.be/crisp/wp-content/uploads/doc_pol/gouvernements/federal/compositions/Lefevre_61-65.pdf

Groupe de pression, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/groupe-de-pression/>

Pilier, dans CRISP, <http://www.vocabulairepolitique.be/pilier/>

CHAMBRE ET SÉNAT

Compétence de la Chambre, dans LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, https://www.lachambre.be/accessible/laChambre_competences.htm

Représentant du peuple, dans SÉNAT DE BELGIQUE, https://www.senate.be/doc/OPENHUIS_2017_FR.pdf

INSTITUT DESTRÉE

André Renard, Namur, octobre 2001, sur http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/renard-andre#.XUqIp_ZuKYM

Collège exécutif de Wallonie, sur CONNAITRE LA WALLONIE, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/6-juillet-1963-creation-du-college-executif-de-wallonie>

Dernier numéro du journal « La Wallonie », Namur, 2014, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/23-mars-1998-dernier-numero-du-journal-la-wallonie#.XTmpnvZuKYM>

Edmond Leburton, Namur, 2014, http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/leburton-edmond#.XK8oC_ZuLIU

Encyclopédie du Mouvement wallon, dans INSTITUT DESTRÉE, <http://www.wallonie-en-ligne.net/wallonie-publications/Encyclopedie-Mouvement-wallon-1.htm>

Freddy Terwagne, Namur, 2014, dans CONNAITRE LA WALLONIE,
http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/terwagne-freddy#.XThRK_ZuKYM

Freddy Terwagne. Commandeur (historique), sur
<http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/merite/terwagne-freddy#.XVKEvfZuLMw>

Les étapes du combat wallon, Namur, 1995, p. 14, http://www.wallonie-en-ligne.net/1995_Wallonie_Atouts-References/1995_cho2-2_Joris_Freddy.htm

Paul Delforge, dans INSTITUT DESTRÉE, http://www.institut-destree.eu/Pilotage/Equipe/Paul_Delforge.htm

Robert Collignon, Namur, décembre 2014, dans INSTITUT DESTRÉE,
<http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/wallons-marquants/dictionnaire/collignon-robert#.XUmOFPZuKYM>

14 décembre 1960 : manifestations d'avertissement contre la Loi unique à Liège et à La Louvière, Namur, 2014, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/14-decembre-1960-manifestations-davertissement-contre-la-loi-unique-liege-et-la#.XUF05fZuKYM>

13 février 1961 : adoption de la Loi unique à la Chambre, Namur, 2014,
http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/13-fevrier-1961-adoption-de-la-loi-unique-la-chambre#.XUKrv_ZuKYM

24 octobre 1962 : importante manifestation de soutien en faveur des populations de Mouscron, Comines, des localités de Fourons, de Welkenraedt, etc., Namur, 2014,
http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/timeline/24-octobre-1962-importante-manifestation-de-soutien-en-faveur-des-populations-de#.XUbg5_ZuKYM

IHOES

Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale, dans IHOES, <http://www.ihoes.be/>

IEV

Institut Emile Vandervelde, dans IEV, <https://www.iev.be/#/Presentation>

Le Bureau du PS, dans PS, https://www.ps.be/#/maison_du_parti/Le_Bureau/6797

PROVINCE DE LIÈGE

Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, dans PROVINCE DE LIÈGE,
<https://www.provincedeliege.be/fr/node/825>

Historique du site de Bavière, Liège, 20 janvier 2018,
<https://www.willydemeyer.be/billet/liege/2018-01-20/historique-du-site-de-baviere>

Le projet de la « Loi unique », dans PROVINCE DE LIÈGE,
<https://www.provincedeliege.be/fr/focus?nid=7657>

PRESSE

Journal d'opinion, dans L'OBS, https://la-conjugaison.nouvelobs.com/definition/journal_d-opinion.php

L'Avenir, dans CULTURE SANTÉ, <https://cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/avant-2011/232-la-presse-quotidienne-en-belgique-francophone.html>

La Dernière Heure – Les Sports, dans CULTURE SANTÉ, <https://cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/avant-2011/232-la-presse-quotidienne-en-belgique-francophone.html>

La Gauche, dans CARHOP, <http://www.carcob.eu/Collection-du-journal-La-Gauche>

La Gauche, dans CENTRE DES ARCHIVES DU COMMUNISME EN BELGIQUE, <http://www.carcob.eu/Collection-du-journal-La-Gauche>

La Meuse, dans GROUPE ROSSEL, <http://www.rossel.be/marques/la-meuse.html>

Le Drapeau Rouge, <http://www.ledrapeaurouge.be/archives>

Liège : il y a 20 ans disparaissait La Wallonie, Liège, 2018,
https://www.rtb.be/info/regions/liege/detail_liege-il-y-a-20-ans-disparaissait-la-wallonie?id=9873582

Sud Presse. La presse quotidienne en Belgique francophone (2010), dans CULTURE ET SANTÉ, <https://cultures-sante.be/nos-outils/education-permanente/avant-2011/232-la-presse-quotidienne-en-belgique-francophone.html>

FREDDY TERWAGNE

ASBL Club Freddy Terwagne, dans LE VIF, <https://trendstop.levif.be/fr/detail/412855952/club-freddy-terwagne.aspx>

Avis nécrologique d'Alix Terwagne-Pinchard, décédée le jeudi 14 janvier 2016 à Liège, Liège, 2016, <https://www.dansnospensees.be/fr/avis-de-deces/overlijden-detail/14-01-2016/alix-terwagne>

Delcominette, dans GENEANET, <https://gw.geneanet.org/bdewonck?lang=fr&pz=benoit&nz=dewonck&p=j&n=delcominette>

Freddy Terwagne, dans GENEANET, <https://gw.geneanet.org/bdewonck?n=terwagne&oc=&p=freddy>

Freddy Terwagne, wallon. Inscrire la Wallonie dans la Constitution dans *Le Soir*, Bruxelles, le 02 février 1991, https://www.lesoir.be/art/%252Ffreddy-terwagne-wallon-inscrire-la-wallonie-dans-la-con_t-19910202-Z03KXY.html

POLITIQUE

Alfons Vranckx, PARLEMENT FLAMAND, <https://www.vlaamsparlement.be/vlaamse-volksvertegenwoordigers/2675#biografie>

Edmond Leburton, <https://www.pointculture.be/mediatheque/documentaires/edmond-leburton-tuo755/>

Fédération Huy-Waremme du Parti Socialiste ASBL, dans LE VIF,
<https://trendstop.levif.be/fr/detail/455365213/federation-de-huy-waremme-du-parti-socialiste.aspx>

Flamands, Wallons, Bruxellois, qu'avons-nous encore en commun, dans LE VIF,
<https://www.levif.be/actualite/belgique/flamands-wallons-bruxellois-qu-avons-nous-encore-en-commun/article-normal-149695.html>

La fin de la grève et son héritage, dans CARHOP,
<https://www.carhop.be/expos/hiver60/H6009.html>

La Question royale, <http://connaitrelawallonie.wallonie.be/fr/histoire/atlas/la-question-royale-et-la-consultation-populaire-du-4-mars-1950#.XK9xivZuLIU>

L'Étudiant Socialiste, dans DÉPÔT D'OBJET NUMÉRISÉS,
<https://donum.uliege.be/handle/2268.1/3652>

Les cercles étudiants, dans STUDYRAMA ,
<https://www.studyrama.be/spip.php?article1424>

Les partis politiques : fonctionnement et organisation, sur <https://le-politiste.com/les-partis-politiques-fonctionnement-et/>

Les militants du PS sont encore très fidèles aux "piliers" socialistes, dans RADIO TÉLÉVISION BELGE FRANCOPHONE,
https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_les-militants-du-ps-sont-encore-tres-fideles-aux-piliers-socialistes?id=7866084

Louis Major sur <https://www.odis.be/hercules/toonPers.php?taalcode=nl&id=36535> (site consulté le 02 août 2019).

Paul-Henri Spaak, dans COMMUNE DE WOLUWÉ-SAINT-LAMBERT,
https://fr.woluwei200.be/wp-content/uploads/2015/02/panneauxWSL_Spaak_proof4.pdf

ARCHIVES DE LA RÉGION WALLONNE

<http://archives.wallonie.be/ark:/44119/a011374227542TGi8yY>

<http://archives.wallonie.be/download.cgi?filename=accounts/mnesys>

HISTOIRE DE LA RÉGION

Commune de Modave. École communale, dans COMMUNE DE MODAVE

https://www.modave.be/index.php?option=com_content&view=category&id=238&Itemid=2343

https://www.modave.be/index.php?option=com_content&view=article&id=420:l-atelier-des-petites-aiguilles-2&catid=214&Itemid=2380

Histoire en Condroz, dans GÉNÉALOGIE INFORMATIQUE WALLONIE,

http://www.geniwal.eu/pg.php?id_menu=204&PHPSESSID=ugoantmh

Implantations des écoles communales d'Amay, https://www.amay.be/ma-commune/enseignement/copy_of_enseignement-communal/les-ecoles/ecoles-amay-2017-vf.pdf

ULG

L'après Seconde Guerre mondiale et le transfert au Sart Tilman, dans ULG,

https://www.uliege.be/cms/c_9269418/fr/historique-l-apres-seconde-guerre-mondiale-et-le-transfert-au-sart-tilman